



L'UNION POSITIVE

RAPPORT FINANCIER

**PACTE
COOPÉRATIF 2017**
CHER | LOIRET | NIÈVRE

SOMMAIRE

04. RAPPORT DE GESTION

25. RAPPORT RSE

38. DÉCLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES

39. COMPTES CONSOLIDÉS

106. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES COMPTES CONSOLIDÉS

110. COMPTES INDIVIDUELS

144. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS

148. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

152. RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DE LA
CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

RAPPORT DE GESTION 2017

1. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

> Une croissance mondiale solide en 2017

L'année 2017 a été marquée avant tout par des chiffres économiques nettement meilleurs qu'attendu, montrant le déroulement d'un cycle de croissance bien synchronisé à l'échelle mondiale. Les surprises positives ont été particulièrement fortes et régulières en zone euro, une dynamique de croissance très robuste s'est maintenue aux Etats-Unis et en Chine et les autres pays émergents sont restés sur la trajectoire d'amélioration initiée en 2016 tandis que le commerce mondial a rebondi.

Du point de vue des risques politiques, alors qu'un virage protectionniste était redouté en début d'année aux Etats-Unis, les décisions en ce sens sont, au final, restées très limitées. Concernant les marchés, l'année 2017 a été très positive pour les principaux indices d'actions tandis que les rendements obligataires sont restés presque stables aux Etats-Unis et ont légèrement progressé en Allemagne.

Aux Etats-Unis, le cycle de reprise américain, remarquable par sa durée (croissance ininterrompue depuis 2009) a continué en 2017, soutenu par l'amélioration continue du marché de l'emploi avec un taux de chômage sous son niveau structurel et un rebond de l'investissement (notamment dans le secteur énergétique). Ainsi, la croissance est passée de 1.5% en 2016 à 2.3% en 2017. Cependant, l'inflation a surpris par sa modération à 2.1% et les salaires ont peu progressé. Ceci n'a pas empêché la Réserve fédérale, au vu de la vigueur de l'économie et des risques liés au maintien prolongé de taux très bas, d'augmenter trois fois ses taux directeurs en mars, juin et décembre.

Du point de vue politique, 2017 marque également la première année de la présidence de Donald Trump, sans rupture majeure avec la présidence de Barack Obama, malgré ses déclarations évoquées durant la campagne présidentielle. En fin d'année, la difficile recherche de la majorité requise au Congrès pour voter un plan de baisse d'impôts a finalement abouti, permettant des allègements significatifs de fiscalité pour les entreprises et, dans une moindre mesure, pour les ménages.

En Zone euro, les chiffres économiques de la zone euro n'ont cessé de surprendre à la hausse en 2017. Le PIB a ainsi progressé de 2,6% entre le T3 2016 et le T3 2017, grâce à la bonne tenue de toutes ses composantes (consommation publique et privée, investissement et exportations) tandis que le taux de chômage a baissé à 8,8% en octobre (contre 9,8% 12 mois plus tôt). Comme aux Etats-Unis, cette vigueur économique ne s'est pas transmise à l'inflation hors composantes volatiles, qui n'était que de 0,9% en décembre (soit un rythme identique à celui de fin 2016). Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne a annoncé, en octobre, une extension de son plan d'achats d'actifs au moins jusqu'en septembre 2018, assortie d'une diminution du volume des achats mensuels (effective à partir de janvier 2018).

Enfin, l'année a également été marquée par les négociations concernant le Brexit. Certaines des divergences de point de vue entre l'Union Européenne et les Britanniques ont été aplanies (sinon pleinement résolues), ouvrant la voie à la négociation d'une période de transition après la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, toujours prévue en mars 2019.

Du côté des pays émergents, la croissance a été robuste dans la plupart des économies émergentes. La demande extérieure a été extrêmement favorable du fait notamment d'un rebond marqué du commerce mondial. La consommation privée a également bien progressé. Les dépenses d'investissement ont été fortes dans les pays exportateurs de produits manufacturés.

Dans les pays exportateurs de matières premières, le recul de l'inflation a conduit à un assouplissement majeur des politiques monétaires, ce qui a contribué à sortir de récession certains pays comme la Russie et le Brésil.

> Taux et change

Les taux allemands ont légèrement monté en 2017 alors que les taux américains ont fini l'année à peu près là où ils l'ont commencée. Les taux américains ont connu une phase baissière sur les trois premiers trimestres de l'année, en raison de l'incapacité de l'administration à implémenter des réformes et du ralentissement

non anticipé de l'inflation. Ils ont ensuite rebondi avec de meilleurs chiffres économiques et l'adoption de la réforme fiscale en décembre. Les taux 10 ans américains finissent l'année à environ 2,40%. Les taux 10 ans allemands ont connu une évolution en dents de scie et finissent l'année à environ 0,40%. La diminution du rythme d'achats de la BCE et la dissipation des risques politiques ont permis une remontée des taux allemands.

Le principal événement de 2017 sur le marché des changes a été la forte appréciation de l'euro face au dollar, la parité EUR/USD passant de 1,05 à 1,20. L'évolution de la parité EUR/GBP a été assez volatile mais la livre sterling termine l'année en baisse, la parité finissant l'année à 0,89. Notons la dépréciation significative du franc suisse par rapport à l'euro.

> Marché crédits

Malgré des taux déjà bas début 2017, les performances tout au long de l'année ont été exemplaires, bien plus que ne le laissent entendre les estimations réalisées.

De plus, l'année a été caractérisée par un effondrement de la volatilité avec la compression continue des spreads en raison de l'effet cumulatif de la baisse des taux de défaut, d'une amélioration de l'environnement micro et macroéconomique et les achats de la BCE. Les spreads approchent ainsi les plus bas de 2007, mais dans un contexte aujourd'hui bien différent : le levier global du système financier est plus faible, les corporates disposent de capacités de financement bien supérieure, le taux de défaut des entreprises notées en catégorie spéculative est inférieur à sa moyenne historique.

> Marché actions

Dopé par l'accélération de l'économie mondiale, des bénéfiques soutenus et une politique monétaire accommodante, le MSCI World réalise sa meilleure performance depuis 2013 avec +17,5% en monnaies locales. Par ailleurs, la volatilité a été très faible avec un VIX au plus bas historique. Le S&P500 réalise 20% avec une progression continue tout au long de l'année.

Pour les indices européens on constate à l'inverse une progression en 3 étapes : jusqu'aux élections françaises une hausse, suivi d'une correction jusqu'à la fin de l'été et un regain de forme ensuite porté par les indicateurs économiques positifs et les évolutions autour des politiques monétaires. L'Eurostoxx 50 et le CAC40 progressent respectivement de 6.49% et de 9.26%.

> **Marché des matières premières**

Malgré un début d'année mitigé, le cours du pétrole brut affiche une progression de 17.3% à 66.99 dollars en 2017 soutenu par la mise en place des quotas par les pays de l'OPEP (Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole). L'or en tant que valeur refuge profite principalement des tensions géopolitiques (Etats-Unis et Corée du Nord) pour progresser en 2017.

Enfin le cuivre a bénéficié de la reprise mondiale et d'une demande mondiale en progression pour afficher une performance

de 33% en 2017.

> **Perspectives 2018**

La reprise est générale, avec un redémarrage de l'investissement dans la plupart des pays. La croissance est avant tout tirée par la demande intérieure mais bénéficie également d'un environnement mondial très porteur. Le risque politique s'est considérablement affaibli, mais reste toujours présent. Grâce à des conditions de crédit qui resteront dans l'ensemble très accommodantes, la croissance devrait se maintenir très nettement au-dessus de son potentiel en 2018 et 2019.

En outre, une remontée des taux à long terme dans les pays du cœur et une hausse de l'euro devraient accompagner la diminution des achats de titres de la BCE. Toutefois, cette croissance non-inflationniste supérieure au potentiel permettra la normalisation des politiques monétaires qui restera graduelle (anticipation de 2 ou

3 hausses de taux pour la FED en 2018 et poursuite de la réduction de son bilan, et pour la BCE pas de hausse de taux avant la fin du QE prévue pour le T2 2019).

Un coup de frein sur la liquidité mondiale semble peu probable, mais les banques centrales ne pourront pas indéfiniment assurer le soutien des économies, elles devraient donc progressivement diminuer leur soutien sans heurter le marché.

Sur le plan des actifs risqués, un large consensus se dessine en faveur d'une poursuite de la reprise mondiale. Les bénéfices devraient normalement progresser d'autant que la baisse de l'impôt sur les sociétés entrera en vigueur aux Etats-Unis. Toutefois, les valorisations excessives, la volatilité anormalement faible, la normalisation des politiques monétaires, la belle performance des actifs risqués en 2017, autant d'éléments qui inciteront à la prudence en 2018.

2. L'ACTIVITÉ EN 2017

> **La collecte des ressources**

L'encours de collecte progresse de 2,9% sur un an pour atteindre 18 675 millions d'euros fin 2017. Les flux de placement se sont orientés cette année en grande partie vers les dépôts à vue (69%).

L'épargne monétaire (hors DAT) progresse de 10.8% compte tenu de la forte collecte réalisée sur les dépôts à vue. Ces derniers représentent désormais plus de 30% de l'encours Bilan.

Le contexte de taux bas n'a pas encouragé les investisseurs à placer leur épargne : + 346 M€ de variation d'encours sur l'année.

L'épargne bancaire (y compris les DAT), avec un encours de 7 685 millions d'euros contre 7 622 en 2016, enregistre une progression de 0,8%. Ce compartiment est de nouveau tiré par les PEL et les livrets, qui enregistrent une évolution de 314M€.

En revanche, les DAT affichent une décollecte de 205M€ (-19.3%).

L'assurance vie progresse de 1,7% par rapport à 2016 pour atteindre 5 114 millions d'euros, soit une variation d'encours de +86 M€.

Les valeurs mobilières enregistrent une hausse de 25 M€ millions d'euros, soit 1,1% sur l'année : OPCVM (-4,6%), Obligations (-15,2%) et Actions (24,3%). Sur les actions, l'évolution résulte notamment de la valorisation de titres non cotés. Sur les obligations, la baisse de l'encours est liée au rachat d'un portefeuille obligataire.

> **Les crédits par marché**

La production de nouveaux crédits a atteint 2 543 millions d'euros, en hausse de 1,07% par rapport à fin 2016 dépassant l'ambition fixée pour 2017. L'activité crédits a été de nouveau portée par le dynamisme

du marché immobilier mais aussi celui de la consommation, ce qui a permis de compenser le retard sur les marchés spécialisés. Dans un environnement marqué par une concurrence accrue Centre Loire a continué de financer abondamment l'économie régionale mais notre part de marché a 39,75% (fin septembre 2017) recule de 15 bps sur un an. Dans un contexte de taux à des niveaux historiquement bas, nous avons réaménagé 1 058 millions d'encours crédits (en recul de 10.6% sur un an glissant) et remboursé 603 M€ par anticipation, en hausse de 24 %.

Nos réalisations habitat ont atteint 1 505 millions d'euros, en hausse de 6,5%. Ces réalisations habitat sont pour 17% des rachats de crédits à la concurrence. Sur un an glissant notre Part de Marché Habitat progresse très légèrement de 2 bps à 41,53%. L'encours de crédits culmine à 12 626 millions d'euros, en hausse de 3,3% par rapport à fin 2016.

3. RAPPORT FINANCIER

3.1 LES COMPTES CONSOLIDÉS DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

L'Union Européenne a adopté, le 19 juillet 2002, le règlement (CE n°1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

En accord avec la Commission Bancaire le périmètre de consolidation est composé de la Caisse régionale, des 91 Caisses locales qui lui sont rattachées, et depuis 2015, du fonds dédié FCP Centre Loire et du FCT Crédit Agricole Habitat.

> Le bilan consolidé

Il est rappelé que les commentaires du bilan consolidé se font sur la base des exercices arrêtés au 31/12/2016 et 31/12/2017.

Le total du bilan arrêté au 31 décembre 2017 s'établit à 15,80 milliards d'euros et en hausse de 0,62 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2016.

Examinons les principales évolutions des postes d'une année sur l'autre.

> À l'actif

Les prêts et créances sur la clientèle augmentent de 412 millions d'euros, 12 383 millions d'euros en 2017 pour 11 971 millions d'euros en 2016 (soit + 3,44 %).

Une analyse détaillée de l'activité crédits est faite dans le rapport d'activité.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit passent de 386,7 millions d'euros au 31 décembre 2016 à 645,2 millions d'euros en 2017, soit une augmentation de 258 millions d'euros.

Nous observons également sur l'année 2017, une augmentation de 101 millions d'euros des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ce qui représente une augmentation de 27%.

> Au passif

Le poste instruments dérivés de couverture passe de 128,3 millions d'euros en 2016 à 85,8 millions d'euros en 2017, soit une dimi-

nution de 43 millions d'euros (-33%).

Au passif, les dettes envers les établissements de crédits augmentent, passant de 8 433 millions d'euros en 2016 à 8 812 millions d'euros en 2017 soit une augmentation de 4,5%.

Les dettes envers la clientèle, qui s'élèvent à 4 325 millions d'euros, sont en hausse de 141 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 3,4%.

Les comptes de régularisation et passifs divers passent de 229 millions d'euros en 2016 à 244 Millions d'euros au 31 décembre 2017 soit une augmentation de 15 millions d'euros (6,5%).

Enfin, les capitaux propres augmentent de 123 millions d'euros (+6%).

Cette évolution s'explique principalement par l'affectation du résultat 2016 en réserve et par le résultat 2017.

> Le compte de résultat consolidé

Le produit net bancaire s'établit à 387,9 millions d'euros, en augmentation de 3,4 millions d'euros par rapport à 2016 soit 0,9 %. Cette variation s'explique principalement par la baisse de la Marge d'Intermédiation Globale (MIG) fortement impactée par la baisse des taux et les réaménagements de crédit à la clientèle, compensée par la hausse de la Marge sur Commissions.

> Le résultat brut d'exploitation

Les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements diminuent 1,2 millions d'euros sur la période soit une diminution de 0,6%.

Le résultat brut d'exploitation s'établit ainsi à 161,6 millions d'euros au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 3 %.

> Le coût du risque

Le coût du risque s'élève à 12,9 millions d'euros. Le taux des créances douteuses et litigieuses s'infléchit sensiblement : 2,36 % en fin d'année, contre 2,58 % en 2016.

Centre Loire maintient un taux de provisionnement prudent de 74,9%.

> Le résultat net

La charge d'impôt sur les sociétés passe de à 37,3 millions d'euros au 31 décembre 2016 à 44,5 millions d'euros au 31 décembre 2017. Cette variation s'explique principalement, par l'augmentation de la base d'imposition et par la nature des éléments composant le résultat fiscal. Ainsi le résultat net consolidé s'établit à 104 millions d'euros, en augmentation de 23,3 %.

> Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture pour la Caisse régionale Centre Loire.

3.2 LES COMPTES SOCIAUX DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

Les comptes sociaux annuels sont présentés conformément aux réglementations mises en place pour les établissements financiers en application des instructions diffusées par Crédit Agricole SA.

Le total bilan social passe de 15,1 milliards d'euros au 31 décembre 2016 à 15,7 milliards d'euros au 31 décembre 2017.

Les principaux écarts par rapport au bilan consolidé sont la prise en compte de la variation de la juste valeur sur les titres disponibles à la vente et l'intégration dans ce dernier des bilans des entités consolidées :

- Bilan des 91 Caisses locales, après élimination des opérations relatives aux Titres négociables moyens termes de ces dernières pour 259,7 millions

d'euros et la participation de celles-ci dans la Caisse régionale pour 38,8 millions d'euros,

- Bilan du Fond Commun de Placement Centre Loire, après élimination de la participation détenue par la Caisse régionale pour un montant de 59,9 millions d'euros,
- Bilan du FCT Crédit Agricole Habitat après élimination de la participation détenue par la Caisse régionale pour 298,9 millions d'euros et des crédits pour 317,7 M€.

Les principaux éléments de l'activité crédit par marché, des ressources collectées et des évolutions de parts de marché sont repris dans « Les Chiffres 2017 », en annexe.

Le résultat social est de 84 millions d'euros, en augmentation de 5,8 % par rapport au résultat 2016 qui était de 79,3 millions d'euros.

Le montant des indemnités, salaires bruts

et remboursement de frais versés aux Administrateurs de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux en 2017 est de 776 164,82 euros brut (csg-rds inclus).

Parmi les principaux écarts de la consolidation nous trouvons l'intégration dans le compte de résultat consolidé des résultats du Fond Commun de Placement Centre Loire (0,5 millions d'euros), des FCT Crédit Agricole Habitat (-0,2 millions d'euros), ainsi que du résultat des 91 Caisses locales pour 4,8 millions d'euros, après élimination des dividendes intra-groupe (intérêt aux parts sociales de la Caisse régionale). L'intégration des Caisses locales majore le PNB consolidé de 6,2 millions d'euros et la charge d'impôt de 0,72 millions.

Les éléments constituant le résultat sont détaillés dans « Les Chiffres 2017 » en annexe.

> Rappel des distributions effectuées au cours des trois derniers exercices :

PARTS SOCIALES	NOMBRE DE PARTS	DISTRIBUTION	INTERET GLOBAL
2014	10 140 192	766 598,52 €	1,89 % ⁽¹⁾
2015	10 140 192	730 088,35 €	1,80 % ⁽¹⁾
2016	10 140 189	608 411,45 €	1,50 % ⁽¹⁾

(1) La distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'abattement de 40 %.

ANNÉE	NOMBRE DE TITRES*	DISTRIBUTION	DIVIDENDE GLOBAL
2014	3 889 436	7 273 245,32 €	1,87 € ⁽¹⁾
2015	3 889 436	6 767 618,64 €	1,74 € ⁽¹⁾
2016	3 889 436	6 573 146,84 €	1,69 € ⁽¹⁾

(*) CCA au nominal de 4 euros.

(1) La distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'abattement de 40%.

2017 EN CHIFFRES (les chiffres clés - version rapport annuel)

> L'ACTIVITÉ

> Réalisations en millions d'euros

	2013	2014	2015	2016	2017
Agriculture	239	219	230	239	224
Professionnels	172	162	201	227	219
Entreprises	290	285	275	342	319
Collectivités Publiques	72	75	34	67	29
Habitat	1 061	958	1 446	1 413	1 505
Consommation	182	178	220	229	248
TOTAL CRÉANCES	2 015	1 877	2 406	2 516	2 543

> Ressources collectées en millions d'euros

	2013	2014	2015	2016	2017
Collecte monétaire	2 419	2 526	2 789	3 185	3 530
Épargne	7 328	7 506	7 518	7 622	7 685
Assurance à caractère d' épargne	4 634	4 771	4 927	5 028	5 114
Valeurs mobilières	2 561	2 482	2 357	2 320	2 345
TOTAL COLLECTE	16 942	17 285	17 592	18 155	18 675

> Parts de marché

	DÉC. 13	DÉC. 14	DÉC. 15	DÉC. 16	OCT. 17
Épargne bilan (yc DAV)/ BDF	35,6%	35,9%	35,3%	35,1%	35,3%
DAV	31,5%	31,2%	30,5%	30,4%	30,8%

Les données sur les parts de marché à fin décembre ne sont pas encore disponibles.

Total crédits	40,06%	39,74%	40,42%	40,21%	39,79%
dont crédit habitat	41,0%	40,6%	41,0%	41,7%	41,5%
dont crédits consommation	41,1%	39,2%	39,9%	36,8%	36,9%

Les données sur les parts de marché à fin décembre ne sont pas encore disponibles.

» FORMATION DU RÉSULTAT [COMPTES SOCIAUX] EN M€

	2013	2014	2015	2016	2017
Crédits collecte	221,5	210,9	193,6	183,6	164,9
Activité financière & Marges diverses	28,2	38,6	42,7	40,8	41,1
Assurances	64,7	63,0	70,7	72,9	76,0
Facturation - vente de service	87,6	79,0	78,9	83,9	86,6
PRODUIT NET BANCAIRE EN M€	402,0	391,6	385,9	381,2	368,6
Charges de personnel	124,8	124,3	125,0	124,9	130,7
Informatique	28,6	23,2	22,9	24,7	25,5
Immobilier & sécurité	23,1	23,8	22,5	21,5	19,9
Autres charges	43,2	46,9	50,7	55,2	50,1
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	219,8	218,3	221,1	226,3	226,1
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	182,2	173,3	164,8	155,1	142,5
Coût du risque général	37,5	20,0	19,8	34,8	13,5
Résultat d'exploitation	144,7	153,3	145,1	120,3	129,0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	144,7	153,3	145,1	120,3	129,0
Impôt sur les sociétés de l'exercice et résultat exceptionnel	58,5	65,8	63,6	41,1	45,2
RESULTAT NET	86,2	87,5	81,4	79,2	83,7

La Caisse régionale Centre Loire respecte la réglementation sur les délais de paiement aux fournisseurs conformément à la loi LME du 4 août 2008 (Loi de modernisation de l'économie). Le solde fournisseurs au 31 décembre 2017 s'élève à 66 milliers d'euros

et est d'une durée inférieure à 30 jours.

Information dans le cadre de la loi ECKERT :

Nombre de comptes inactifs au 31/12/2017 : 13 458 pour un montant de 6 688 427,51€

Nombre comptes remontés CDC au 31/12/2017 :

459 pour un montant de 1 018 215,73€

3.3 SUIVI ET CONTRÔLE DES RISQUES

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances, garanties données ou engagements confirmés non utilisés. Les contreparties sont constituées de l'ensemble des clients de la Caisse régionale.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

La politique crédit de la Caisse régionale est élaborée tous les ans. Elle est présentée au Conseil de Direction puis au Conseil d'Administration pour validation. Cette politique est ensuite présentée aux Managers du Réseau (Directeurs de Groupe, Directeurs de Banque Privée et Directeurs d'agences) pour être démultipliée à l'ensemble de leurs collaborateurs.

Les responsables des services engagement doivent également la présenter à leurs collaborateurs.

Elle est disponible sous l'intranet de la Caisse régionale.

Notre Politique Crédits Générale synthétise les grands enjeux et principes de développement crédit de la Caisse régionale.

Elle définit le cadre dans lequel doit se réaliser l'activité d'octroi de prêts dans un double souci de développement rentable de la relation bancaire avec la clientèle et de forte maîtrise des risques de contrepartie.

La politique crédit est structurée autour d'un cadre prudentiel de limites par filière, client ou opération. Une limite maximale d'exposition sur une contrepartie est fixée par marché. Tout dépassement doit faire l'objet d'une validation par le Comité Régional des prêts. Sur un nombre limité de contreparties, une stratégie et une limite personnalisées sont fixées par le Comité Régional des prêts.

La politique crédit comprend également des limites sectorielles sur des marchés sensibles (Arboriculture et Légumes, CRH :

« Cafés, Hôtellerie, Restaurants », Boulangerie et Commerce de l'automobile), sur des zones géographiques (financements habitat dans les DOM COM et à l'étranger) et prévoit des exclusions d'interventions. Les principes de délégations sont déterminés par métier et définis en cohérence avec le dispositif Bâle II.

Notre politique crédit s'appuie également sur la mise en œuvre d'une politique de garantie destinée à sécuriser nos engagements.

Elle est enfin complétée de politiques sectorielles par marchés : particuliers, professionnels, agriculture, entreprises, professionnels de l'immobilier, collectivités publiques et associations.

Le contrôle et le suivi du respect de la politique crédit sont effectués par la ligne métier engagement, le contrôle permanent et, en dernier niveau, par le contrôle périodique. Les contrôles réalisés sont formalisés sous l'outil national de contrôle « SCOPE ».

II. GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRISE DE RISQUE

La Caisse régionale intervient sur tous les marchés. De ce fait le risque est diversifié sans concentration excessive. Par ailleurs, le dispositif de limite maximum par contrepartie réduit le risque de concentration sur une seule contrepartie.

Les dépassements des limites de contreparties sont encadrés, ils font l'objet d'une « stratégie opérateur » et obligatoirement validés sur la base d'un dossier argumenté par le Comité Régional des prêts de la Caisse régionale.

L'analyse des dossiers de crédits est réalisée par les conseillers de clientèle et les directeurs d'agences. Elle est encadrée par des règles d'instruction.

Des outils intégrés au système d'information structurent l'aide à la décision : SIMULCA pour l'habitat, ANADEFI pour les agriculteurs et les professionnels. La Caisse régionale met en place des lignes de crédits pré attribuées avec l'outil national SOPRANO. Cet outil permet également de qualifier les clients sur le poste de travail.

Les dossiers qui ne relèvent pas de la délégation des agences de proximité et de la banque privée sont étudiés en second niveau par les services engagements de la Caisse régionale qui décident selon les délégations attribuées.

Au-delà, les dossiers sont décidés par le comité des engagements ou le comité des prêts régional (avec avis du comité interne de validation).

Les critères requis sont le professionnalisme de l'emprunteur et le respect des ratios d'analyse financière : rentabilité et solidité de la structure financière.

La prise de décision s'appuie également sur un prévisionnel documenté permettant de dégager, pour le projet analysé, une marge de sécurité suffisante et le cas échéant, un prévisionnel de trésorerie. Les analystes crédits utilisent les normes professionnelles et les référentiels métiers à leur disposition.

2. MÉTHODOLOGIES ET SYSTÈMES DE MESURE DES RISQUES

2.1 LES SYSTÈMES DE NOTATION INTERNE ET DE CONSOLIDATION DES RISQUES DE CRÉDIT

> Description du dispositif de notation :

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, les Caisses régionales, à utiliser les systèmes de notation internes au groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale utilise le logiciel national de notation LUC (Logiciel Unifié de Cotation), ainsi que les modèles nationaux permettant de dériver la note, la probabilité de défaut et le pourcentage de perte en cas de défaut.

L'évolution des modèles LUC suite au backtesting de 2013 a été mise en place pour la notation de mai 2014. Une nouvelle version du logiciel et les nouveaux modèles ont été mis place au cours du 2ème trimestre 2017.

Le traitement de notation est effectué chaque fin de mois pour tous les clients et tous les contrats.

Sur le périmètre de la Grande Clientèle (Entreprises, Professionnels de l'immobilier et Collectivités publiques), la Caisse régionale utilise l'outil de notation national ANADEFI, ainsi que les modèles fournis par CA.sa.

Des modèles de notations sont spécifiques à chaque segment de notation. L'échelle de notation d'ANADEFI se décline comme suit :

ANADEFI	S&P
A+	AAA
A	AA
B+, B	A
C+, C, C-	BBB
D+, D, D-	BB
E+	B
E, E-	Sous surveillance

La notation est effectuée par le CAN (Centre d'Aide à la Notation) au minimum une fois par an à la demande des chargés d'affaires. Un suivi de la notation a été mis en place par la Caisse régionale pour garantir un bon niveau de notation et la cohérence entre la note des Tiers et la note du Groupe auxquels ils sont rattachés.

Le Comité Risques et Notations analyse mensuellement les dégradations de situations pouvant se traduire par une dégradation de la note, voire un passage en défaut, et identifie les actions à mettre en place pour éviter les passages à tort en défaut.

Ce comité a également pour missions le

suivi des évolutions des notations et des anomalies détectées par CASA dans ses contrôles mensuels.

En 2018, une attention toute particulière sera portée aux dossiers non notés ou avec notation trop ancienne.

Le projet Tiers-Groupes a permis la création et la mise à jour au quotidien d'un référentiel unique pour les Entreprises, Collectivités publiques et Professionnels de l'Immobilier au niveau du Groupe Crédit Agricole. Ce dispositif permet de garantir l'unicité de la note (RUN) et une vision Risque identique (Défaut)

En 2014 le processus de passage en défaut des Tiers Grande Clientèle a été modifié afin d'acter le passage en défaut par la notation et non plus automatiquement en fonction de la durée de l'irrégularité.

La convergence entre la classification en DL et le défaut a été mise en place en novembre 2014.

À partir de cette date tous les contrats en défaut sont classés comptablement en DL et uniquement ceux-là. Pour des raisons techniques la convergence n'a pas pu être appliquée à l'escompte et au Dailly.

> Groupes de Risque banque de détail :

- Il y a regroupement dans un même groupe de risque de deux personnes physiques si elles sont liées par une relation de type conjoint.
- Il y a regroupement automatique de la partie privée et de la partie professionnelle pour les entrepreneurs individuels.
- Il y a regroupement automatique de la partie privée et de la partie professionnelle si une entreprise de type familiale (EARL, EURL, SNC, SCI, SARL) est possédée au minimum à 95% par un propriétaire majeur capable ou deux propriétaires liés par une relation de type « conjoint », « concubin » ou « pacsé ».

Un groupe de risque est constitué à part entière pour :

- Toute personne physique mineure (ou sous tutelle ou sous curatelle).
- Tout groupement de personnes physiques autre que conjoint.

Des Groupes de Risque peuvent être constitués à dire d'expert en complément des règles automatiques.

> Groupes de Risque Grande Clientèle :

Une entreprise constitue à minima, à elle seule, un Groupe de Risque dit « Élémentaire » en considérant qu'elle

est la réunion de l'ensemble de ses établissements identifiés par leur numéro SIRET. Ce groupe de risque est créé de manière automatique. UN SIREN = UN GROUPE DE RISQUE ÉLÉMENTAIRE.

Le projet Tiers Groupes en 2009-2010 a permis la mise en place d'un référentiel national des Groupes qui s'est substitué à la notion précédente de groupe consolidé local. Un workflow permet à chaque chargé d'affaire d'accéder à ce référentiel et de le mettre à jour.

En 2018, les grilles utilisées pour les LBO / FSA seront modifiées.

2.2 MESURE DU RISQUE DE CRÉDIT

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Dans le cadre de Bâle 2 des suivis au niveau de l'EAD sont réalisés :

- EAD = Engagements tirés + CCF* Engagements confirmés non utilisés.
- CCF : Credit Conversion Factor Il varie de 6 % à 140 %.

L'EL est également un élément de mesure du risque de crédit.

- EL = EAD*PD*LGD.
- EL : Perte attendue.
- PD : Probabilité de défaut.
- LGD : Pourcentage de perte en cas de défaut.

Sont également suivis :

- Le risque pondéré et le coefficient de pondération
- Le pourcentage d'encours en défaut

Au 31/12/2017 :

EAD : 13 977 M€

EL : 265,2 M€

Risque pondéré : 3 457 M€

Taux de pondération : 24,73 %

Taux de défaut : 2,19 %

L'EAD a progressé de 437 M€ en 2017, soit +3,2%.

En même temps, l'EL a diminué passant de 269 à 265,2 M€ (-1,4%). Malgré l'augmentation de l'EAD, le risque pondéré reste au même niveau qu'au 31/12/2016 (3 457 M€ contre 3 456 il y a un an).

Cette situation résulte de la diminution du taux de pondération : 25,52% au 31/12/2016, 24,73% au 31/12/2017.

Le taux de défaut global / EAD diminue de manière significative en un an : 2,19% à fin 2017 contre 2,51% fin 2016.

3. DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

Le dispositif de surveillance des risques crédit repose sur les éléments suivants :

Une politique crédit, adaptée et validée annuellement par le Conseil d'administration, fixant les objectifs et le positionnement de la Caisse régionale sur chacun des grands secteurs d'activité.

Un référentiel Risques de Contreparties qui précise le dispositif de gouvernance et les modalités de traitement du risque de crédits.

Un schéma de délégation de décision qui conjugue des plafonds d'encours et de projets, croisés par niveau de cotation et par niveau de compétence des collaborateurs et exprimés par strate de métiers.

Des limites globales et opérationnelles, des limites par contreparties, et des règles de partage fixées annuellement par le Conseil d'administration, au-delà desquelles les décisions se prennent en Comité d'engagements ou en Comité de Prêts hebdomadaires.

Une structure de contrôle permanent, rattachée à la Direction Générale, qui s'assure du caractère efficient des différents niveaux de contrôles, de premier et de second degré.

Une Filière Risques, rattachée à la Direction Générale, pour organiser, suivre et piloter le recouvrement des risques (à l'octroi, en germe et risques nés) sur les banques Retail et Corporate.

L'objectif de notre Caisse régionale est de financer le développement économique de son territoire, tout en priorisant la réactivité sur les acteurs économiques de qualité. Elle a déployé un dispositif d'engagements et de délégation combinant le niveau de risque des emprunteurs et le niveau de responsabilité des décideurs internes.

3.1 PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS PAR CONTREPARTIE OU GROUPE DE CONTREPARTIES LIÉES

Le contrôle permanent de la Caisse régionale et la filière risque assure un suivi trimestriel du dispositif de limites :

- Globales : par secteurs d'activité ou par thèmes en fonction des risques constatés (qualité du portefeuille)
- Individuelles : La détection se fait au niveau des Groupes de Risques Consolidés, sur la base des engagements donnés par la Caisse régionale.
- Par type d'opérations à risques (FSA, LBO...).

Le suivi des limites permet de dresser un état des lieux des encours totaux concernés, avec le niveau de dépassement, par rapport à la limite.

Pour chaque contrepartie portant des en-

cours significatifs en dépassement, une analyse de la situation, la motivation du dépassement ainsi que la stratégie sont validés par le comité régional des prêts.

Un suivi de ces stratégies est assuré par la Direction du Bancaire Assurances Crédits (Part agri et pro) et par la Direction des Entreprises et du Territoire (corporate). Le contrôle permanent effectue un contrôle de second degré.

Un suivi trimestriel est effectué par le contrôle permanent et la filière risque. Une présentation est faite au comité des risques.

Les dépassements ont 2 origines : validation du dépassement dans le respect des règles de délégation pour répondre aux besoins des clients, ou dépassement consécutif à une dégradation de la notation.

Le poids des dix plus gros engagements de la Caisse régionale est en augmentation de 0,28 % par rapport à 2016 et représente 6,15 % du portefeuille global. Ces dix mêmes clients représentent 30 % des engagements corporate de la Caisse régionale.

Il existe 4 contreparties déclarées dans les grands risques bénéficiant de garanties FONCARIS.

Celles-ci totalisent un EAD de 318M€ pour un taux de couverture FONCARIS de 38 % soit un montant de 123 M€.

3.2 PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE ET DE SUIVI SECTORIEL

La Filière Risques surveille le respect des procédures et la mise en œuvre des bonnes pratiques en organisant des revues de portefeuille régulières et ciblées, le pilotage des résultats (réseaux et services recouvrement amiable et contentieux) sur tous les marchés de la Banque de détail et des entreprises.

Elle contribue à la bonne formation des hommes, et à la bonne appropriation des outils (atourisk et collection) pour permettre un niveau de performance élevé et durable. Elle veille à la mise en place par les gestionnaires, de plans d'action adaptés aux situations et s'assure du traitement quotidien de toutes les opérations rejetables.

Elle s'assure également de la qualité de la production des tableaux de bord et des alertes (réseaux et recouvrement) pour permettre aux acteurs une réactivité importante.

La filière Risque adresse des reportings (hebdomadaire et mensuel) à sa Direction pour alimenter le Conseil de Direction.

Un suivi des filières est en place. L'objectif,

au travers d'indicateurs de risque, est de suivre et détecter en amont une éventuelle dégradation du risque sur filières, et d'effectuer des revues sur ces filières, voire de les provisionner.

3.3 PROCESSUS DE SUIVI DES CONTREPARTIES DÉFAILLANTES ET SOUS SURVEILLANCE

1 - Comité Risques Notation :

Objet : Statuer sur le traitement des dossiers Entreprises et Banque privée affichant des clignotants d'alerte. Proposer, le cas échéant, les montants des provisions à constituer. Valider les notes Anadefi Hors délégation.

Il est animé par la filière risque.

Critères de sélection des dossiers : Alerte incidents de plus de 30 jours, dégradation de la cotation BDF de plus de 2 grades, Evolution de la note Bâle II, Inscription volontaire Agence, revue des 20 plus gros dossiers en risques avérés ou en notations dégradées trimestriellement, revue des E-

Périodicité : mensuelle.

2 - Comité Risques et Provisions présidé par le Directeur Général Adjoint :

Objet : Déclinaison opérationnelle de la politique « crédits » et de la politique « recouvrement ».

Suivi de la politique de provisionnement (provisions affectées, collectives, filière, ...) et de la politique de passage à pertes.

Validation des montants des provisions à constituer sur les dossiers du Marché des Entreprises et de la Banque Privée préalablement étudiés en comité Risques et Notation, Suivi des indicateurs Crédits et Risques de la Caisse régionale, Suivi des indicateurs Bâle 2 et validation des notes Bâle II Préparation des arrêtés des provisions trimestriels.

Périodicité : Trimestrielle (à minima).

3 - Comité d'engagements :

Objet : Décision sur tous prêts émanant du réseau de proximité jusqu'à :

- Un encours du groupe de risque de 1 M€ sur risque fort et avéré
- Un encours du groupe de risque de 2.5M€ sur risque très faible à moyen

Décision sur tous prêts pour lesquels il y

a divergence de position entre le réseau et les services Engagements.

Au-delà des niveaux de délégation du comité des engagements et du directeur Entreprises Territoire, la décision est du ressort du Comité Régional des prêts avec passage préalable en comité interne de validation.

Périodicité : Hebdomadaire.

4 - Le Comité Interne de Validation

Objet : Non décisionnaire, il vise à éclairer les dossiers et à demander des compléments d'information avant de soumettre les dossiers au comité régional. Il émet un avis préalable.

L'avis du RCPR est également formalisé pour chaque dossier sur une fiche ad hoc.

Les dossiers ayant vocation à être soumis au Comité de validation sont les suivants :

Les dossiers de financement des Entreprises éligibles au Comité Régional Les dossiers de financement d'immobilier patrimonial pour lesquels les engagements sont supérieurs à 2,5 M€.

Les dossiers en provenance du réseau de proximité, soumis à l'accord du Comité Régional des Prêts.

Il a également vocation à formaliser un avis sur les financements concernant les administrateurs de la Caisse Régionale.

Cas particulier : un Comité Interne de Validation LBO comprenant la Direction Générale et les membres du CIV se réunira spécifiquement pour statuer sur les dossiers dit LBO selon la définition inscrite dans les règles d'instruction du Marché Entreprises.

Composition : Ce Comité comprend :

- Le Directeur des Entreprises (ou son représentant)
- Le Directeur du Bancaire Assurances et crédit (ou son représentant)
- Le Responsable du Contrôle Permanent
- Le second regard Entreprises
- Le présentateur du dossier concerné

Périodicité : Hebdomadaire.

5 - Comité des Prêts Régional :

Objet : Il a vocation à décider sur tous prêts au-delà de la délégation du comité des Engagements ou du Directeur Entreprises Territoire, et sur toute demande de financement dérogatoire à la politique crédit.

Composition : Administrateurs de la Caisse

régionale, un cadre de Direction (tournant).
Périodicité : Hebdomadaire.

3.4 PROCESSUS DE SUIVI DES RISQUES SUR BASE CONSOLIDÉE

Les éléments du tableau de bord risques restitué par Crédit Agricole S.A peuvent être examinés lors du Comité Risques et Provisions (Cf 3.3.2) et faire l'objet d'une présentation en Comité d'Audit et des comptes.

La Caisse régionale a décidé de mettre en place des suivis réguliers sur certains domaines spécifiques (Crédit sains et risqués) :

- Revue LBO FSA : examen du portefeuille des financements d'acquisition (périodicité semestrielle).
- Revue PIM : examen de contreparties ciblées parmi le portefeuille des professionnels de l'immobilier. (périodicité semestrielle).
- Revue Collectivités publiques : examen de contreparties ciblées au sein du portefeuille des collectivités publiques. (périodicité annuelle).

3.5 PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU RISQUE PAYS

Le risque Pays est le risque qu'une dégradation de la situation économique, financière, politique ou sociale dans un pays affecte les activités de la Banque dans ce pays. Le risque Pays se caractérise dans sa forme la plus extrême, par la matérialisation d'une crise, qui peut, selon les cas, prendre la forme d'une crise de la balance des paiements, d'une crise financière systémique et / ou d'une crise politique impliquant une remise en cause des règles de droit.

Sous une forme moins radicale, le risque Pays correspond à l'impact, sur le portefeuille de la banque, de changements macro-économiques et financiers particuliers auxquels sont soumises les contreparties d'un pays. Le concept de Risque Pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays par opposition au Risque Souverain, qui concerne le risque de contrepartie présenté par l'Etat au sens strict du terme.

La caisse régionale a mis en œuvre depuis plusieurs années un encadrement très strict des financements hors-territoires dans sa politique crédit qui permet avec un dispositif de limites et des règles de partage de gérer ce type de risque à l'octroi. Le respect de la politique crédit fait par ailleurs l'objet de contrôles de premier et second degré dans le dispositif de contrôle permanent de la caisse régionale.

Par ailleurs, le service Conformité et sécurité financière joue un rôle d'interlocuteur et de veille en matière de risque pays vis-à-vis des services opérationnels.

La Caisse régionale est également vigilante au respect par ses clients des embargos pays (partiels ou totaux) : En 2016, la Caisse régionale s'est dotée d'un responsable sanction internationale.

3.6 IMPACTS DE STRESS SCENARIOS

Des exercices de stress tests crédit font partie intégrante du dispositif de gestion des risques du groupe Crédit Agricole. Ceux-ci portent soit sur le portefeuille de crédit dans son ensemble soit sur un portefeuille particulier présentant une "poche de risque" à étudier (par exemple : portefeuille immobilier commercial).

Un stress test crédit global est réalisé à minima annuellement dans le cadre des stress globaux du Groupe. Les travaux, coordonnés par la DRG, concernent l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en

méthode IRBA, IRBF, ou en méthode Standard. L'horizon d'analyse est à minima de 18 mois et peut être porté à 3 ans.

Cet exercice est intégré au processus budgétaire annuel. Les scénarios économiques pris en compte sont établis pour l'ensemble du Groupe. Deux variantes sont étudiées habituellement :

- Un scénario baseline correspondant au scénario budgétaire qui ne fait pas partie de l'exercice de stress au sens strict mais qui sert de point de référence pour le scénario adverse ;
- Un scénario adverse (ou stressé) qui reflète une dégradation de la situation économique forte mais plausible.

Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de l'entreprise sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique.

Du fait de la réception tardive du kit stress test pour 2016, l'exercice a été mené début 2017 et une présentation au comité des risques est prévue sur le premier trimestre 2017.

4. MÉCANISMES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT

4.1 GARANTIES REÇUES ET SÛRETÉS

> Objectifs des garanties et collatéraux

Les garanties reçues sont prises en compte conformément à la réglementation Bale 2 tant en terme d'éligibilité que de valorisation.

L'éligibilité de la garantie est dérivée automatiquement lors de l'octroi du prêt.

Un processus automatique permet de revaloriser périodiquement les différentes garanties.

Les procédures liées à la valorisation des garanties ont été modifiées pour prendre en compte la Lettre Jaune CASA 2015.

> Principales garanties au 31/12/2017

TYPE GARANTIE ELIGIBLE BÂLE II	NBRE GARANTIES	MT GARANTIE
CAUTION CAMCA	41 073	2 414 103 511
CAUTION CREDIT LOGEMENT	7 757	771 271 118
CAUTION ETABLISSEMENT PUBLIC	728	39 579 039
SIAGI	271	13 032 589
OSEO GARANTIE	2 019	60 486 784
FONCARIS	50	131 143 809
FONDS COMMUN DE GARANTIE	9 711	407 684 118
GAGE DE VEHICULE AUTOMOBILE	535	670 334
HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	54 935	6 602 106 601
PRIVILEGE DU PRETEUR DE DENIERS	7 402	828 057 962
NANTISSEMENT POLICE ASSURANC-VIE	5 342	576 208 829
NANTISSEMENT VALEURS MOBILIERES	2 007	242 697 294
WARRANT AGRICOLE	1 762	3 757 083

4.2 UTILISATION DE CONTRATS DE COMPENSATION

La CR n'est pas concernée.

4.3 UTILISATION DES DÉRIVÉS DE CRÉDITS

La CR Centre Loire traite toutes les opérations de couverture en Give-up. Une convention a été signée entre CACIB et la CR en 2014. La contrepartie définitive

pour ces opérations est donc CACIB. Au 31/12/2017, les swaps de couverture représentent 3650 M€. (Source Base KTP)

III. EXPOSITION

1. EXPOSITION MAXIMALE

L'évolution de l'exposition maximale est reprise dans la note 3.1 des états financiers, elle reprend l'évolution des engagements de bilan (net de dépréciation) et des enga-

gements de hors bilan (net de provisions). Ainsi, l'exposition nette passe de 15.47 milliards d'euros à 15,99 milliards d'euros, soit une hausse de 3.3%.

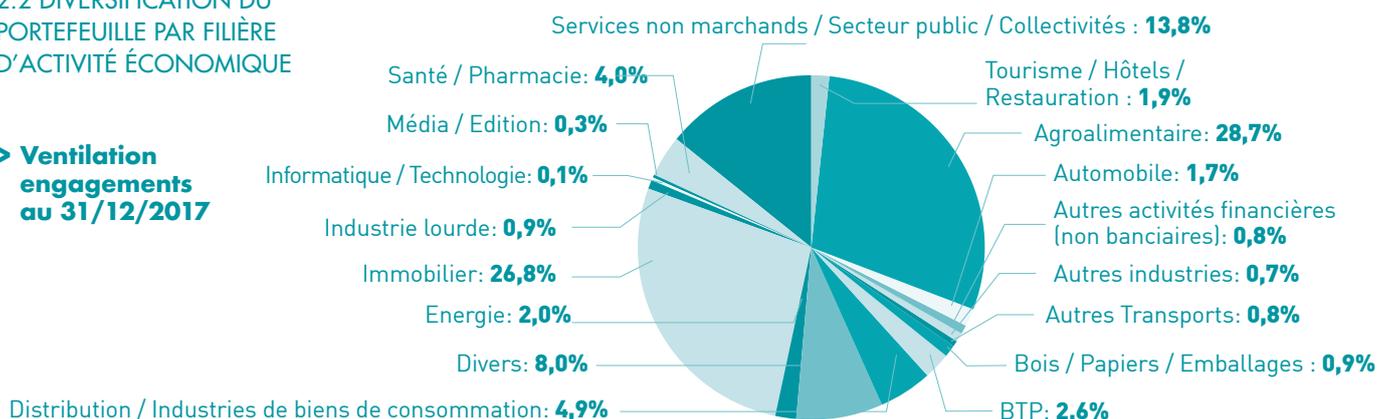
2. CONCENTRATION

2.1 DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUES

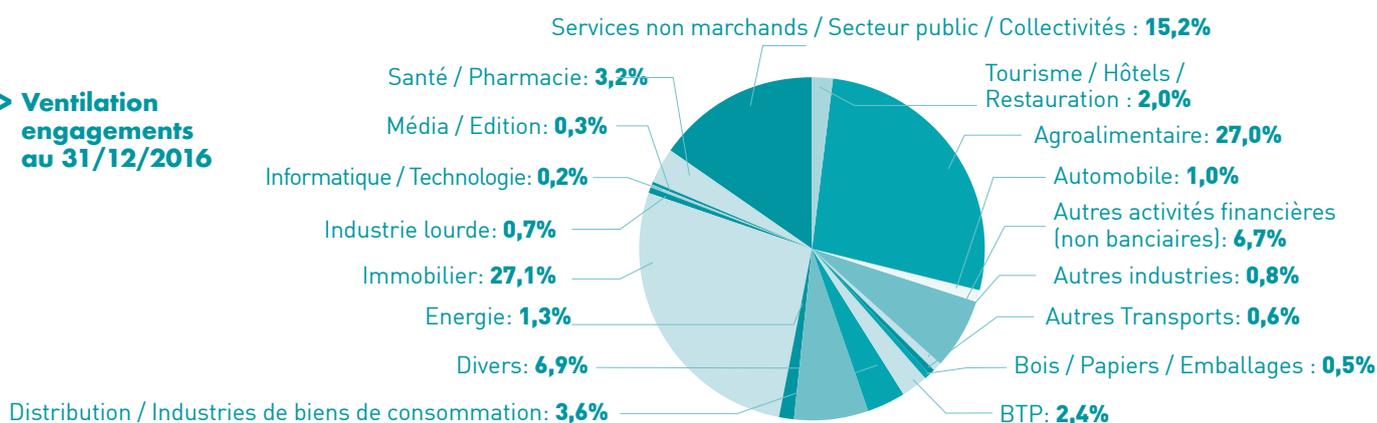
La CR n'est pas concernée dès lors que son activité est en France.

2.2 DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

> Ventilation engagements au 31/12/2017



> Ventilation engagements au 31/12/2016



> Données source

DÉC. 17	ENGAGEMENTS
Aéronautique/ Aérospatial	4 413
Agroalimentaire	1 856 632
Assurance	33 525
Automobile	111 356
Autres activités financières (non bancaires)	52 144
Autres industries	45 052
Autres Transports	51 071
Banque	3
Bois/ Papier/ Emballage	58 484
BTP	169 843
Distribution/ Industries de biens de consommation	319 467
Divers	520 908
Energie	127 056
Immobilier	1 735 858
Industrie lourde	55 415
Informatique/ Technologie	9 662
Maritime	17
Media/ Edition	20 818
Sante / Pharmacie	260 902
Services non marchands / Secteur public / Collectivités	892 254
Telecom	342
Tourisme/ Hôtels/ Restauration	125 675
Utilities	26 973

DÉC. 16	ENGAGEMENTS
Aéronautique/ Aérospatial	24
Agroalimentaire	1 665 448
Assurance	19 596
Automobile	64 526
Autres activités financières (non bancaires)	414 599
Autres industries	47 777
Autres Transports	34 537
Banque	6
Bois/ Papier/ Emballage	28 526
BTP	150 336
Distribution/ Industries de biens de consommation	224 444
Divers	425 357
Energie	79 711
Immobilier	1 673 041
Industrie lourde	41 118
Informatique/ Technologie	11 960
Maritime	6
Media/ Edition	18 147
Sante / Pharmacie	196 498
Services non marchands/ Secteur public / Collectivités	937 767
Telecom	220
Tourisme / Hôtels / Restauration	121 903
Utilities	20 729

Les deux secteurs « Agroalimentaire » et « Immobilier » concentrent plus de 55% des encours (contre 54,1% en 2016).

La part de chacune de ces activités est pratiquement équivalente. Leurs évolutions sont en revanche différentes

Le poids de l'agroalimentaire a augmenté en 2017. Il représente 28,7% des encours fin 2017, contre 27% fin 2016. En augmentation également le secteur « Distribution / industrie de biens de consommation » (4,9% contre 3,6% en 2016), le secteur « Santé / Pharmacie » (4% contre 3,2% il y a an).

À l'inverse, le poids de l'activité « Immobilier » diminue (26,8% en 2017 contre 27,1% en 2016). Il en est de même pour les « Ser-

vices non marchands / Secteur public / Collectivités » (13,8% en 2017 contre 15,2% en 2016).

2.4 EXPOSITION AU RISQUE PAYS

La CR n'est pas concernée.

2.3 VENTILATION DES ENCOURS DE PRÊTS ET CRÉANCES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	EN % DU TOTAL 2017
Administration générale	855 366	933 074	6,40 %
Banques centrales			
Etablissements de crédit	645 225	386 788	4,83 %
Grandes entreprises	1 914 917	1 833 213	14,34 %
Clientèle de détail	9 942 228	9 556 392	74,43 %
Total	13 357 736	12 709 467	100 %

3. QUALITÉ DES ENCOURS

3.1 ANALYSE DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR CATÉGORIES

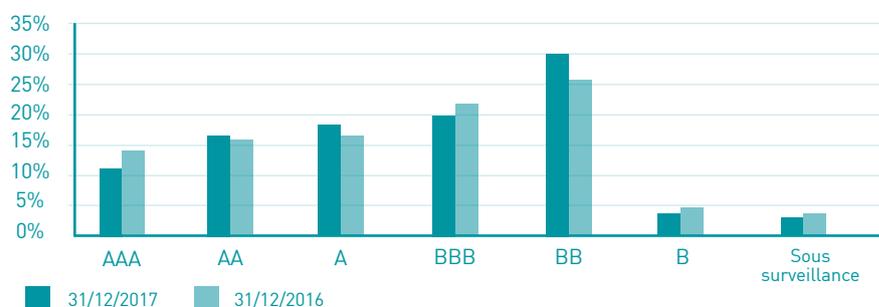
Selon IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

Prêts et créances (en milliers d'euros)	2017	2016
Ni en souffrance, ni dépréciés	12 826 302	12 250 547
En souffrance, non dépréciés	233 819	142 869
Dépréciés	297 615	316 051
Total	13 357 736	12 709 467

3.2 ANALYSE DES ENCOURS PAR NOTATION INTERNE

	31/12/2017	31/12/2016
AAA	10,51%	13,63%
AA	16,66%	16,53%
A	17,79%	16,54%
BBB	20,03%	21,64%
BB	29,81%	25,57%
B	3,15%	3,52%
Sous surveillance	2,06%	2,56%

Évolution du portefeuille sain hors retail par équivalent S&P du rating interne



Globalement, on observe une diminution de la part des encours AAA et BBB et une augmentation des encours notés A et BB.

La situation est différente selon les marchés :

La notation des Collectivités publiques s'est améliorée. D'octobre 2016 à octobre 2017, les notations A+ et A sont passées de 71,6% des tiers à 72,2%.

Le constat est identique pour le marché des Entreprises :

	10/2017	10/2016
Sains	76,2%	72,3%
Sensibles	16,8%	18,4%
Défaut	7,1%	9,3%

En revanche les notations des Professionnels de l'Immobilier se sont légèrement dégradées :

	10/2017	10/2016
Sains	69,8%	70,8%
Sensibles	19,0%	18,8%
Défaut	11,1%	10,4%

est constituée. Par ailleurs, afin de couvrir des risques avérés de non recouvrement sur des encours sensibles non classés douteux, la Caisse régionale a constaté des provisions calculées principalement à l'aide du modèle Bâle II (provisions sur bases collectives et provisions filières). Ces dépréciations sont portées à l'actif de son bilan consolidé.

3.3 DÉPRÉCIATION ET COUVERTURE DU RISQUE

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale Centre Loire par voie de dépréciation et une provision individuelle

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

(en milliers d'euros)	31/12/2017					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	114 810	77 055	197 927	255 433		645 225
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	741 965	1 233 580	4 375 481	6 361 485	0	12 712 511
Total	856 775	1 310 635	4 573 408	6 616 918	0	13 357 736
Dépréciations						-329 396
Total Prêts et créances émis sur les établissements de crédit et sur la clientèle						13 028 340

(en milliers d'euros)	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	82 001	4 881	41 509	258 397		386 788
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	773 775	1 197 702	4 229 595	6 117 876	3 731	12 322 679
Total	855 776	1 202 583	4 271 104	6 376 273	3 731	12 709 467
Dépréciations						-351 958
Total Prêts et créances émis sur les établissements de crédit et sur la clientèle						12 357 509

4. COÛT DU RISQUE

Le coût du risque général s'élève à 12.9 millions d'euros (Cf. note 4.8 des Etats financiers consolidés), marquant ainsi une diminution de 22 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016.

Le coût du risque crédits est de 16.2 millions d'euros, contre 23.3 millions d'euros en 2016, soit une diminution de 7.1 mil-

lions d'euros, avec un taux de provisionnement à 74,9%.

Le taux des créances douteuses et litigieuses s'établit à 2,36 % en fin d'année, contre 2,58 % en 2016.

5. RISQUE DE CONTREPARTIE SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La gestion du risque de contrepartie consiste à fixer une limite de perte en

cas de défaillance de la contrepartie et à suivre, dans le temps, la consommation de cette limite.

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est représenté par le risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. Ce risque est composé du coût de remplacement brut des contrats et de l'estimation de la perte que peut générer l'instrument sur sa durée de vie résiduelle compte tenu des mouvements des marchés.

RISQUES DE MARCHÉ

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Les risques de marché représentent les risques d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, les spreads crédits, ainsi que de leur volatilité implicite.

- Les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un ins-

trument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;

- Les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- Les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- Les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des

spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

La Caisse régionale est exposée aux risques de marchés sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement, le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

II. GESTION DU RISQUE

1. DISPOSITIF LOCAL ET CENTRAL

Le contrôle des risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- En local : un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités de marché de la Caisse régionale. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

2. LES COMITÉS DE DÉCISION ET DE SUIVI DES RISQUES

Organes de suivi des risques de niveau groupe :

- Le Comité des Risques Groupe (CRG)
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR)
- Le Comité Normes et Méthodologie

Organes de suivi des risques de niveau local :

- Le Comité Gestion Actif Passif et le Conseil d'Administration de la Caisse régionale Centre Loire définissent chaque année le cadre de risque pour l'activité de marché, celui-ci est décliné en une allocation cible. Ils examinent périodiquement l'évolution des performances et des risques du portefeuille :
 - Comité Gestion Actif Passif (GAP) : reporting trimestriel
 - Comité d'Audit et des Comptes (qui rapporte au Conseil d'Administration) : un reporting est fait 3 fois par an. Un suivi du respect des limites est transmis trimestriellement à Crédit agricole SA.

III. MÉTHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉS

Le suivi des risques s'effectue au regard de plusieurs indicateurs qui sont :

- La Value at risk du portefeuille.
- Les stress scénarios.
- Le suivi de la consommation de l'enve-

loppe de risque.

- La valeur mark to market du portefeuille.

La Caisse régionale possède des limites complémentaires en termes de stop loss.

1. LA VAR (VALUE AT RISK)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la CR retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois (méthode E-varisk AMUNDI).

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

Le calcul de la VaR (VaR historique sur un horizon 1 mois, avec un intervalle de confiance de 99%) est effectué en central par l'outil Riskmetrics d'Amundi. Elle mesure, pour le seuil de confiance et l'horizon de temps donnés, le montant de pertes potentielles. Elle apparaît dans l'analyse comme un pourcentage de l'encours pour un seuil de confiance de 99% et un horizon de 1 mois.

- La VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Le back testing implique de comparer la Value-at-Risk 99 % -1 mois calculée en début de mois avec le rendement du portefeuille (portefeuille identique à celui du début de mois) en fin de mois. Le test est effectué sur le mois écoulé.

La VaR du portefeuille est présentée avec un benchmark des autres Caisses régionales lors des Comités de Gestion Actif Passif. Les stress scénarios sont venus compléter l'encadrement en VaR de façon à renforcer le dispositif d'encadrement du risque

de marché du portefeuille. Par ailleurs, de nombreuses Caisses Régionales ont purement et simplement abandonné le calcul de cet indicateur pour ne retenir que les stress scénarios. Ainsi DRG a communiqué en fin d'année 2017 pour informer les Caisses Régionales de l'arrêt du calcul de la VaR en raison de sa faible utilisation par les Caisses Régionales. De ce fait, Centre Loire propose de ne pas remettre en place d'outil de calcul interne de la VaR et de ne retenir que les Stress Groupe et autres mesures d'encadrement du risque de marché (dispositif de limites par secteur d'activité, contrepartie, dépositaire, maturité, montant, etc.).

2. LES STRESS SCENARIOS

Stress Groupe : Ce stress hypothétique est basé sur une dégradation de la signature française (choc spread crédit à 180 bps), provoquée par l'absence de réformes structurelles, avec une propagation sur les autres titres souverains, corporates et bancaires en particulier ceux des pays périphériques de la zone Euro. Un choc de 30% sur actions et autres classes d'actifs est également appliqué.

Stress adverse 1 an : il reprend pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation) la plus grande variation sur 1 an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans). Cette approche a l'avantage de la simplicité mais considère que l'ensemble des facteurs de risque du portefeuille est stressée de manière corrélée. Ce stress est plus sévère que le stress « Groupe » à l'exception notable des chocs sur l'Etat Français.

Les stress scénarios sont présentés et comparés aux autres Caisses régionales, lors des Comités de Gestion Actif Passif.

3. LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES

Pour l'année 2017, le stop loss général (enveloppe de risque) a été fixé à 43 M€ réparti entre la gestion financière (40 M€) et les mandataires (3 M€), celui-ci a été respecté sur toute l'année.

IV. EXPOSITION : ACTIVITÉS DE MARCHÉS (VALUE AT RISK)

À fin décembre 2017, la VaR de notre Caisse régionale s'élève à 3.9 M€, soit une consommation de 20% de la limite (20 M€).

L'évolution de la VAR au cours de l'année 2017 peut être synthétisée comme suit :

	31/12/2016		31/03/2017		30/06/2017		30/09/2017		31/12/2017	
	M€	%								
VAR	6.2	31	5.7	29	5.3	27	4.5	23	3.9	20

Source : Indicators Risks Direction Risques Groupe

Par rapport à fin 2016, la VAR du portefeuille s'est sensiblement réduit à 3,9 M€ pour une limite à 20 M€ (inflexion sur la répartition Titres d'investissement/Titres de placement).

TP/TI au 31/12/2016 : 64%/36%
TP/TI au 31/12/2017 : 56%/44%

V. RISQUE ACTION

> Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

La Caisse régionale Centre Loire n'est pas exposée au risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage.

> Risque sur actions provenant des actifs financiers disponibles à la vente

Au 31 décembre 2017, l'encours du portefeuille de placement exposé au risque action et FCPR est de 20,7 M€ soit 3,2% du portefeuille AFS (disponibles à la vente).

Cf note 6.3 (p.78) sur les encours d'actifs financiers disponibles à la vente (part actions) + gains et pertes latents.

GESTION DU BILAN

I. LES RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

Chaque année, le Conseil d'administration de la Caisse régionale Centre Loire définit la politique financière dans les différents domaines : prise de participations, gestion des excédents de fonds propres (EFP), gestion de la liquidité et gestion du risque de taux d'intérêt global.

Pour la gestion des EFP, il définit des limites de risques et de volatilité notamment des limites de perte potentielle maximum représentées par des limites de stress scénario adverse globales et par classe d'allocation, des stops loss ainsi que des seuils d'alerte.

En matière de gestion de la liquidité court terme, le Conseil fixe des limites d'endettement CT et de transformation ainsi que des limites de stress. Pour le refinancement MLT, il fixe des limites de concentration d'échéances. Un nouvel indicateur groupe appelée la PRS 'position en ressources stables' est suivi depuis le 1er juillet 2017 et détermine l'excédent ou le déficit de ressources stables (Capitaux propres, Ressources clientèles et ressources de marché long terme) par rapport aux actifs durables (immobilisations et crédits clientèles).

En matière de risque de taux d'intérêt global, il fixe également des limites dans le but d'encadrer l'impact du risque de taux sur le PNB, le résultat et les fonds propres.

Sur l'ensemble des composantes de la gestion financière, des reportings sont réalisés dans différentes instances :

- Comité financier : reporting mensuel
- Comité Gestion Actif Passif (GAP) : reporting trimestriel

- Comité d'Audit et des Comptes (qui rapporte au Conseil d'Administration) : un reporting est fait 3 fois par an. Un suivi du respect des limites est transmis au minimum trimestriellement à Crédit agricole SA.

II. LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le Risque de Taux d'Intérêt Global est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché («trading book»).

La gestion du risque de taux d'intérêt a pour objectif la maîtrise du risque et le respect du cadre et des limites fixées par les instances concernées.

2. GESTION DU RISQUE

Le Conseil d'administration fixe le cadre de risque, le comité Gestion Actif Passif décide des actions stratégiques à mener, le comité financier valide les actions tactiques, le service gestion financière calcule le risque de taux et exécute les actions de couverture.

Crédit Agricole SA vérifie au minimum trimestriellement les saisies et la cohérence du risque de taux de la Caisse régionale. Des audits internes sont également réalisés.

3. MÉTHODOLOGIE

Pour la gestion de son risque de taux, la Caisse régionale Centre Loire utilise le logiciel du Groupe CRISTAUX 2. Cet outil va être remplacé par un nouvel outil en cours d'homologation appelé PALMA. L'outil

PALMA apportera de nombreuses améliorations dans la gestion du risque de taux d'intérêt global (calculs de gap dynamique, impact des choix de couverture dans la marge nette d'intérêt, revue des modélisations et périmètre de données harmonisées ...).

Le calcul des gaps est effectué par la Caisse régionale de façon mensuelle à partir de données traitées en central par Crédit Agricole SA ainsi que par des intégrations manuelles effectuées par la Caisse régionale.

Les gaps synthétiques calculés sont composés de gaps taux fixe, gaps inflation, gap fixing et de gaps équivalents delta (optionnels).

Le gap taux fixe est issu de la comparaison entre les passifs à taux fixe (ressources) et les actifs à taux fixes (emplois tels que les crédits clientèle).

Le gap inflation est issu de la comparaison entre les passifs indexés sur l'inflation (Livret A, CSL...) et les emplois indexés sur l'inflation.

Les limites en gap appliquées sur le gap synthétique en approche statique ont pour but d'encadrer le risque de taux. Elles correspondent à la position maximale de gaps à l'Actif ou au Passif que peut prendre la Caisse régionale sur chaque échéance.

Les limites de sensibilité visent à limiter l'impact en PNB d'une évolution défavorable des taux nominaux et/ou de l'inflation :

- Limitation de la sensibilité du Gap synthétique en cas de variation de taux de +/-200bps à 5% du PNB d'activité budgété sur les 2 premières années et à 4% sur les années suivantes (jusqu'à 10 ans).
- Limitation à 10% des Fonds Propres de l'impact en PNB actualisé d'un choc de +/-200bps du Gap synthétique sur 30 ans.

Un seuil d'alerte égal à 75% de ces limites globales est fixé.

4. EXPOSITION

Au 31 décembre 2017, l'exposition de la Caisse régionale Centre Loire à une variation des taux d'intérêt mesurée à partir du Gap synthétique est de :

(En millions d'euros)	2018	2019	2020-2023	2024-2027	2028-2037
Gap synthétique de gestion	+146	-319	-196	+176	-138
Limites Actif	-836	-836	-669	-669	
Limites Passif	-836	-836	-669	-669	

Au 31 décembre 2017, Centre Loire n'enregistre pas de dépassement de ses limites globales :

- L'impact en PNB actualisé d'un choc de taux de +200bps sur les 12 prochains mois est de -2.9 M€ soit une sensibilité sur PNB d'activité de 0,26% pour une limite de 5%.
- L'impact en fonds propres actualisé d'un choc de +200bps sur 30 ans est de -38,1 M€ soit une sensibilité sur Fonds Propres de 3,36% pour une limite de 10%.
- L'impact en fonds propres actualisé d'un choc de +200s bp combiné à choc de 100bps sur l'inflation est de -69.2 M€ soit une sensibilité sur Fonds Propres de 6.09% pour une limite de 10%
- Indicateurs utilisés pour la gestion du risque de taux d'intérêt global en 2017
 - Fonds propres prudentiels = 1 135.9 M€
 - PNB d'activité budgété 2017 = 334.5 M€.

III. LE RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité et de financement est le risque de ne pas être en mesure de faire face à des demandes de retrait en liquide, attendues ou inattendues, sans encourir de pertes inacceptables ou sans mettre en péril l'activité. Autrement dit, cela désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée;
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative

à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000;

- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le risque de liquidité intervient lorsque la Caisse régionale est dans l'incapacité d'honorer ses engagements. Il se matérialise par un manque, une insuffisance et/ou des difficultés pour obtenir les ressources nécessaires et suffisantes pour l'adossage de ses emplois. Ainsi, la gestion du risque de liquidité et de financement consiste à s'assurer de l'équilibre de son bilan de liquidité à horizon court terme et moyen long terme.

2. GESTION DU RISQUE

Le Conseil d'administration fixe le cadre de risque, le Comité de Gestion Actif Passif décide des actions stratégiques à mener et le Comité Financier valide les actions tactiques. Le Service de Gestion Financière calcule le besoin et le risque de liquidité et exécute les actions de refinancement.

L'exposition au risque de liquidité est mesurée d'une part par le ratio Liquidity Coverage Ratio Bâle III (ratio réglementaire à 30 jours). La Caisse régionale s'assure à travers ce ratio, de disposer des liquidités nécessaires pour faire face à ses exigences. D'autre part, en conséquence aux leçons tirées de la crise financière, le Groupe Crédit agricole a développé un modèle interne de gestion de la liquidité qui se traduit par un couple de limites de refinancement {volume maximal, profil minimal} calibrées de telle sorte qu'il permet à la caisse de résister à trois types de scénarii de stress :

- Résistance d'une durée d'un mois face à un scénario de crise global ;
- Résistance d'une durée de 3 mois face à un scénario de crise Idiosyncratique ;
- Résistance d'une durée de 12 mois face à un scénario de crise systémique.

La gestion de la liquidité de la Caisse régionale repose ainsi sur l'adossage global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Une gestion

dynamique qui se concrétise d'une part par une politique de collecte clientèle et, d'autre part par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole SA ou en interbancaire via la mise en place d'un programme d'émission de Titres de créances Négociables (CDN, BMTN soumis à l'autorisation préalable de Crédit Agricole SA). La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèles, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales, Avances spécifiques (CRH, SFH, BEI...).

Crédit Agricole SA, en tant qu'organe Central du Groupe assure la liquidité (et la solvabilité) des entités du Groupe.

3. CONDITIONS DE REFINANCEMENT EN 2017

Les conditions de refinancement sont restées sur des niveaux similaires à 2016 et historiquement bas avec le maintien par la Banque Centrale Européenne d'une politique monétaire très accommodante. Les taux de refinancements CT (Cash Casa) sont restés en territoire négatif. A titre d'exemple le taux de refinancement à 3 mois est en moyenne à -0.35% en 2017. L'excédent de liquidité sur le marché interbancaire et les actions de la BCE ont entraîné de manière générale un resserrement des spread de liquidité témoignant de conditions de refinancement favorables. A titre d'exemple le spread de liquidité emprunteur senior unsecured 5 ans contre E3M se situe à 0.38% à fin décembre 2017 contre 0.66% à fin 2016.

Le Déficit Crédit Collecte de la CR à fin décembre 2017 est de 1 654 M€ en hausse de 103 M€ par rapport à fin 2016 (+ 429M€ d'encours de crédits, +325 de collecte bilan DCC).

La Caisse régionale refinance auprès de Crédit Agricole S.A une partie de ses besoins sur des durées inférieures à un an (976 M€ à fin 2017 contre 1 124 M€ à fin 2016). Elle le fait dans le cadre d'une limite de refinancement court terme ou LCT encadrant l'encours maximal d'endettement court terme de la Caisse régionale. Cali-

brée de manière à garantir une situation excédentaire en liquidité à horizon d'un an dans un contexte de marché stressé, elle constitue un outil essentiel dans la politique de refinancement de la Caisse régionale et dans la gestion du risque de liquidité. Aussi, afin de garantir des bonnes conditions de refinancement, la Caisse régionale respecte un profil minimal de refinancement correspondant aux durées admises pour le refinancement court terme. Cette seconde limite permet d'éviter les concentrations d'échéances des emprunts CT et par la même occasion de minimiser le risque d'illiquidité.

La consommation moyenne de la LCT pour l'année 2017 s'élève à 80% de la LCT ferme contre 85% en moyenne en 2016.

La Caisse régionale s'appuie sur une diversité de ses sources de financement et d'un programme d'émission pour financer sa dette long terme (ressources spécifiques SFH, CRH, BEI consenties par Crédit Agricole SA à la caisse régionale, emprunts blancs LT, dette subordonnée, des avances venant couvrir le déficit épargne -avances...). Comme pour le refinancement court terme, la Caisse régionale dispose de limites long terme encadrant les tombées de dette moyen et long terme.

4. MÉTHODOLOGIE

Les indicateurs utilisés dans la gestion du risque de liquidité sont :

- Ratio de liquidité LCR : la Caisse régionale respecte les exigences réglementaires et les exigences Groupe.
- les limites Court Terme et Moyen Long Terme. Ces limites sont développées

dans le cadre de la gestion de liquidité par le modèle interne du Groupe Crédit Agricole.

- Les résistances aux différents stress de liquidité (idiosyncratique, systémique, global).
- Une nouvelle limite en PRS encadrant la position en ressources stables.

5. EXPOSITION

5.1 RATIO DE LIQUIDITÉ LCR

Le ratio LCR de Centre Loire à fin décembre 2017 est de 117.13% contre 88,41% à fin 2016, ce niveau est supérieur aux exigences réglementaires (Standards et Groupes).

5.2 LA LIMITE COURT TERME

La Limite Court Terme encadre le volume maximal d'endettement à 12 mois. Elle est révisée chaque semestre et validée par le conseil d'administration de CASA. Elle tient compte de la situation de liquidité du Groupe et des conditions de liquidité sur le marché interbancaire.

Au 31/12/2017, La Caisse régionale Centre Loire a une limite court terme ferme de 1.272 M€ qu'elle utilise à hauteur de 77%.

5.3 STRESS DE LIQUIDITÉ

Les stress de Liquidité visent à garantir que la Caisse régionale Centre Loire maintienne une situation de trésorerie excédentaire dans un scénario de crise tel que la fermeture du marché interbancaire, décollecte importante, mobilisation des réserves de liquidité. Centre Loire respecte tous ses stress de liquidité en 2017.

5.4 EMISSIONS

Dans le cadre de son refinancement, notre Caisse régionale détient au 31/12/2017 un total de 915 M€ d'avances spécifiques, 2 692 M€ d'emprunts blancs auprès de CASA.

Les avances spécifiques sont consécutives aux garanties données par notre Caisse régionale aux émissions du Groupe (Société de financement de l'habitat, Caisse de Refinancement de l'Habitat, Société de Financement de l'Économie Française, Banque Européenne d'investissement).

IV. POLITIQUE DE COUVERTURE

La couverture en juste valeur est utilisée à Centre Loire dans les domaines suivants :

- La couverture du risque de taux d'intérêt global avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, DAT TF,...) et avec des swaps emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe (crédits clientèle,...).
- La couverture du risque inflation avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à composante inflation (CSL, LDD,...).

Cf note 3.4 (p.70) – Couverture des risques de flux de trésorerie, et couverture de juste valeur (Instruments dérivés de couverture : valeur de marché et montants notionnels).

RISQUES OPÉRATIONNELS

Le Risque Opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs. Il inclut le risque de non-conformité et le risque juridique. Le risque stratégique et de réputation sont exclus.

La Caisse régionale Centre Loire applique les directives du groupe Crédit Agricole S.A. en matière de démarche de maîtrise des risques tant opérationnels que de conformité.

Ainsi, le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au niveau de Centre Loire, y compris dans ses filiales, comprend les composantes suivantes :

- Une cartographie des événements de risques, réactualisée périodiquement pour intégrer les évolutions d'organisation, les nouvelles activités, voire les évolutions du coût du risque. Elle est construite à partir d'un découpage des activités en processus et des 7 catégories de risques de la nomenclature Bâle 2. Les impacts à la fois financiers et non financiers (réglementaire, image) de ces événements de risques identifiés, qu'ils soient avérés ou potentiels, sont évalués ainsi que leur probabilité d'occurrence, en s'appuyant sur les experts métiers. L'appréciation du contrôle interne à travers notamment les résultats des contrôles aux différents niveaux du plan de contrôle local et contrôles standardisés définis par la Direction des risques groupe Crédit Agricole S.A. et de ceux du contrôle périodique permet de mettre en exergue les risques nets les plus critiques et de prioriser les plans d'actions visant à leur réduction ;
 - Un processus de collecte des incidents et des pertes opérationnelles complété par un dispositif d'alertes, afin de suivre les risques avérés, et de les exploiter pour mettre en place les mesures de remédiation et s'assurer de la cohérence avec la cartographie.
 - Un dispositif de scénarii majeurs.
- Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) mis en place à Centre Loire couvre les scénarii d'indisponibilité des sites administratifs, d'indisponibilité du personnel, le scénario d'indisponibilité du système d'information étant sous-traité au Gie CA Technologies. Le périmètre PCA couvre les processus vitaux de l'entreprise en terme d'activité métier bancaire et financière, d'activité réseau hébergée sur site, d'activité coopérée Car-Centre hébergée à Centre Loire. Les Plans de repli utilisateurs et Plan de secours Informatique sont régulièrement testés.

La Sécurité du Système d'Information est assurée en premier niveau par le Gie CA Technologies et en deuxième niveau par la Caisse régionale sur le périmètre de l'informatique privative. Un projet de refonte de la Gouvernance est en cours pour mettre en place les fonctions de sécurité telle que définie par le Groupe Crédit Agricole S.A., fonctions de CISO, PRSI et Responsable Sécurité Information (RSI). Centre Loire a pris la décision de coopérer la fonction CISO au niveau du pôle CASIHA du Centre.

Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'informations, des sites opérationnels et du personnel, Centre Loire a établi son plan de continuité de l'activité (PCA) centré sur les processus essentiels. Celui-ci répond aux normes groupe Crédit Agricole S.A., avec l'adoption de la solution du groupe Crédit Agricole S.A. pour le site de repli utilisateurs, un plan de secours informatique (PSI) s'appuyant sur l'environnement d'exploitation et de production informatique mutualisé du groupe Crédit Agricole S.A. ; il est régulièrement testé. La sécurité des systèmes d'information repose, pour sa part, sur les politiques de sécurité Groupe et Centre Loire. Un programme triennal de chantiers sécuritaires (dont habilitations, tests d'intrusion, déploiement des scénarios d'indisponibilité logique du SI) est en cours de déploiement.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Les objectifs principaux de la politique de gestion des risques opérationnels sont les suivants :

- Limiter la montée des risques,
- Optimiser la détection et le traitement des risques opérationnels,
- Satisfaire au contexte réglementaire,
- Organiser le dispositif de gestion du risque opérationnel.

La politique de gestion des risques opérationnels s'appuie sur :

- La diffusion d'une culture de vigilance du risque opérationnel du plus haut niveau de la hiérarchie à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse régionale,
- La mise en place d'un dispositif de gestion des risques opérationnels,
- La mise en place d'un dispositif d'alerte
- La mise en place de limites et seuils au-delà desquels la Caisse régionale doit prendre des mesures appropriées pour atténuer les pertes, réintégrer les limites et définir ainsi le risque acceptable résiduel.
- Le réexamen périodique des stratégies de limitation en fonction de l'environnement économique, d'événements internes à la Caisse régionale (Ex : réorganisation, externalisation ou mise en place de coopérations, migration informatique).

II. GESTION DU RISQUE : ORGANISATION, DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

Le dispositif de gestion des Risques Opérationnels, décliné à Centre Loire, comprend les composantes suivantes, conformément aux directives du Groupe :

- Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des Risques Opérationnels :
 - Supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels),
 - Missions du Responsables des Contrôles Permanents et des Risques et du Manager Risques Opérationnels en matière de pilotage du dispositif de maîtrise des Risques Opérationnels.
 - Responsabilité des experts domaines dans la maîtrise de leurs risques
 - Déclinaison des corpus et Lettres Jaunes reçues de CASA à Centre Loire
 - Déclinaison de la démarche Groupe Crédit Agricole d'appétence aux risques mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.
- Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies.

La cartographie est réalisée et exploitée annuellement par chaque expert domaine de Centre Loire, les résultats et plans d'action associés sont validés en Comité ROP-PCA-SSI du 15/03/2017.

Elle est complétée par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles :

- Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données OLIMPIA permettant la mesure et le suivi du coût du risque :
 - La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et au niveau Groupe CASA,
 - La remontée des alertes pour les incidents significatifs et/ou incidents d'un montant ≥ 150 K€
 - Dans le cadre de la prévention et de la détection du risque opérationnel, une communication trimestrielle (faits marquants TDB ttes CRs) des différentes alertes reçues dans le Groupe CASA ainsi que des alertes externes pertinentes a été également mise en place auprès des entités du Groupe par CASA. A Centre Loire, une restitution tri-

mestrielle sur les faits marquants survenus dans les autres Caisses Régionales et les incidents déclarés par les autres experts mais qui concerne leur domaine de cartographie est effectuée.

- Calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau Centre Loire et piloté au niveau groupe CASA.
- Production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau Centre Loire, complété par une synthèse groupe Crédit Agricole reprenant les principales sources de risques impactant les métiers mais également les profils d'exposition différenciés par entité/type de métier.

Le tableau de bord trimestriel reprend les éléments suivants :

- Coût du risque pour la période
- Indicateurs de suivi de la fraude :
- Fraude interne/fraude externe
- Fraude monétique
- Fraudes déjouées
- Indicateurs de risques
- Cartes et porteurs
- Dommages aux agences
- Risque frontière crédit
- Réclamations clientèle / assignations / médiateur
- virements et prélèvements
- Alertes de la période
- Faits marquants de la période
- Plans d'actions issus de la cartographie annuelle

Pour 2017, se sont tenus 4 Comité ROP/PCA/SSI au cours desquels ont été présenté des informations synthétiques, notamment, sur les procédures d'alertes internes, les résultats du processus de collecte des incidents Risques Opérationnels (principaux domaines et risques à surveiller), l'analyse des scénarios majeurs, l'actualisation de la cartographie des Risques Opérationnels et les informations sur les Exigences de Fonds Propres.

Les indicateurs suivants sont présentés systématiquement à chaque Comité ROP/PCA/SSI :

- Coût du Risque Opérationnel
- Nombre d'alertes de la CR (≥ 150 K€)
- Suivi des seuils sur les indicateurs suivants (Pertes avérées, Fraude Monétique, Fraude Chèque, Perte de documents, Défaut de Conseil).

Cette présentation trimestrielle permet d'identifier les solutions à mettre en œuvre par la formalisation de plans d'actions validés par la Direction.

Une information est également faite au Comité des Risques avec compte rendu au Conseil d'Administration.

Lors de l'exercice 2017, la Caisse régionale a engagé les actions suivantes :

- Actualisation des Scénarios Majeurs : 14 Scénarios Majeurs ont été analysés.
- Actualisation de la Cartographie 2017 des Risques Opérationnels en respect de la LJ 2016-034 avec prise en compte des risques liés aux spécificités des coopérations.
- Rapprochement comptable trimestriel, notamment des provisions, afin de fiabiliser la base collective.
- Rapprochement de la cartographie avec le plan de contrôle pour identifier les processus critiques et sensibles.
- La procédure d'alerte interne Risques Opérationnels a été rappelée à chaque expert domaine conformément à la Lettre Jaune 2015-005.
- La Politique de Gestion des Risques Opérationnels est mise à jour annuellement et diffusée en ligne sous l'intranet dans le Portail Risques Opérationnels.
- Information trimestrielle aux experts domaines sur :
 - La collecte déclarée par d'autres unités mais impactant leur domaine de compétence
 - Les faits marquants autres CR.

> Outils

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les trois briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels et contrôles permanents) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires CO-REP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central. Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel.

III. MÉTHODOLOGIE

Conformément aux directives du Groupe CASA, la Caisse régionale met en œuvre la méthode AMA de calcul des fonds

propres au titre du risque opérationnel qui a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Le dispositif mis en place dans le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type **Loss Distribution Approach**.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité Centre Loire (organisationnelle, nouvelles activités...);
- de l'évolution de la cartographie de risques opérationnels ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, Centre Loire utilise les éléments fournis par le Groupe CASA :

- la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;
- les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
 - sensibiliser les experts aux principaux risques survenus dans les autres Caisses Régionales en leur diffusant trimestriellement les faits marquants autres Crs,
 - aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités de la Caisse régionale (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques opérationnels;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les experts métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

À l'origine, la méthodologie Risque Opérationnel a été présentée et validée en Comité Normes et Méthodologie (CNM) le 15 février 2007. Depuis lors, le calcul des fonds propres au titre du Risque Opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole.

La validation par l'ACP a été actée en dé-

cembre 2007. Pour information, l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représentée au CNM de décembre 2011.

IV. EXPOSITION

Les pertes (Montant en Brut) liées aux inci-

dents déclarés au titre du Risque Opérationnel se répartissent de la façon suivante par type d'événements (répartition du coût du Risque Opérationnel par Catégorie de Bâle II) :

Année de détection	1 Fraude Interne	2 Fraude Externe	3 Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	4 Clients, produits et pratiques commerciales	5 Dommages occasionnés aux actifs physiques	6 Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes	7 Exécution, livraison et gestion des processus
Jusqu'à 2008	3,12%	13,16%	0,15%	14,22%	3,53%	0,04%	65,78%
2009	0,00%	11,52%	0,20%	52,49%	1,13%	0,29%	34,37%
2010	0,00%	16,89%	0,78%	5,08%	3,05%	0,10%	74,10%
2011	0,01%	17,28%	11,76%	13,87%	2,32%	0,56%	54,21%
2012	1,10%	26,32%	0,62%	3,98%	4,11%	3,49%	60,39%
2013	0,03%	20,35%	3,21%	4,82%	2,50%	0,55%	68,54%
2014	0,11%	22,12%	1,29%	2,11%	2,21%	13,80%	58,36%
2015	0,00%	21,43%	0,42%	24,56%	0,94%	1,38%	51,27%
2016	0,07%	20,48%	0,68%	31,08%	3,20%	0,27%	44,23%
2017	0,48%	9,86%	3,13%	45,56%	0,43%	0,00%	40,54%

Données arrêtées au 31/12/2017 (Montant brut de la collecte en pourcentage).

D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces dernières années reflète les principales activités de la Caisse régionale Centre Loire.

- Une exposition croissante à la catégorie Baloise 4 - Clients, produits et pratiques commerciales principalement liée à l'augmentation des assignations « Défaut de conseil / Manquement au devoir d'information ».
- Une exposition à la catégorie Baloise 7 - Exécution, liée à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, augmentation des assignations TEG...), qui reste significative mais passe en second rang suite à l'accroissement de la catégorie 4.
- Une diminution de la catégorie Baloise 2- Fraude externe.

Des plans d'action locaux ou Groupe CASA correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse régionale Centre Loire au Risque Opérationnel. Un suivi trimestriel des plans d'action locaux a été mis en place depuis 2015 au sein du Comité ROP-PCA-SSI.

V. ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

En méthode avancée, la Caisse régionale peut

prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

Pour la Caisse régionale, il existe un processus qui a pour objectif d'être en mesure de pouvoir mettre en place un dispositif satisfaisant en matière de techniques d'atténuation des Risques Opérationnels / Polices d'assurances (CAMCA) et de définir les éventuelles

actions de correction à mettre en œuvre :

Surveiller l'évolution du Risque Opérationnel afin de détecter si le risque avéré est en augmentation.

S'assurer que les polices d'assurances souscrites (CAMCA) réduisent le risque identifié en révisant :

- Les domaines assurés,
- Le coût des assurances / risque estimé,
- Les polices d'assurances (plafond / franchise).

Vérifier la conformité de la souscription des assurances (mise à jour régulière des polices par rapport aux risques couverts).

S'assurer que la Caisse régionale suit les demandes de remboursement (versement des indemnisations en cas de sinistre).

Communiquer les résultats de l'analyse à la CAMCA en demandant si le niveau de couverture des polices souscrites par la Caisse régionale est adapté.

Un état de la collecte des incidents est ainsi établi annuellement et transmis au responsable des assurances pour le compte de l'entité à des fins d'analyse par rapport aux polices d'assurances.

Un dossier a été présenté en Comité ROP PCA SSI du 28/06/2017.

Des indicateurs sont définis annuellement concernant notamment le montant sinistres

monétiques, la fraude chèques, la perte de dossiers et contrats et le défaut de conseil/ Manquement au devoir d'information : ces indicateurs sont présentés trimestriellement

au comité ROP dédié et doivent donner lieu à des plans d'actions en cas de dépassement des limites fixées. Par ailleurs, des plans d'actions sont

définis trimestriellement lors de la détection d'incidents significatifs (>150K€) ou récurrents et les fiches d'alerte ROP correspondantes sont adressées à CASA.

RISQUES JURIDIQUES

Le risque juridique est le risque de tout litige avec une contrepartie résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

Les risques juridiques en cours au 31

décembre 2017 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par le service juridique sur la base des informations dont elle dispose.

Au cours de l'année 2017, la Caisse régionale n'a enregistré aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage ayant eu ou susceptible d'avoir des effets significatifs sur son activité, son patrimoine,

sa situation financière et ses résultats. Les principales procédures judiciaires en cours impliquant la Caisse régionale sont celles utilisées habituellement dans le cadre de mise en jeu de responsabilités des établissements de crédits et les contestations liées au Taux Effectif Global.

Toutes sont traitées suivant les règles prudentielles d'usage prenant en compte les évolutions et les natures particulières des procédures.

RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Centre Loire a mis en place les moyens nécessaires pour assurer ses obligations en matière de conformité avec notamment un service Conformité, Déontologie et Sécurité financière spécialement dédié à ce domaine. Ce service est rattaché au RCPR (Responsable du Contrôle Permanent et des Risques).

Le responsable de la conformité dispose d'un droit de regard et d'investigation important pour mener à bien sa mission. Il peut, le cas échéant, demander les explications nécessaires, solliciter une mission d'audit, alerter la direction générale. Il est membre de plusieurs instances qui traitent des aspects de conformité et de déontologie (Comité de contrôle interne, comité des risques, de développement, de fonctionnement). En 2016 il a été décidé de créer un comité chargé de veiller sur la conformité : Le Comité opérationnel de conformité.

Le responsable de la conformité rend compte aux organes délibérants et exécutifs.

Ce comité a pris en charge en 2017 le suivi et l'animation des principaux sujets de conformité et a réalisé des points ponctuels sur certaines thématiques. Ainsi, nous citerons parmi les sujets abordés :

- La conformité des entrées en relation,
- La LCB/FT sur la banque privée,

- La clientèle fragile
- Les contrôles sur les instruments financiers
- La déshérence
- La fraude chèque
- La conformité des opérations à l'international
- La veille réglementaire
- Les NPAI
- La DCI,
- Les formations réglementaires
- GDPR

En 2017, les contrôles effectués par le responsable de la conformité ont porté sur l'ensemble des points figurant au plan de contrôle du service. Ce dernier fait partie du plan de contrôle permanent de la Caisse régionale et sont intégrés dans l'outil Scope mis à la disposition des Caisses régionales par Crédit Agricole SA. Un certain nombre de contrôles sont en outre transmis à crédit Agricole SA afin d'assurer une homogénéité intra groupe.

Les points abordés dans ce plan portent principalement sur les thèmes suivants :

- La réglementation AMF (procédure d'abus de marché, initiés permanents et personnes sensibles, la mise en œuvre de la MIF ...)
- L'arrêté du 03/11/2014 (nouvelle activité, nouveau produit, PSEE ...)
- Les risques de non-conformité
- La lutte anti-blanchement

- La fraude externe et interne
- La CNIL
- Le règlement intérieur de la Caisse régionale
- Les formations réglementaires
- Les réclamations
- Le FATCA et l'EAI
- La déshérence
- La loi Eckert
- Le dispositif Volker

Au cours de l'année 2017, les axes de travail ont notamment porté sur :

- Le renforcement de la conformité des Entrées En Relation.
- La mise en conformité des dossiers banque privée dans le cadre de la LCB/FT
- La refonte du dispositif de contrôle sur les instruments financiers.
- La lutte opérationnelle contre la fraude avec encore cette année une mobilisation de l'ensemble des collaborateurs sur ce thème.
- Le renforcement significatif du domaine des sanctions internationales à travers son dispositif de contrôle, de formation, et de mise en œuvre de procédure et de dotations d'effectifs.
- Le plan de formation groupe aux sujets majeurs de conformité et de sécurité financière (Fides, conflit d'intérêts, Fatca, LCB/FT, prévention de la fraude etc..) a été déployé et fait l'objet d'un plan de contrôle.

4. L'ÉVOLUTION DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

> Événements significatifs de l'année 2017 :

Au niveau du Groupe Crédit Agricole : SACAM AVENIR

Souscription à l'augmentation de capital de SACAM Avenir pour un montant de 1.1 millions d'euros.

Participations hors Groupe : Crédit Agricole Capital PME

Souscription à l'augmentation de capital de Crédit Agricole Capital PME pour un montant de 1,5 millions d'euros.

Filiale de la Caisse régionale : SAS CL EXPANSION :

Souscription à l'augmentation de capital de la SAS CL Expansion pour un montant de 1,5 millions d'euros.

5. LES PERSPECTIVES 2018

On est passé de 2017 à 2018 dans des conditions économiques favorables. La quasi-totalité du monde est en expansion, sans réelle surchauffe, et avec des taux d'intérêt bas. Si à court terme, cette bonne orientation devrait se maintenir, la prudence reste de mise. Tout d'abord, le risque politique n'a pas disparu, il a glissé vers d'autres pays (Allemagne) ou reste émanent (Espagne, Italie, Royaume-Uni...), et aussi parce que l'économie américaine approche de la fin de son expansion (plein emploi des capacités, dettes élevées et population vieillissante...). Des frictions peuvent naître des négociations commerciales (Brexit) et les tensions géopolitiques (Moyen-Orient, Corée du Nord) s'intensifient à tout moment. Enfin, la banque Centrale Européenne, même sans inflation robuste, ne pourra pas indéfiniment assurer le soutien des économies par une politique monétaire accommodante. Malgré tout, son retrait se fera progressivement pour ne pas heurter les acteurs.

Sur le plan local, saluons la belle performance commerciale à Centre Loire,

puisque c'est plus de 2.5 milliards d'euros de crédits qui ont été accordés en 2017. Ce chiffre témoigne de signaux d'amélioration de notre tissu économique local et traduit l'engagement de Centre Loire au service du développement des projets de ses clients et sociétaires. Poussé par un contexte économique favorable (taux d'emprunt bas, un marché immobilier dynamique), la caisse régionale a su bien maîtriser ses risques de contrepartie, une réussite et une satisfaction collectives à poursuivre en 2018. Des projets ambitieux et innovants durant ces deux dernières années (Centre de la Relation Client, les Cafés de la Création, le LAB'O Village by CA) ont confirmé la présence de Centre Loire sur son territoire.

De réels potentiels s'offrent donc à nous pour faire de 2018 une année de confirmation et d'accélération tant en matière de crédits (habitats, consommation, équipements), que d'épargne à Centre Loire, mais également avec un objectif d'assoir notre solidité financière à travers une gestion

maîtrisée de nos risques.

Dans un contexte où le modèle bancaire reste mouvant (évolution de la loi sur l'ADE, présence des néo-banques, digitalisation de la relation) et où les usages de nos clients ne cessent d'évoluer, nous avons pour objectif de poursuivre à travers notre projet d'entreprise « L'esprit PME » la construction d'une relation de proximité tout en développant nos outils technologiques (Ma Banque, Visio conférence, Prêt express...) dans un souci d'innovation utile à nos clients et sociétaires.

Plus qu'un projet, un état d'esprit à ancrer en 2018 sera la principalisation de la relation client, encouragé par une évolution honorable de notre indice de recommandation client à fin 2017.

En 2018, nous allons poursuivre ce mouvement avec détermination et avec fidélité à notre modèle de banque mutualiste et coopérative, un modèle qui additionne le meilleur de la technologie et la présence physique partout dans les trois départements.

6. RÉSULTATS FINANCIERS DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES :

(en milliers d'euros)	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
1 - Situation financière en fin d'exercice					
- Capital social	56 119	56 119	56 119	56 119	56 119
- Nombre de titres existants	14 029 628	14 029 628	14 029 628	14 029 625	14 029 625
2 - Résultat global des opérations effectives					
- Chiffres d'affaires	668 164	656 430	636 810	605 578	585 179
- Résultat avant impôt, amortissements et provisions	170 105	156 087	155 023	142 560	117 088
- Impôts sur les bénéfices	55 702	52 469	46 631	36 734	26 974
- Résultat après impôt, amortissements et provisions	86 194	87 494	81 553	79 366	83 974
- Montant des excédents distribués	8 048	8 039	7 497	7 181	7 692
3 - Résultat des opérations réduits à 1 titre					
- Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	8,17	7,38	7,92	7,76	6,38
- Résultat après impôt, amortissements et provisions	6,14	6,24	5,81	5,66	5,99
- Intérêt net versé à chaque part sociale (en euros)	0,088	0,076	0,072	0,06	0,072
- Dividende net versé à chaque certificat coopératif d'investissement (en euros)					
- Dividende net versé à chaque certificat coopératif d'associé (en euros)	1,84	1,87	1,74	1,69	1,79
4 - Personnel					
- Nombre de salariés au 31 décembre ⁽¹⁾	1 923	1 925	1 958	1 956	1 734
- Montant de la masse salariale	68 679	69 171	70 258	72 159	75 895
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	3 362	2 328	2 886	2 254	2 816

(1) Le calcul de l'effectif a été revu en 2017. Il correspond désormais aux effectifs moyens utilisés, ce calcul ne prenant pas en compte les effectifs non affectés à l'activité de la Caisse régionale. Ce changement est réalisé dans le but d'harmoniser l'ensemble des reportings réglementaires et consolidés. L'effectif de 2016 était de 1714 avec cette nouvelle méthode.

RAPPORT RSE

AU 31 DÉCEMBRE 2017

Notre modèle coopératif et mutualiste qui fait notre différence se traduit dans nos actes par le respect des valeurs de la Responsabilité Sociétale des Entreprises présentées dans ce rapport.

1. LA GOUVERNANCE

UNE GOUVERNANCE QUI S'APPUIE SUR UNE VRAIE VOLONTÉ DE CO-CONSTRUCTION

Un président François THIBAUT
91 caisses locales
1 049 administrateurs
379 741 sociétaires
STRUCTURE MUTUALISTE

Un Directeur Général Xavier MALHERBET
167 points de ventes
1990 collaborateurs
630 236 clients
STRUCTURE BANCAIRE

À chaque niveau de l'organisation collaborent une structure mutualiste et une structure bancaire. Le Conseil d'administration de la Caisse régionale nomme le Directeur général qui est le Chef d'entreprise dirigeant de la Caisse régionale. Le Conseil d'administration et le président de la Caisse locale travaillent en liaison étroite avec le secrétaire de la Caisse locale. Réunis en Assemblées générales, les sociétaires désignent chaque année les administrateurs des 91 Caisses locales.

Ce sont 19 470 sociétaires et clients qui se sont réunis lors des AG en 2017, dont 14 944 sociétaires.

Le Conseil d'administration est composé de 17 membres (dont 5 femmes soit 27,8%) :

- 1 Président : François THIBAUT
- 3 Vices présidents : Christine

PARAGEAU (Cher), Dominique THIBAUT (Nièvre), Laurent FESNEAU (Loiret)

- 1 secrétaire : Stéphane AUROUSSEAU,
- 2 secrétaires adjoints : Arnaud BODOLEC, Isabelle RONDEAU
- 11 administrateurs : Aymeric BEHAGHEL, Daniel BELLEVILLE, Cyril COLAS, Philippe GUILLIEN, Marie-Pierre PERDEREAU, Pierre PICOT, Arnaud QUATREHOMME, Didier RENAUD, Joëlle ROBERT, Isabelle RONDEAU

La structure du Conseil d'administration par tranche d'âge est la suivante :

- Moins de 40 ans : 2
- De 40 à 49 ans : 3
- De 50 à 59 ans : 7
- Plus de 60 ans : 5

Au niveau de la parité :

Sur 17 membres, 5 femmes soit 29,4% et 12 hommes soit 70,6%.

> Répartition par CSP des membres du Conseil d'Administration :

Agriculteurs	10
Salariés	2
Artisans Commerçants	0
Sans activité	0
Chefs d'entreprise	1
Professions Libérales	2
Retraités non agricoles	2
Retraités agricoles	0

95,79% : C'est le taux de présence des administrateurs Caisse régionale aux Conseils d'administration des 11 conseils de l'année.

Cette année 935 heures de formation ont été dispensées auprès des administrateurs de la Caisse régionale.

Sur les 91 Caisses locales, la typologie des 1 049 administrateurs est la suivante :

35,7% de femmes soit 1,7 point de plus qu'en 2016 [375 femmes / 674 hommes] 95,79% de présence aux Conseils de Caisses locales.

> Répartition par CSP des administrateurs de Caisses locales

	2017
Agriculteurs	38 %
Salariés	30,4 %
Artisans commerçants	13 %
Sans activité	1,6 %
Chefs d'entreprise	4,9 %
Professions libérales	4,8 %
Retraités non agricoles	3,7 %
Retraités agricoles	1,1 %
Non répertorié	3,5 %

> Par âge

Moins de 30 ans	25	2,4 %
30-39 ans	135	12,9 %
40-49 ans	240	22,9 %
50-59 ans	416	39,7 %
Plus de 60 ans	233	22,2 %

En 2017, 14 944 sociétaires, se sont rendus dans les Assemblées générales organisées sur l'ensemble du territoire.

2. LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

ÊTRE UTILE À NOTRE TERRITOIRE À TRAVERS DES SERVICES ADAPTÉS AUX PARCOURS DE VIE DE NOS CLIENTS/SOCIÉTAIRES

> PASSERELLE : un dispositif à l'écoute des clients victimes d'accidents de la vie

À ce jour, nous constatons **que le taux de réussite de l'accompagnement** PASSE-RELLE est d'environ 60%, ratio équivalent à l'année dernière.

En revanche, nous observons que les situations de nos clients en difficultés sont de plus en plus complexes et dégradées, ce qui implique une durée de soutien et d'aide plus longue.

Parallèlement des animations pédagogiques et éducatives d'ateliers budgétaires et financiers sont organisées par les collaborateurs PASSERELLE ainsi que par l'Association Centre Loire Solidarité, auprès de l'EPIDE, l'École de la 2^{ème} Chance, les Missions Locales, des Collèges et des Lycées, le CFA, l'Épicerie Sociale...

Un bagage en 2 parties a été élaboré pour servir de support à ces formations : la 1^{ère} sur la banque et les moyens de paiement. La 2^{ème} sur le budget et les crédits.

Le rôle des intervenants est avant tout pédagogique et s'adapte en fonction du public (lycée, collège, mission locale, association solidaire...). Cette année, ce sont 90 formations qui ont eu lieu auprès de 1 188 bénéficiaires.

	Nombre de dossiers présentés	Nombre de sorties favorables
2016	327	159
2017	313	159

	Succès	Clôture	% de succès
2016	157	260	60,38%
2017	159	264	60,23%

L'accompagnement en termes de micro-crédits

Date	Nb de dossiers Micro crédits réalisés	Montant des dossiers	Montant moyen d'un dossier
2014	60	133 301€	2 221€
2015	63	143 939€	2 284€
30/12/2016	123	287 976€	2 341€
31/12/2017	95	202 507 €	2 132 €

Prêts Coup de Main :

19 dossiers pour 58 700 €.

Dossiers Microcrédits Habitat :

Conventions relatives à l'Habitat Indigne, la précarité énergétique et l'adaptation au handicap et au maintien à domicile Propriétaires Occupants Modestes.

Conventions signées fin 2017 avec SOLIHA sur le 58 et 45.

À venir sur le site 18.

Aucun dossier fait à ce jour.

Nombre de dossiers Point Passerelle traités dans l'année	313 au 30/12/17
Nombre de dossiers en gestion	360 dossiers
Montant dossiers de prêts (restructuration/rachat) traités dans les Points PASSERELLE dans l'année	95 microcrédits au 30/12/17
Nombre de sorties Point PASSERELLE favorables (nombre de réussite partielle ou totale)	158
Taux de réussite de l'accompagnement Passerelle	60 %
Description de l'accompagnement des clients fragiles par le dispositif Point PASSERELLE	Écoute, diagnostic budget, recherche de solutions, soutien et conseil
Nombre de dossiers Coup de Main réalisés par les agences	19
Montant des dossiers Coup de Main réalisés par les agences	45 948.58 €
Dossiers Microcrédits Conventions signés fin 2017 avec SOLIHA sur le 58 et 45. À venir sur le site 18	
Dossiers Microcrédits Habitat Conventions relatives à l'Habitat Indigne, la précarité énergétique et l'adaptation au handicap et au maintien à domicile Propriétaires Occupants Modestes.	0 dossier
Conventions signées fin 2017 avec SOLIHA sur le 58 et 45. En devenir sur le site 18. Aucun dossier fait à ce jour.	

La distribution du micro crédit existe à Centre Loire depuis mai 2012. Cela consiste en une analyse des demandes formulées par les clients en situation d'exclusion financière. L'instruction des dossiers est réalisée par les Points PASSERELLE de chaque département et ensuite présentés à la Caisse locale du client pour acceptation. Un suivi budgétaire encadre ce type de crédit.

Des partenariats ont été signés avec l'association ANA dans le Cher, l'UDAF dans la Nièvre et le Loiret qui peuvent adresser aux Points PASSERELLE des demandes de financement micro crédit émanant de clients Crédit Agricole Centre Loire.

En 2017, Crédit Agricole Centre Loire a baissé ses réalisations de micro-crédits par rapport à 2016. On remarque également une baisse du panier moyen.

> Dynamiser notre offre de produits et services solidaires et socialement responsables

L'ambition de la Caisse régionale est de prouver, par ses actes, sa réalité coopérative et mutualiste clairement inscrite dans son projet d'entreprise.

Dans le prolongement des années précédentes, les actions mutualistes et de mécénat se sont déroulées pour accompagner

les projets locaux et assoir la légitimité de Crédit Agricole Centre Loire sur son territoire. Initié par les conseils d'administration des Caisses locales afin d'aider les projets locaux, cet accompagnement se traduit par un soutien financier mais également une implication concrète des administrateurs sur tout le territoire. L'élu est un lien actif entre Crédit Agricole Centre Loire et son territoire, il élabore, participe et accompagne les initiatives locales.

La carte sociétaire œuvre pour le développement local en reversant à un fonds mutualiste, 1 centime d'euro à chaque utilisation de la carte. Les sociétaires sont donc vivement encouragés à souscrire une carte sociétaire qui contribue à la mise en œuvre d'actions utiles sur le territoire.

Année	Total des cartes	Nombre de cartes sociétaires	% des cartes sociétaires
2015	392 431	121 497	30,96%
2016	400 029	145 654	36,41%
2017	408 431	193 537	47,38%

Le Prêt ECO PTZ est un prêt aidé par l'Etat sous forme d'avance sans intérêts pour financer les travaux d'économies d'énergie. Il s'agit de travaux lourds d'amélioration de la performance énergétique globale des logements pouvant être réalisés : toiture, murs... En 2017, Crédit Agricole Centre Loire a accordé 170 prêts ecoPTZ pour un montant total de 2,76 millions d'euros (2 758 664 €).

> Les Initiatives locales : être présent sur l'ensemble du territoire

Les initiatives locales ont pour objectif d'aider des projets locaux à voir le jour. Il peut s'agir de projets liés au sport, à la culture, au patrimoine local, au maintien d'un secteur économique... Ces projets sont défendus par les demandeurs devant des administrateurs qui justifient leur choix et le montant attribué selon la pertinence du sujet. Parallèlement, Crédit Agricole Centre Loire Patrimoine est dédié exclusivement à la sauvegarde du patrimoine culturel local comme la restauration d'une chapelle, la remise en état d'un musée ou d'un bâtiment communal ayant souvent une connotation historique.

	Cher		Loiret		Nièvre		total	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Centre Loire Patrimoine	10	27 900 €	8	30 200 €	3	9 500 €	21	67 600 €
Initiatives Locales	20	36 400 €	17	39 850 €	14	30 950 €	51	107 200 €

Crédit Agricole Centre Loire entame un test de Financement Participatif en partenariat avec TUDIGO, dont la finalité est de mener une campagne avec 10 porteurs de projets (en don contre don) sur 2018, à raison d'un abondement de 1 K€ de Crédit Agricole Centre Loire en complément des dons des donateurs et de l'éventuel accompagnement de la commission Initiatives Locales

> « TUDIGO » LE FINANCEMENT PARTICIPATIF adossé au dispositif des Initiatives Locales

Le financement participatif permet aux habitants de participer au dynamisme de leur territoire en soutenant des porteurs de projet près de chez eux en échange d'un produit ou service = le don pour don.

Les objectifs du partenariat avec TUDIGO :

- lancer une campagne de communication mettant en avant le rôle

de Crédit Agricole Centre Loire auprès des porteurs de projet,

- démontrer la complémentarité entre le financement participatif et l'action de Crédit Agricole Centre Loire,
- faire connaître l'existence du dispositif Initiatives Locales et communiquer sur les projets soutenus.

> La Collecte de jouets, une action humaine avant tout

Soutenir des associations présentes sur notre territoire fait partie intégrante de notre volonté d'agir positivement. Dans ce cadre Crédit Agricole Centre Loire a organisé conjointement avec l'association Centre Loire Solidarité une collecte de jouets dans toutes ses agences et sur ses 3 sites administratifs au profit du Secours Populaire. La mobilisation a été très importante et plus de 10 000 jouets ont été

récoltés au profit des enfants du Secours Populaire.

> Mettre notre leadership et notre ancrage territorial au service du développement de nos départements

Le montant des taxes locales comptabilisées en 2017 est de 1 771 772.36 € (CFE, enseigne, ordures ménagères, taxe aménagement, taxe foncière, taxe voirie, TLPE...).

> Accompagner les jeunes agriculteurs

Cette année, ce sont 151 Jeunes agriculteurs que le Crédit Agricole Centre Loire a aidé à s'installer.

	Cher	Loiret	Nièvre	CACL
Nb installations JA	34	39	29	102
Nb JA CACL	32	33	26	91
PDM brute	94,1%	84,6%	89,7%	89,2%
JA voulus non CACL	0	4	1	5
PDM sur JA voulus	100,0%	89,2%	96,3%	94,8%
JA non aidés CACL	20	31	9	60
Part de Marché globale	96,3%	88,9%	92,1%	92,1%

> Soutenir les entreprises locales

Une belle année sur le plan des prêts aux entreprises

Sur l'année 2017, le bilan de notre partenariat avec le réseau Entreprendre Val de Loire (REVL) pour la création d'entreprises est de

- 23 Entreprises (dont 12 sur territoire Crédit Agricole Centre Loire) => 52%
- 26 Lauréats (dont 15 sur territoire Crédit Agricole Centre Loire) => 58% pour 700 K€ de prêts d'honneur distribués (dont 405 K€ sur territoire Crédit Agricole Centre Loire) => 58% (dont 215 K€ pour clients Crédit Agricole Centre Loire) => 31% des prêts et 53% du territoire

En complément de ce partenariat, Crédit Agricole Centre Loire est partenaire de l'incubateur numérique «LAB'O Village by CA» à Orléans et a mis en place un processus dédié pour accompagner les entreprises innovantes. Ainsi au 30/11/2017 :

- 68 dossiers sont suivis par un Chargé d'affaires dédié, dont 30 clients Crédit Agricole Centre Loire.
- encours global de prêts accordés : 420 K€, dont 320 K€ en prêts classiques et 100 K€ en prêts participatifs.

Les indicateurs qualitatifs ne sont pas disponibles sur les entreprises innovantes (mis en place en 2017).

Afin de soutenir la compétitivité des PME du territoire, la Caisse régionale a poursuivi ses actions dans le domaine du développement international et de l'innovation.

Donner de l'élan aux créateurs d'entreprise

Le prêt « Lanceur Pro » a été initialisé en février 2015 et offre les meilleures chances de réussite aux créateurs d'entreprise grâce à l'accompagnement par un réseau associatif d'aide à la création d'entreprise. L'idée est de permettre aux créateurs d'entreprise ou aux repreneurs de bénéficier du meilleur suivi possible, d'une formation et ou de prêts complémentaires au prêt d'honneur octroyé par l'association.

> Mettre au service de tous nos clients une organisation et une expertise de qualité adaptées à leurs attentes

Plus de 98% des points de vente proposent un accès handicapé, soit via une rampe d'accès, soit via un élévateur dédié.

Sur 350 automates de retrait, de dépôt et de consultation situés en agences, hors sites et chez les commerçants, 322 sont équipés de casque, soit 92 %.

Les automates non équipés sont des machines anciennes qui n'ont pas encore été changées.

Ce dispositif consiste en une prise pour un casque audio en façade de l'automate. Une fois le casque branché, un logiciel de synthèse vocale prend le relais pour conduire le client dans chaque étape de son opération et le guider sur les emplacements des périphériques (lecteur, cartes, touche ...).

Initiatives pour améliorer l'accès aux services financiers des populations défavorisées

Crédit Agricole Centre Loire met tout en œuvre pour rester à l'écoute de ses clients fragiles, élaborer un diagnostic et rechercher des solutions internes et externes, soutenir et conseiller et avoir un rôle de médiation quand c'est nécessaire.

L'inclusion financière a pour but d'élargir l'accès à des produits et services financiers abordables et responsables pour les populations exclues des services financiers classiques. Ce sont souvent des personnes et des ménages à faibles revenus. La finance inclusive comprend notamment l'épargne, le crédit, l'assurance, les transferts de fonds, les paiements, mais aussi des services non financiers.

D'autres solutions sont proposées dans le cadre de la loi Pauget Constant pour accompagner une clientèle identifiée comme étant en situation de fragilité financière au regard des difficultés rencontrées ou de ses demandes d'aménagement face à une situation problématique temporaire ou plus durable. Des courriers sont envoyés régulièrement à ces clients pour les informer de nos différentes possibilités de suivi et d'accompagnement.

Parallèlement, Crédit Agricole Centre Loire s'est attaché à développer des Parcours clients en fonctions des différents événements de vie. Le Parcours Coup Dur développé en 2016, accessible via notre site internet, regroupe des informations et des conseils liés à des situations

difficiles comme le divorce, la maladie, la perte d'un emploi ou un décès. Chacune de ses situations pouvant engendrer des difficultés financières, il nous a semblé utile de pouvoir mettre ces informations à la disposition de nos clients ainsi qu'une offre adaptée.

En tant que banque coopérative, la Caisse régionale est très liée au territoire, elle s'engage pour son développement économique. Sa volonté est de créer des liens entre les acteurs, encourager les initiatives, soutenir et accompagner les projets innovants, la création d'entreprise.

Soutien indéfectible à la croissance économique du territoire : la Caisse régionale Crédit Agricole Centre Loire est le 1^{er} financeur de l'économie sur son territoire.

Banque universelle de proximité elle intervient sur les marchés de particuliers et différents marchés spécialisés : entreprises, professionnels, agriculteurs et collectivités territoriales, en offrant toute une gamme de services bancaires et d'assurances.

> Être présent sur tout le territoire à travers un maillage important

Une présence quasi-totale :

- Un vaste réseau d'agences de proximité (154* agences de proximité, 4 agences Crédit Habitat, 4 agences Banque Privée, 5 agences Entreprises, 1 agence Collectivités publiques, 1 agence Succession, 4 agences en ligne),
- 367 automates à disposition sur notre territoire : 245 avec fonction de retrait uniquement, 37 avec fonctions retrait et dépôt, 16 dédiés uniquement aux dépôts, 27 automates de retrait situés chez les commerçants, 25 bornes de consultation, 17 distributeurs de rouleaux de monnaie.
- 175 Points verts* actifs.
- 1900 équipières et équipiers qui œuvrent chaque jour pour la satisfaction de nos clients.
- Un site administratif implanté dans chaque département : Bourges, Varennes Vauzelles et Saint Jean de Braye.

** Service de proximité chez des commerçants situés dans les communes dépourvues d'agences qui permet aux clients d'opérer un retrait en espèce contre paiement en carte ou en chèque..*

3. LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

La Caisse régionale contribue à l'optimisation de l'emploi en aidant chaque collaborateur à trouver sa place dès le recrutement et permet à chacun d'exercer son métier dans des conditions favorables et de progresser professionnellement tout au long de son parcours.

> Employeur majeur sur le territoire

Crédit Agricole Centre Loire continue de jouer pleinement son rôle d'entreprise responsable en favorisant une politique d'embauches volontaristes (210 contrats en CDI ont été signés en 2017 contre 168 en 2016 soit une hausse de 42 embauches CDI sur le territoire, soit + 25%), un accompagnement des alternants (76 recrutements cette année, 72 en 2016) et un accueil régulier d'emplois d'été (92 cette année, contre 114 en 2016). Le taux d'entrée passe donc de 7,73 % en 2013 à 10,98 % en 2017. Quant au taux de sortie, il passe sur la même période de 8,42 % à 9,67 %. Le taux de rotation continue à monter en 2017 à 10,33 % de l'effectif. Le nombre de contrats CDD signés en 2017 reste significatif avec 477 contrats.

Au niveau de sa politique de recrutement Crédit Agricole Centre Loire travaille en synergie avec la plateforme de recrutement CARCentre qui regroupe les Caisses régionales de Val de France, Centre Ouest, Touraine Poitou et Centre Loire. Cette plateforme publie ses offres via un site dédié ou via des annonces presse. De son côté, Crédit Agricole Centre Loire organise régulièrement des Job Dating sur son territoire et a innové cette année en organisant une rencontre en soirée tout en y associant des entreprises partenaires et clientes. Cette émulation, ajoutée au dispositif de communication sur les réseaux sociaux a donné un nouvel élan à notre politique de recrutement. Il sera démultiplié sur le territoire du Cher en 2018. Parallèlement le service RH mène toujours une veille sur des réseaux tels que Viadeo ou LinkedIn pour y repérer des profils intéressants.

> Favoriser la promotion interne

En passant de 1981 à 1990 ETP en un an Crédit Agricole Centre Loire a augmenté légèrement sa masse salariale, avec notamment 210 embauches en 2017 contre 168 en 2016, et a également effectué une nouvelle répartition des effectifs par catégorie.

Entretien d'évaluation

Chaque année, l'ensemble des salariés bénéficie d'un entretien d'évaluation au cours duquel sa hiérarchie directe fait le

point sur ses atouts, ses axes de progrès et interroge le collaborateur sur ses projets d'évolution. Depuis 2015, un entretien professionnel est également réalisé. En février de l'année suivante, 100 % des collaborateurs doivent avoir été évalués. En février 2017 (campagne 2016), ils l'ont été à 95,7 %. Pour la campagne 2017, en cours depuis le 28/11/17, les chiffres sont peu significatifs, 35% seulement sont validés au 06/01/2017.

	2015	2016	2017
Cadres	27,07%	27,99%	28,50%
TAU (Technicien Animateur d'Unité)	44,47%	45,60%	59,30%
AA (Agent d'Application)	28,46%	26,40%	12,20%

La hausse même sensible de la part de Cadres et de TAU montre ici la volonté de Crédit Agricole Centre Loire de pratiquer une véritable politique RH d'accompagnement dans la progression de ses collaborateurs. De la même manière un transfert important de la population des Agents d'Application vers des postes de Technicien confirme cette volonté (+ 14 points de techniciens experts).

- 48,81% des salariés ont bénéficié d'une augmentation individuelle
- L'enveloppe de participation et d'intéressement globale représente 14,63% du résultat net de Crédit Agricole Centre Loire.

En effet en 2017 ce sont 22,52% des salariés qui ont bénéficié d'une promotion contre seulement 13,74% en 2016. Côté rémunération le taux de bénéficiaires passe de 48,81% en 2017 contre 48,80% en 2016. Crédit Agricole Centre Loire accompagne aussi les mobilités géographiques, ce sont 16,59% des salariés qui en ont bénéficié au cours de l'année.

En 2017, Crédit Agricole Centre Loire a fait évoluer sa structure de rémunération en augmentant de 10% le salaire de base de ses salariés contre une baisse équivalente de la partie variable non garantie. La part de la REC (Rémunération Extra Conventiionnelle) est ainsi passée de 13,7% en 2016 à 6,77% en 2018. Cette évolution traduit la volonté de sécuriser davantage le salaire de ses collaborateurs tout en étant plus attractif sur le marché du travail.

En plus de cette évolution majeure, Crédit Agricole Centre Loire a continué de mener une politique volontariste d'augmentation individuelle :

- L'enveloppe de participation et d'intéressement globale représente 11% du résultat net et 1.2% du RBE de Crédit Agricole Centre Loire.

Cette année 2017 a vu le taux de turnover interne continuer à monter à 10,68%, contre 9,24 % en 2016. Le turnover externe, malgré une hausse depuis 2016, reste très faible à 3,40 % en 2017.

On note une hausse sensible :

- Des licenciements qui passent de 12 en 2016 à 17 en 2017. Les ruptures conventionnelles ont baissé de 14 en 2016 à 12 en 2017, contrairement aux fins de période d'essai qui augmentent de 28 en 2016 à 31 en 2017.
- Des démissions qui passent de 39 en 2016 à 53 en 2017.
- De la même manière le taux de turnover passe de 9,24% à 10,68%.
- De son côté le nombre d'accidents du travail et de trajet est en forte baisse pour la première année. En effet, nous passons de 707 jours d'arrêt en 2016 à 512 en 2017 (12 accidents de travail et 5 accidents de trajets contre 17 et 10 en 2016).
- Le nombre de départ à la retraite est également légèrement en baisse (57 contre 66) - Quant aux mobilités intra groupe elles restent stables à 11 collaborateurs contre 12 en 2016.

Les types de contrats restent stables

	2015	2016	2017
CDI	1799,05	1815,31	1843,39
CDD	63,81	66,13	64
Alternants	110	100	83

Le taux de temps partiel chute sensiblement de 15,45% à 14,45%.

Répartition par âge des salariés

	2015	2016	2017
- de 25 ans	10,52%	9,89%	9,04%
25/34	27,89%	28,36%	30,43%
35/44	20,06%	25,03%	25,38%
45/54	21,72%	21,26%	21,36%
55/64	15,82%	15,40%	13,79%
+ 65 ans	-	0,05%	-

La répartition du nombre de collaborateurs par département reste identique avec 19% dans la Nièvre, 53% dans le Loiret et 28% dans le Cher, de la même manière la répartition site/réseau ne bouge pas : 29% sur les sites et 71% dans le réseau.

- 28% d'encadrants
- 60% de techniciens experts
- 12% d'agent d'application

> Favoriser l'égalité des chances

Si l'égalité Homme/Femme en termes de représentation au sein des salariés est loin d'être respectée (62% de femmes et 38% d'hommes), on la retrouve dans des domaines où elle a une véritable résonance, le salaire moyen :

	Salaire moyen Femmes		Salaire moyen Hommes	
	2016	2017	2016	2017
Catégorie AA (CDI)	1 854 €	2 053 €	1 828 €	2 087 €
Catégorie TAU (CDI)	2 242 €	2 369 €	2 254 €	2 361 €
Catégorie Cadres (CDI)	3 167 €	3 477 €	3 462 €	3 752 €

En termes d'emploi de collaborateurs en situation de handicap, le taux était en 2016

de 6.63 % d'employés en équivalent temps plein. Le taux pour 2017 n'est pas encore connu.

Égalité femmes hommes

Acteur engagé pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, Crédit Agricole Centre Loire met en œuvre plusieurs dispositifs, dont certains décidés par la voie d'accord d'entreprise. Le dernier en date a été signé en décembre 2011 et complété par un avenant en juillet 2014 et en 2017.

Le Comité de Direction, composé en 2017 de 9 membres affiche 25% de pourcentage de femmes.

L'entreprise a également mis en place un accord de don de congés permettant à un salarié confronté à la maladie grave de son conjoint ou de ses enfants de pouvoir bénéficier de congés donnés par ses collègues. L'entreprise abonde elle aussi au nombre de congés donnés.

Parallèlement, des avantages sociaux sont prévus par la convention collective et par des pratiques dans l'entreprise :

- Congés pour événements familiaux (mariage, naissance, décès, maladie d'un enfant)
- Participation à la garde d'enfant de moins de 3 ans
- Délai de carence de deux jours pris en charge intégralement par l'entreprise en cas d'arrêt maladie
- Paiement d'un treizième mois
- Versement de primes pour les collaborateurs qui obtiennent des diplômes par la voie de cours professionnels
- Participation à l'achat de titres restaurants et aux frais de restaurant d'entreprise
- Participation à une complémentaire santé à hauteur de 50%

En 2017, l'entreprise a mené en lien avec le CHSCT une enquête sur la qualité de vie au travail dans laquelle les salariés ont pu exprimer un certain nombre d'attentes concernant l'équilibre de la vie privée et de la vie professionnelle.

À l'issue, l'entreprise a mis en place un certain nombre d'actions visant à favoriser cet équilibre au travers d'une identité visuelle spécifique : Maeva. Ainsi, un partenariat

avec le réseau de crèches, Crèche Attitude, a été mis en place sur la région d'Orléans et de son agglomération. À fin décembre, ce sont 8 salariés qui bénéficient d'une place en crèche pour leurs enfants.

L'entreprise a également mis en place, à la rentrée scolaire 2017, une aide aux devoirs avec le service Anacours, service gratuit pour les salariés qui propose aux enfants un accompagnement dans l'aide aux devoirs et des révisions adaptées du CP à la terminale.

D'autres actions visant à favoriser l'équilibre vie privée – vie professionnelle sont à l'étude comme la mise à disposition d'un service pressing, l'installation de salles de douches sur les sites permettant aux salariés de pouvoir faire du sport sur leurs heures de déjeuner, ...

> Une large place donnée à la formation

Au niveau de la formation, une augmentation significative est à noter. En moyenne, ce sont 42 heures de formation qui ont été proposées à chaque collaborateur en 2017 (45 heures pour les agents d'application, 47 heures pour les techniciens experts, 28 heures pour les encadrants et 61 heures pour les cadres dirigeants).

En nombre d'heures sur la totalité de l'effectif cela représente :

- 11 206 heures pour les agents d'application,
- 57 492 heures pour les techniciens experts,
- 15 911 heures pour les encadrants,
- 486 heures pour les cadres dirigeants
- Soit 85 095 heures au total (83 907 heures en 2016).»

Au total ce sont 2 411 salariés (soit 97,06%) qui ont reçu au moins une formation. Le nombre de stagiaires tient compte uniquement des personnes formées sur l'année 2017 et encore présentes dans les effectifs au 31/12/2017.

> Un dialogue social riche et fructueux

9 accords ont été signés en 2017 dans les domaines suivants :

- Avenant n°4 à l'accord relatif à l'Indemnisation des astreintes et interventions exceptionnelles dans le cadre du projet Nice
- Accord sur Enveloppe RCI 2017
- Accord sur les modalités de contrôle de la durée du temps de travail et sur les heures supplémentaires
- Accord sur le droit à la déconnexion
- Avenant n°1 à l'accord sur la formation professionnelle
- Avenant n°1 au protocole d'accord portant sur l'évolution de la politique de rétribution globale au sein du Crédit Agricole Centre Loire
- Accord REC 2018
- Avenant n°2 à l'accord sur l'égalité professionnelle
- Accord relatif à l'accompagnement des salariés ayant un conjoint ou un enfant gravement malade

> Créer de bonnes conditions de travail

Suite à l'enquête sur la Qualité de Vie au Travail réalisée en 2015, les groupes de travail constitués continuent leurs travaux. Des communications régulières sont publiées dans l'Intranet, notamment sur « La charge de travail, la reconnaissance professionnelle, la formation et les perspectives de carrière ».

Un Comité RSE a été constitué pour accompagner la mise en œuvre d'actions concrètes comme notamment la réalisation du Plan de Mobilité pour permettre aux collaborateurs de s'informer sur les moyens de transports alternatifs à la voiture (réunion d'information avec le transporteur de l'agglomération orléanaise, prêt de vélos électriques et de ville).

4. LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Dans ce domaine la Caisse régionale assume un double rôle :

- Celui lié à sa gestion interne, comme toute entreprise.
- Celui d'une banque de détail, offrant à ses clients des produits et services favorisant le développement des énergies renouvelables.

Ainsi la Caisse régionale cherche à prendre en compte dans l'élaboration de ses offres commerciales, les préoccupations sociales, sociétales et environnementales qui sont celles du monde d'aujourd'hui.

Des objectifs ont été définis au niveau européen : réduire de 20 % la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et porter à 20 % la part des énergies renouvelables à l'horizon 2020. Crédit Agricole Centre Loire a pris le pari fort et ambitieux, avec la volonté affirmée de la direction, d'initier une véritable démarche environnementale visant la certification ISO 50001.

Dans ce cadre, Crédit Agricole Centre Loire a procédé, en février et mars 2015, à un audit de ses 3 sites administratifs et de 76 de ses agences, soit 80 % de son parc immobilier, sur l'ensemble des factures énergétiques concernant les fluides consommés : électricité, gaz, fioul, carburants (53 véhicules). Sa démarche a été récompensée : la certification ISO 50001 lui a été délivrée officiellement fin 2015.

Parallèlement une véritable politique d'achat a été mise en place avec l'application d'une nouvelle Charte achat qui vient cadrer un certain nombre de notions connues en synthétisant les règles et les bonnes pratiques à respecter pour donner aux demandeurs et acheteurs les outils pour être plus efficace dans les achats qui les concernent. L'ensemble des nouvelles orientations achats ont été vérifiées et validées par le service juridique et sont conformes du point de vue de la déontologie, de la sécurité financière et de la conformité.

Un questionnaire RSE annexé à la nouvelle charte achat est joint à tout appel d'offre. Le critère de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise requis à l'égard de nos fournisseurs fait en effet partie intégrante des critères de choix.

> Le processus interne de recyclage des déchets

La Caisse régionale poursuit sa stratégie de réduction de consommation de papier en mettant en place des mesures de sensibilisation en interne mais aussi vis-à-vis de nos clients :

- Process de dématérialisation progressive des documents
- Paramétrage des imprimantes recto/verso
- Promotion de l'e-relevé comme alternative aux relevés de compte papier

- Signature électronique en agence pour réduire l'impression de contrats
- Dépose de devis assurance dans l'espace sécurisé des clients de la banque en ligne : 1238 demandes de devis et simulations ont été faites cette année en ligne : 893 demandes de crédit ont été faites et 265 demandes de crédit conso
- Souscription de produits et services en ligne

À fin décembre 2017 ce sont 37,8% nos clients qui bénéficient de l'e-relevé (contre 28,9% en 2016), ce qui représente 223 600 personnes physiques. En interne, des actions de sensibilisation ont également été menées et à fin 2016 ce sont 82% de nos collaborateurs qui ont choisi de passer à l'e-relevé.

Recyclage du matériel informatique

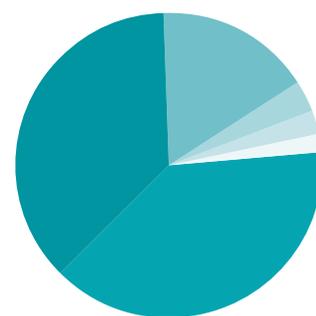
Après avoir validé qu'aucune réparation n'était possible, le service concerné stocke le matériel usagé qui est périodiquement enlevé par la société Recycléa, spécialisée dans le traitement des déchets électroniques dans le respect des normes environnementales et réglementaires en vigueur.

Cela concerne essentiellement des Unités centrales, des scanners, des rétroprojecteurs, des imprimantes, des disques durs, des PC portables et des écrans LCD et CRT.

Nombre reprises par type de produit et par état

Type de produit	État	Quantité
ECRANS BUREAU	Recyclage	148
IMPRIMANTES	Recyclage	155
PORTABLES	Recyclage	10
SCANNERS	Recyclage	8
SERVEURS	Recyclage	13
UNITES CENTRALES	Recyclage	66
TOTAL		400

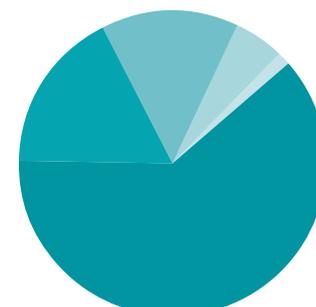
- Imprimantes
- Ecrans bureau Recyclage
- Unités Centrales Recyclage
- Serveurs Recyclage
- Portables Recyclage
- Scanners Recyclage



Poids par type de produit et par état

Type de produit	État	Poids (Tonnes)
UNITES CENTRALES	Recyclage	0.858
SERVEURS	Recyclage	0.26
SCANNERS	Recyclage	0.064
PORTABLES	Recyclage	0.06
IMPRIMANTES	Recyclage	3.1
ECRANS BUREAU	Recyclage	0.74
TOTAL		5.082

- Imprimantes Recyclage
- Unités bureau Recyclage
- Écrans Centrales Recyclage
- Serveurs Recyclage
- Portables Recyclage



Recyclage des cartes bancaires

Crédit Agricole Centre Loire a fait le choix de remplacer progressivement les supports plastiques des cartes bancaires, actuellement en PVC, par un matériau d'origine végétale, le polyacide lactique (PLA). La Caisse régionale incite ses clients à rendre leurs anciennes cartes bancaires. Un système de récupération est présent dans toutes les agences de proximité.

Au niveau du recyclage, 87 115 cartes périmées ont été recyclées soit 453 kg (573 kg en 2016 pour 110 192 cartes).

Seules les cartes n'acceptant pas le sans contact sont renouvelées en PLA.

Cette année ce sont 207 159 cartes commandées contre 166 121 en 2016 dont 170 995 avec le sans contact (contre 39 705 en 2016) soit 36 164 cartes fabriquées en PLA. (17,5%).

> Réduire les consommations

Des efforts ont été faits à Crédit agricole Centre Loire pour faciliter les échanges à distance :

- Equipement de salles en système de visio conférence

- Réunion en audio conférence
- Déploiement du système Lync qui permet le partage d'écran et les rendez-vous conseil à 3 (client / conseiller / expert)

	2016	2017	Écart
Km Remboursés aux collaborateurs	3 297 294	3 499 998	106%
Dont			
Formation	467 655	537 740	115%
Mission	1 591 724	1 570 251	99%
Mobilité	1 194 528	1 354 818	113%
Autres (Instances ...)	43 387	37 189	86%
Km Flotte Crédit Agricole Centre Loire	1 259 880	1 142 138	91%
TOTAL	4 557 174	4 642 136	102%

Au niveau de la consommation de papier

La consommation de papier A4/collaborateur est passée de 100,79kg à 108,39kg. Cette augmentation est due au réaménagement des crédits pour lesquels le conseiller doit imprimer la totalité des 40 pages du dossier. Cette problématique a été remontée aux services techniques compétents qui s'engagent à corriger cette anomalie.

La consommation de papier destinée aux clients a également augmenté de 166,68 tonnes à 177 tonnes. Malgré un gros effort de dématérialisation auprès de nos clients à travers plusieurs actions de communication notamment sur la page internet de la Caisse régionale, le nombre de courriers réglementaires obligatoires a malheureusement compensé les économies réalisées.

Globalement le total de papier consommé sur l'année 2017 est de **218 tonnes contre 215 en 2016**.

> PAPIER RECYCLÉ SITES :

14 000 ramettes x 2,5 kg = **35 000 kg** (contre 36 000kg en 2016)

- Site 18 : 800 x 6 mois = 4 800 ramettes
- Site 45 : 700 x 12 mois = 8 400 ramettes
- Site 58 : 400 + 400 = 800 ramettes

> PAPIER BLANC SITES :

3 260 kg (contre 1 245 kg en 2016)

- A3 Blanc 100g : 160 ramettes (960 kg)
- A3 Blanc 80 g : 60 ramettes (300 kg)
- A4 Blanc 80 g : 800 ramettes (2 000 kg)

> PAPIER BLANC AGENCES :

108 160 kg (contre 108 105 kg en 2016)

- Dactyl : 8 320 Cartons

> PAPIER ASTERION :

67 323 kg (bobines + encarts) (contre 64 894kg en 2016)

- 13 464 623 feuilles

> PAPIER EDOKIAL (RGA + PRETS)

Sous-traitance des contrats de prêts =

4 485 kg (contre 4 074kg en 2016)

- RGA : 112 965 feuilles (565 kg)
- Offres Prêts : 757 909 feuilles (3 789 kg)
- LOGIC-CA Chèques : 26 228 feuilles (131 kg)

> PAPIER PARAGON (SIMPLISSIMO)

Sous-traitance de divers courriers envoyés par les services à nos clients = **147 kg** (contre 406 kg en 2016) soit 29 503 feuilles

Total : 218 375 Kg

contre 214 724 kg en 2016

Dont clients : 183 375 kg (total - recyclé)

> **PILES** : les enlèvements se font à partir de 90 kg. Aucun enlèvement sur l'un de nos 3 sites n'a eu lieu en 2016, ce poids n'ayant pas été atteint. En 2017 les volumes sont les suivants :

- 45 : 135 Kg
- 58 : 91 Kg
- 18 : 0 Kg

> TONER RECYCLÉS :

Pas de recyclage cette année car nous avons rencontré des problèmes avec le fournisseur qui s'est résolu début 2018. Il n'y a donc pas de chiffrage pour 2017.

> La consommation énergétique

Intégré dans notre certification ISO 50001 Management de l'énergie, la politique énergétique de la Caisse régionale a été signée par la Direction en Avril 2015. Cette certification oblige la Caisse régionale à être dans une démarche d'amélioration continue dans la gestion de son parc immobilier et dans son management de l'énergie. Chaque étude, chaque évolution, chaque action nous oblige à réfléchir à l'impact environnemental, énergétique. C'est une démarche d'amélioration continue qui s'appuie sur les observations recueillies lors du cycle de la roue de DEMING.

	2016	2017
Nombre d'agences qui répondent aux normes 2015	Immo	
Description des équipements permettant l'accès aux services bancaires pour les PMR; malvoyants et malentendants.	Ascenseurs, Marche middle, monte escaliers	Idem
Consommation énergétique globale en kwh/an/m ²	158.1 KWh/ m ² (avec m ² de parking comme l'année dernière)	157
Description des actions mises en place suite au bilan carbone ou autres initiatives.	Bilan carbone en cours de commande	Bilan Carbone réalisé attente résultat
Consommation de fioul (en MWh)	352	425
Consommation de gaz (en MWh)	5 444	5 080

Consommation d'électricité (MWh)	13 380	12 425
Consommation d'eau (m³)	21 545	19 862
Total consommation par m²	158,1 KWh/m3	157 KWh/m3
Total consommation par ETP	9734 KWh/Etp	9228 KWh/Etp
Consommation d'énergie verte par la Caisse régionale	Environ 53%	68% de la consommation électrique
Actions Economie de l'énergie et de l'environnement	Crédit Agricole Centre Loire évaluée ISO 50001 Management de l'énergie	Certificat maintenu

Notre certification ISO 50001 Management de l'énergie est reconduite encore cette année. La performance énergétique de la Caisse régionale est en amélioration. La baisse des consommations énergétiques est en forte diminution. L'énergie « verte » représente 68% de notre consommation électrique.

Des actions telles que le changement de mode d'éclairage des circulations du site de Bourges (passage en Leds) et le remplacement de la GTB (Gestion technique du bâtiment) ont permis une diminution conséquente (environ 10%).

Mesure CO2 de nos financements :

La loi sur la transition énergétique et la

croissance verte dans son article 173, demande aux établissements financiers d'estimer les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre (GES) générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et des services qu'elle produit.

Le Crédit Agricole a développé une méthodologie dans le cadre de la Chaire Finance et Développement Durable de l'Université Paris-Dauphine, soutenue par Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (CACIB).

Cette méthode a pour but de quantifier, sans comptage multiple, les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées aux financements et aux investissements.

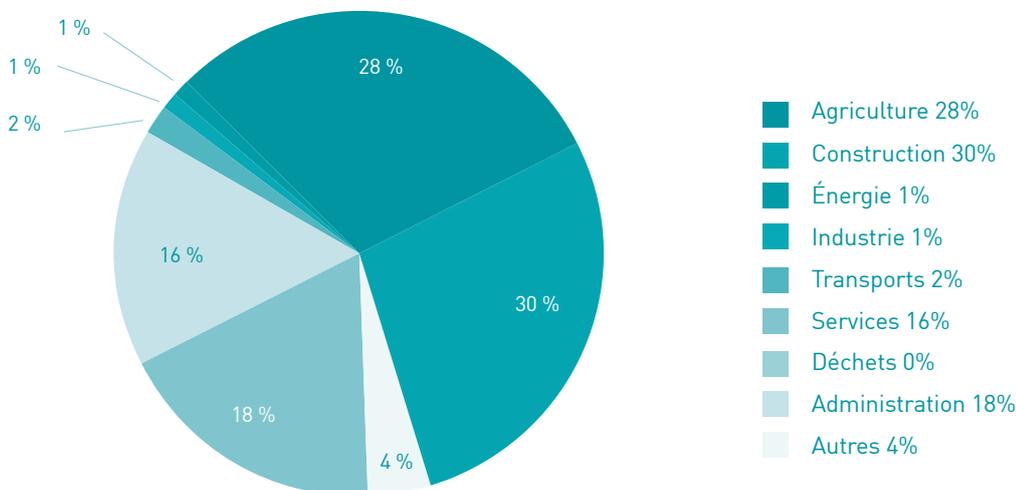
Cette méthode est désormais ouverte à tous et est publiée dans un Guide Ademe qui a pour but d'aider les différents acteurs de la finance à estimer leurs Gaz à effets de serre.

Les émissions mesurées par les inventaires nationaux sont réparties en 8 macro-secteurs, regroupant 21 filières.

Les émissions sont affectées, par convention, aux agents économiques possédant les principaux leviers d'action pour les réduire. La répartition par macro-secteur permet d'identifier les domaines financés les plus émissifs.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, les émissions induites par les financements sont de 755 000 kTCO₂.

Émissions financées



Nous avons cette année effectué l'exercice sur les énergies consommées (gaz+électricité+fioul+ réseau de chaleur) ce qui donne un résultat de 2 448,415 KG/CO₂.

Le dernier bilan carbone réalisé sur la Caisse régionale en 2015 par la société Apave met en avant les données suivantes : **Énergie** : diminution de 32% des émissions liées à l'utilisation de l'énergie.

Matériaux et services intrants : les émissions ont baissé de 35% essentiellement en raison d'une moindre consommation de papier.

Fret : diminution de 27% des émissions liées au fret sans doute en raison de la diminution de colis expédiés. Le kilométrage en fourgons blindés a quant à lui été divisé par deux de 2011 à 2015.

Émission de gaz à effet de serre (suivant bilan carbone APAVE) 14 862 tCO₂e dont :

- Emissions directes : 2 931
- Déplacement Domicile travail : 5 098
- Déplacement professionnel : 1 169

L'accompagnement des salariés et clients, dans l'appréhension de l'importance de

faire des économies passe par une information sur site des courbes de consommation à l'année. Vis-à-vis des collaborateurs, une sensibilisation est faite notamment via les actions du Comité RSE en cours de réalisation comme le recyclage des bouteilles en plastiques et canettes prévue en 2018 par l'installation de containers dédiés ou encore la sensibilisation à l'utilisation des transports en commun ou du vélo lors de la Semaine du Développement Durable.

Afin de poursuivre dans cette voie et de réduire encore nos dépenses énergétiques, des actions de sensibilisations sont

menées régulièrement au Crédit Agricole Centre Loire. Un outil de remonté des dysfonctionnements et des économies permet à chaque collaborateur de faire remonter une proposition d'économie à réaliser et à démultiplier. Des réunions auprès du personnel des sites pour leur faire partager quelques éco-gestes simples ont été organisées

Performance énergétique des bâtiments

Les nombreuses actions mises en place pour réduire considérablement les factures énergétiques se poursuivent : tous les travaux de rénovation des agences comme des sites prennent en compte ces données en installant des robinets qui s'arrêtent automatiquement, des détecteurs de mouvement pour les lumières, des matériaux issus

de ressources renouvelables et respectueux des ressources naturelles et des êtres humains en cohérence avec nos valeurs.

La campagne de rénovation des agences au concept AGORA avait pour objet :

- La mise en conformité des agences au niveau de l'accessibilité,
- Le concept Agora (mobilière, image, colométrie)
- L'entretien du parc immobilier
- Et des travaux d'améliorations énergétiques afin de limiter les consommations futures d'énergies.

L'ensemble des investissements sur la période 2011/2016 porte sur un montant d'un peu moins de 60 Millions d'Euros.

L'ensemble du parc immobilier est concerné.

> Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

En 2015, Crédit Agricole Centre Loire avait fait le pari de s'engager dans la préservation de la biodiversité en parrainant des ruches connectées sur son territoire. Par cette action, notre Caisse régionale s'engage dans la lutte contre la disparition des abeilles et la sensibilisation du grand public.

En parrainant ces 17 ruches, Crédit Agricole Centre Loire a pu bénéficier de 530 pots de miel qui ont été distribués aux collaborateurs suite à l'organisation d'un jeu avec tirage au sort.

5. LOYAUTÉ DES PRATIQUES ET EXCELLENCE RELATIONNELLE

> Agir au quotidien de manière responsable

La Caisse régionale a déployé un dispositif complet de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, de lutte contre la fraude interne et externe.

Dans ce cadre, la Caisse régionale a mis en place un programme de formation complet. Les actions engagées pour prévenir le blanchiment et la fraude font l'objet d'un suivi dans le cadre des contrôles internes de la Caisse régionale.

Suivre l'assiduité des collaborateurs aux formations réglementaires

Les formations réglementaires sont souvent proposées sous forme de e-learning. Cette année 80,67% des collaborateurs ont été formés à la Lutte anti blanchiment soit 1 570 collaborateurs sur 1 946 CDI présents au 31/12/2017.

Qualité des services rendus à nos clients

Construire une relation à forte valeur ajoutée pour nos clients et sociétaires, qui intègre toutes les composantes de la relation client avec pour objectifs :

- D'améliorer la qualité de service client
- D'offrir un conseil à valeur ajoutée
- Un client 100 % autonome qui utilise les services via les différents canaux ou supports mis à sa disposition
- La capacité à réaliser des opérations simples ou à valeur ajoutée en toute autonomie

> Qualité de la Relation Client

Le dispositif d'écoute et de mesure de la

qualité perçue par les clients a permis de contacter 180 000 clients en 2017. Il s'est enrichi au cours de l'année 2017 de nouveaux IRC événements sur des moments clés de la relation client et permet de couvrir l'ensemble des activités et des marchés en lien avec nos clients.

L'IRC stratégique et l'IRC agence sont 2 piliers de l'ensemble du dispositif d'écoute et de mesure de la qualité perçue par les clients.

- **L'IRC stratégique annuel** donne une vision globale de notre prestation et permet de nous comparer avec les autres Caisses régionales et nos principaux concurrents du territoire sur le marché des particuliers, et tous les 2 ans sur le marché des professionnels et des patrimoniaux.

- **L'IRC Agence mensuel** donne une vision au plus près de chaque agence avec un dispositif de rappels des clients détracteurs.

Au total, ce sont plus de 15 000 clients qui se sont exprimés à travers ces enquêtes et qui nous permettent de prendre en compte leurs attentes et de faire évoluer nos dispositifs pour plus de satisfaction.

Enquêtes IRC stratégique :

1 015 répondants

L'IRC stratégique sur le marché des particuliers s'est établi à +5 en 2017. L'IRC est en progression plaçant le Crédit Agricole Centre Loire en 2nde position parmi les 39 Caisses régionales.

Enquêtes IRC Agence :

14 164 répondants

Depuis 2012, dans le cadre du processus d'amélioration de la Relation Client 2.0, une enquête mesure la satisfaction des

clients suite à un entretien commercial, afin d'améliorer la qualité relationnelle et s'assurer de l'appropriation de la méthode commerciale.

Depuis 2015, cette enquête a été remplacée par l'IRC Agence : une nouvelle approche basée sur l'indice de recommandation client.

	2016	2017
IRC Agence	46,5	48,4
Note de la qualité d'entretien	8,6	8,6
Note de la qualité d'accueil	8,5	8,6
% de clients informés de la prise en charge de leur réclamation sous 48h	59,8%	57,2%
Taux de rappel des détracteurs	-	87%
Taux de rappel des super-détracteurs	-	86%

Enquêtes Agences Entreprises, Succession, Agri/Pros : 2 700 répondants

Poursuite de la démarche Plan d'Action Qualité

Chaque agence du Crédit Agricole Centre Loire élabore un plan d'action qualité à partir des résultats obtenus via les enquêtes clients et remonte (sous Contrôle des directeurs de groupe) son plan d'action individualisé.

Demandes et Réclamations :

- En 2017, 31 000 demandes et réclamations ont été traitées (contre 27 000 en 2016).
- Agences : 30 200

- Service EQC : 800
- 24 dossiers ont été traités par le médiateur.

Au Crédit Agricole Centre Loire le circuit de traitement des réclamations passe par 3 étapes successives :

- **Premier niveau** : l'agence, où les collaborateurs ont été formés à une meilleure prise en compte des réclamations et ont reçu des délégations spécifiques de manière à pouvoir réagir rapidement et répondre aux clients dans les meilleurs délais.
- **Second niveau** : le service Écoute Qualité Client, qui traite les réclamations plus complexes ou non résolues par l'agence. Crédit Agricole Centre Loire s'engage à prendre en charge les réclamations sous 48h et à répondre dans un délai de 10 jours.
- **Troisième niveau** : le médiateur bancaire, qui peut être saisi si la réponse apportée par le service Écoute Qualité Client ne convient pas au client. Son nom et ses coordonnées figurent sur la charte disponible sur le site web, et sont précisés sur tous les courriers dans lesquels un refus d'acceptation est notifié au client.

Un accès digital pour s'exprimer

Depuis 2015, les clients ont la possibilité de s'exprimer par le biais d'une plateforme conversationnelle « Coup de Cœur, Coup de Gueule, Coup Dur » :

<http://exprimez-vous.ca-centreloire.fr/>

	2016	2017
Coup de Cœur	32	38
Coup de Gueule	231	138
Coup Dur	12	6
Idées d'amélioration	16	3

Agir au quotidien de manière responsable

Crédit Agricole Centre Loire participe à un groupe de travail National qui a pour objet de fournir à l'ensemble des Caisses régionales un dispositif complet permettant de répondre aux exigences de la loi Sapin II du 9 décembre 2016 sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique et à l'AU 004 de la CNIL dans son volet lutte contre la corruption. Il s'agit de livrer aux Caisses régionales les outils permettant de mettre en place un dispositif homogène conforme à la loi.

La loi prévoit que les entreprises doivent mettre en place :

- Un code de bonne conduite intégré au Règlement Intérieur
- Un dispositif d'alerte interne
- Une cartographie des risques de corruption
- Des procédures d'évaluation de la situation des clients, fournisseurs et des intermédiaires
- Des procédures de contrôles comp-

tables, internes ou externes

- La mise en place de dispositifs de formations
- Un régime disciplinaire
- Un dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre.

Les entités ont travaillé sur les processus de la cartographie en organisant des ateliers avec les services semblant les plus à risque. Des travaux ont ensuite été menés sur des processus complémentaires et sur les dispositifs de contrôle ou d'atténuation existants.

Dans ce cadre, la procédure Groupe sur le droit d'alerte sera réformée afin d'intégrer les exigences réglementaires liées à la loi Sapin II, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur le devoir de vigilance :

- Étendre le dispositif d'alerte aux collaborateurs externes et occasionnels,
- Intégrer les 3 paliers d'alerte : hiérarchique ou référent, autorité judiciaire ou administrative (AFA, AMF...), public
- Renforcer la protection des lanceurs d'alerte
- Modalités d'information du lanceur d'alerte et de la personne visée par l'alerte.

L'ensemble du dispositif devra être déployé dans la première partie de 2018.

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie et les modes de calcul choisis ont été élaborés suite aux recommandations de :

- La direction du Développement durable de Crédit Agricole S.A. ;
- La fédération nationale du Crédit Agricole (FNCA) ;
- L'organisme tiers indépendant Mazars (OTI).

Les informations publiées dans ce rapport sont issues d'un reporting du 1er janvier au 31 décembre 2017 et d'une analyse précise, effectués par les services concernés du Crédit Agricole Centre Loire. La période de collecte des données s'est déroulée du 6 décembre 2017 au 31 janvier 2018. Le périmètre de reporting est exhaustif : il concerne l'ensemble des activités de la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire (sites, agences et caisses locales).

Les indicateurs réglementaires de la loi Grenelle II ont été pris en compte. Un travail d'identification des indicateurs prioritaires par rapport au secteur d'activité de l'entreprise a été effectué. La Caisse a également mis en avant d'autres indicateurs qui lui semblaient intéressants.

LES CRITÈRES D'EXCLUSION

- **Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement** : non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire : l'activité bancaire est peu émettrice et de rejets polluants et la banque respecte les normes de traitement en vigueur en France.
- **Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité** : non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire : l'activité bancaire est peu émettrice de nuisances sonores et la banque respecte les normes de traitement en vigueur en France.
- **Utilisation durable des ressources** : l'utilisation des sols : non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire. L'activité bancaire a un impact réduit à part celle due à son emprise directe : pas

de pollution directe ou de modification notable de la nature des sols.

- **Adaptation aux conséquences du changement climatique** : non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire : l'impact direct de l'activité de la banque sur le changement climatique est très réduit. Son impact indirect plus important est appréhendé dans les indicateurs métiers.
- **Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme** : non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire : l'impact indirect sur les droits humains est traité notamment dans les achats.
- **L'économie circulaire** : non pertinente par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire : cet aspect est traité dans le cadre de sa politique de gestion des déchets.
- **La lutte contre le gaspillage alimentaire** : non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire.

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES & SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

AUX SOCIÉTAIRES,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes du Crédit Agricole Centre Loire, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

> Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

> Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques

et des textes légaux et réglementaires applicables.

> Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).
- Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre décembre 2017 et février 2018 pour une durée d'environ 2 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indé-

pendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 30001.

I. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce. Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

II. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

> Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes

pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes, au niveau des Services Communication, Marketing, Immobilier - Sécurité, Administration RH - Centre de Services Paie Carcentre, Développement des Ressources Humaines, Achats - Moyens généraux et Logistique, Mutualisme, Qualité Relation Client, Fonctionnement Equipement Informatique, Chèques et Monétique :

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mise en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100% des effectifs, considéré comme grandeur caractéristique du volet social et 100% des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

> Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris La Défense, le 2 mars 2018
L'organisme tiers indépendant



Edwige REY
Associée RSE & Développement Durable



Matthew Brown
MAZARS SAS

ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Informations sociales : L'effectif au 31.12.2017 et sa ventilation par sexe et par âge ; Le nombre d'heures de formation ; Les actions engagées en faveur de l'égalité Femmes/Hommes.

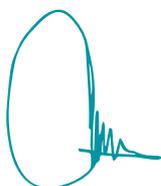
Informations environnementales : La consommation de papier ; La gestion des déchets ; La consommation d'énergie répartie par source ; La consommation d'énergie verte.

Informations sociétales : Initiatives pour accompagner les accidents de la vie/les difficultés économiques (Dispositif Passerelle et Microcrédits) ; Mesure de la satisfaction clients ; Produits conçus pour un bénéfice environnemental

DÉCLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES

AU 31 DÉCEMBRE 2017

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.



Xavier Malherbet
Directeur Général

COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire en date du 8 février 2018 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 22 mars 2018

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est une société coopérative à capital variable créée le 1er janvier 1995, régie par le livre V du Code Monétaire et Financier, Livre V du Code Rural et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, 91 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Son siège social est situé au 8 allée des Collèges, 18920 Bourges Cedex 9.
Son n° d'immatriculation est 398 824 714 RCS Bourges.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est également une société de courtage d'assurances.

> Périmètre de consolidation

Au 31/12/2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 23 février 2017. Le détail a été intégré dans la note 11 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017 ».

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

> Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 9,7 millions de sociétaires qui élisent quelques 30 902 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie

ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

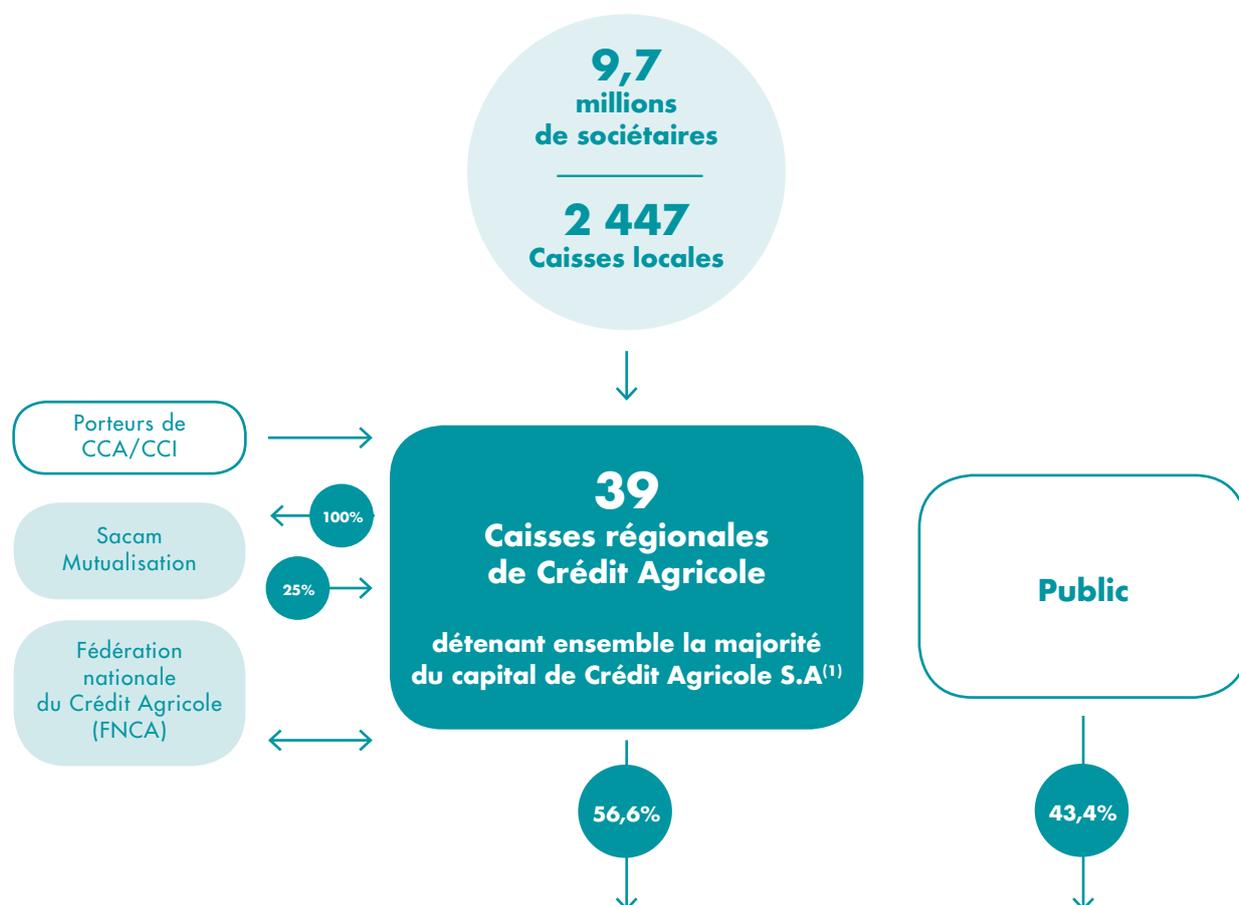
La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R.512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier.

À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A, l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



CRÉDIT AGRICOLE S.A

GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES

Crédit Agricole Assurances
AMUNDI
Asset Management
Crédit Agricole IndoSuez
Wealth Management

BANQUE DE PROXIMITÉ

Banque de proximité à l'international :
Crédit Agricole Italia
Crédit Agricole Bank Polska
Crédit Agricole Egypt
Crédit du Maroc
Crédit Agricole Ukraine
Crédit Agricole Romania
Crédit Agricole Serbia

SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

Crédit Agricole
Consumer France
Crédit Agricole
Leasing & Factoring

GRANDES CLIENTÈLES

Crédit Agricole
Corporate & Investment
Bank
CACEIS
Investor Services

ACTIVITÉS ET FILIALES SPÉCIALISÉES

Crédit Agricole Immobilier | Uni-Éditions | Crédit Agricole Payment Services | Crédit Agricole Capital Investment & Finance

(1) via SAS Rue de la Boétie. La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9% par Crédit Agricole S.A, est actionnaire de Sacam Mutualisation

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

MÉCANISMES FINANCIERS INTERNES

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

> Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

> Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

> Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

> Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

> Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

> Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

> Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs

clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

> Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Par ailleurs, le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions

européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de Résolution Unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du *No Creditor Worse Off than on Liquidation* – NCWOL – prévu à l'article L.613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de Résolution Unique, sans toutefois préjuger des modalités de cette prise en compte.

> Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre

des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1er juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

À travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnités préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant des garanties accordées par les Caisses régionales ;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieure, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurance. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, les entités assurant la gestion interne des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe. Par principaux dirigeants, l'entité comprendra l'ensemble des membres du Conseil d'administration et des membres du Comité de Direction.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

» COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	2017	2016
Intérêts et produits assimilés	4.1	355 947	378 582
Intérêts et charges assimilées	4.1	165 429	186 439
Commissions (produits)	4.2	192 999	192 774
Commissions (charges)	4.2	32 887	30 926
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	400	325
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	38 789	29 557
Produits des autres activités	4.5	1 036	3 504
Charges des autres activités	4.5	2 998	2 904
PRODUIT NET BANCAIRE		387 857	384 473
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	213 626	214 063
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	12 681	13 629
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		161 550	156 781
Coût du risque	4.8	-12 944	-34 977
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		148 606	121 804
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6.16		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	2	69
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.19		
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		148 604	121 735
Impôts sur les bénéfices	4.10	44 531	37 308
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	6.15		
RÉSULTAT NET		104 073	84 427
Participations ne donnant pas le contrôle			
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		104 073	84 427

➤ RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net		104 073	84 427
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4.11	-443	-2 497
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.11	-443	-2 497
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	-233	240
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.11	-676	-2 257
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11	34 400	8 467
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	34 400	8 467
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	196	16
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.11	34 596	8 483
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	33 920	6 226
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		137 993	90 653
Dont part du Groupe		137 993	90 653
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

➤ BILAN ACTIF

(En milliers d'euros)	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
Caisse, banques centrales	6.1	59 410	53 178
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.9	4 435	5 607
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	17 890	11 754
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7-6.8-6.9	1 857 577	1 915 043
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7-6.9	645 225	386 788
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.9	12 383 115	11 970 721
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		12 961	40 682
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.7-6.9	472 317	371 313
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	45 174	43 166
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	234 092	303 154
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.15		
Participation aux bénéfices différée	6.20		
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.16		
Immeubles de placement	6.17	404	472
Immobilisations corporelles	6.18	74 142	83 657
Immobilisations incorporelles	6.18	1 536	1 535
Ecarts d'acquisition	6.19		
TOTAL DE L'ACTIF		15 808 278	15 187 070

➤ BILAN PASSIF

(En milliers d'euros)	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	4 978	6 094
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	85 803	128 350
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.10	8 811 593	8 432 626
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.10	4 325 304	4 184 088
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	96 604	85 723
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-3 968	-3 400
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	735	682
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	244 391	229 389
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.15		
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.20		
Provisions	6.21	50 894	54 666
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	23 222	23 222
TOTAL DETTES		13 639 556	13 141 440
Capitaux propres		2 168 722	2 045 630
Capitaux propres part du Groupe		2 168 712	2 045 620
Capital et réserves liées		496 500	500 554
Réserves consolidées		1 517 671	1 444 091
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		50 468	16 548
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			
Résultat de l'exercice		104 073	84 427
Participations ne donnant pas le contrôle	6.23	10	10
TOTAL DU PASSIF		15 808 278	15 187 070

➤ TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Part du Groupe						Participations ne donnant pas le contrôle		Capitaux propres consolidés		
	Capital et réserves liées			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres		Capital réserves liées et résultat	Capitaux propres
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital ⁽¹⁾	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2016	298 235	1 657 371	1 955 606	16 024	-5 702	10 322		1 965 928	10	10	1 965 938
Augmentation de capital	565		565			0		565		0	565
Dividendes versés en 2016		-11 715	-11 715			0		-11 715		0	-11 715
Mouvements liés aux paiements en actions		189	189			0		189		0	189
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	565	-11 526	-10 961	0	0	0		-10 961	0	0	-10 961
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			0	8 483	-2 257	6 226		6 226		0	6 226
Résultat 2016			0			0	84 427	84 427		0	84 427
Capitaux propres au 31 décembre 2016	298 800	1 645 845	1 944 645	24 507	-7 959	16 548	84 427	2 045 620	10	10	2 045 630
Affectation du résultat 2016		84 427	84 427			0	-84 427	0		0	0
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2017	298 800	1 730 272	2 029 072	24 507	-7 959	16 548	0	2 045 620	10	10	2 045 630
Augmentation de capital	-4 054		-4 054			0		-4 054		0	-4 054
Dividendes versés en 2017		-10 847	-10 847			0		-10 847		0	-10 847
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-4 054	-10 847	-14 901	0	0	0		-14 901	0	0	-14 901
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			0	34 596	-676	33 920		33 920		0	33 920
Résultat 2017			0			0	104 073	104 073		0	104 073
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2017	294 746	1 719 425	2 014 171	59 103	-8 635	50 468	104 073	2 168 712	10	10	2 168 722

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

➤ TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Résultat avant impôt	148 604	121 735
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	12 681	13 629
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	3 242	40 863
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	1 620	68
Résultat net des activités de financement	1 395	1 842
Autres mouvements	-2 661	3 914
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	16 277	60 316
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	123 418	973 437
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-288 346	-478 627
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-14 031	-95 928
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	56 528	-17 390
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		
Impôts versés	-34 308	-30 567
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-156 739	350 925
Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	8 142	532 976
Flux liés aux participations ⁽³⁾	-4 842	-485 667
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-3 169	-6 532
Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	-8 011	-492 199
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽⁴⁾	-14 901	-11 150
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	22 320	-11 843
Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	7 419	-22 993
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	7 550	17 784
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	74 535	56 748
Solde net des comptes de caisse et banques centrales ⁽¹⁾	53 178	54 795
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	21 357	1 953
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	82 079	74 535
Solde net des comptes de caisse et banques centrales ⁽¹⁾	59 410	53 178
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	22 669	21 357
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	7 544	17 787

(1) Composé du solde net du poste "Caisse et banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

(2) Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs sains" et "Comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

(3) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours de l'année 2017, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire s'élève à 4842 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- acquisitions de participations : - 3 294 milliers d'euros
- souscriptions de capital (décaissements) : - 2 383 milliers d'euros
- cessions de participations : 835 milliers d'euros

(4) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à ses actionnaires, à hauteur de 10 847 milliers d'euros pour l'année 2017.

➤ NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS.

1.1 NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2017 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2016.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2017 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2017.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IAS 12 <i>Impôts sur le résultat</i> Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes	6 nov. 2017 (UE 2017/1989)	1 ^{er} janvier 2017	Oui
Amendement à IAS 7 <i>État des flux de trésorerie</i> Informations sur les dettes faisant partie des activités de financement	6 nov. 2017 (UE 2017/1990)	1 ^{er} janvier 2017	Oui

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i> Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 16 <i>Contrats de location</i> Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1 ^{er} janvier 2019	Oui
Amendement à IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i> Clarifications à IFRS 15	31 octobre 2017 (UE 2017/1987)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 4 <i>Contrats d'assurance</i> / IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> Proposition d'approches optionnelles permettant aux entreprises ayant des activités d'assurance de gérer le décalage d'application entre la norme IFRS 9 et IFRS 4	3 novembre 2017 (UE 2017/1988)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

➤ Norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires entre en vigueur à la

même date (conformément au règlement UE 2017/1987).

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 1^{er} janvier 2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

IAS 11 Contrats de construction, IAS 18 Produits des activités ordinaires, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15 Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39/IFRS 9), aux contrats d'assurance (IFRS 4/IFRS 17) ou aux contrats de location (IAS 17/IFRS 16). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Sur la base des conclusions de l'étude d'impact menée au cours du premier semestre 2016, le Groupe estime que la mise en œuvre de la norme IFRS 15 n'aura pas d'impact significatif dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2018.

En l'état actuel de ses analyses, la caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

> Norme IFRS 9 Instruments Financiers

La norme IFRS 9 Instruments financiers est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entre en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. L'amendement « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » qui précise la comptabilisation des instruments de dettes assortis de telles clauses est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2019 avec une application anticipée possible au 1er janvier 2018. La caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire prévoit d'appliquer l'amendement par anticipation conformément aux recommandations de l'AMF.

IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Les principales évolutions apportées par la norme

Classement et évaluation des actifs financiers

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (ie prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (i.e. action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

Les trois modèles de gestion :

- Le modèle de pure collecte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;
- Le modèle mixte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle de pure cession dont l'intention est de céder l'actif.

Les caractéristiques contractuelles (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI") :

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (i.e. taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test "SPPI".

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- Un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test "SPPI".
- Un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de vente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test "SPPI".
- Un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste

valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dettes dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test "SPPI" indépendamment du modèle de gestion.

S'agissant des instruments de capitaux propres (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 par La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire devrait conduire

- À une augmentation des actifs à la juste valeur par résultat compte tenu du reclassement des OPCVM et de la majorité des instruments de capitaux propres dans cette catégorie ce qui entrainera une volatilité accrue du résultat ;
- Au classement en coût amorti de la grande majorité des prêts et créances, dès lors que ceux-ci respectent le test "SPPI" ;
- Au classement en juste valeur par capitaux propres recyclables ou au coût amorti des instruments de dettes en fonction de la documentation du modèle de gestion documenté en date de première application.

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues ("Expected Credit Losses" ou "ECL") sur les crédits et les instruments de dettes évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée à la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (Point in Time) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (Forward Looking), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (Through The Cycle) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (downturn) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1^{ère} étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur douze mois ;
- 2^{ème} étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3^{ème} étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la

transaction ne soit dépréciée (3^{ème} étape).

Afin d'apprécier la dégradation significative, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire s'inscrit dans le processus du groupe Crédit Agricole fondé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe ;
- Un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par le Groupe sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (bascule d'un portefeuille ou sous-portefeuille en étape 2 d'ECL à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

En l'absence de modèle de notation interne, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire retiendra le seuil absolu d'impayés supérieur à trente jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en deuxième étape.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut actuellement utilisée en gestion pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

En synthèse, le nouveau modèle de provisionnement d'IFRS 9 pourrait conduire à une augmentation du montant des dépréciations sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les engagements hors

bilan ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales.

Comptabilité de couverture

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- Toutes les opérations de micro-couverture ; et
- Les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application de la norme IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- Appliquer le volet « couverture » IFRS 9 ; ou
- Maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de Juste Valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'appliquera pas ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

Autres dispositions de première application

La norme IFRS 9 permet d'appliquer de manière anticipée les dispositions relatives au risque de crédit propre des passifs financiers désignés en juste valeur par résultat sur option, à savoir la reconnaissance des variations de valeur liées au risque de crédit propre en autres éléments du résultat global non recyclables. Conformément à l'orientation du Groupe, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'applique pas par anticipation ces dispositions. Par ailleurs, l'IASB a précisé le traitement comptable d'une modification non substantielle des termes contractuels d'une dette n'entraînant pas sa décomptabilisation. Désormais, l'impact de la modification est comptabilisé immédiatement en résultat avec maintien du TIE d'origine

Le déploiement du projet dans le groupe Crédit Agricole

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire fait partie intégrante du projet Groupe qui s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant l'ensemble des fonctions comptables, finances, risques et informatiques.

Les étapes du projet et les réalisations à date

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- L'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL) ;
- L'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a pris part à la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015.

Par ailleurs, durant l'année 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a été associée aux principales réalisations qui ont concerné :

- Les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et la définition du processus cible de provisionnement du Groupe qui s'est concrétisé par la rédaction d'un cadre méthodologique commun ;
- Les chantiers méthodologiques Groupe de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le forward looking, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits ;
- Des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité Bancaire Européenne au niveau du groupe Crédit Agricole. Ces travaux ont été effectués sur la base des données comptables au 31 décembre 2015 de niveau Groupe ;
- Les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils Risques et Finance et des choix d'outils mu-

tualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes côtés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test "SPPI".

L'ensemble de ces travaux de déploiement se sont poursuivis en 2017 et ont intégré des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).

En particulier, le Groupe a précisé la gouvernance transverse applicable au futur dispositif de provisionnement. Cette gouvernance s'appuiera sur le dispositif mis en place pour répondre aux exigences prudentielles CRR /CRD. La Direction des Risques du Groupe ('DRG') est responsable de la définition du cadre organisationnel et méthodologique Groupe ainsi que de sa diffusion au sein des entités.

Transition

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1er janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, la caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

> Norme IFRS 16 Contrats de location

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27 *Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole a été réalisée au second trimestre 2017. À ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme sera réalisée en 2017 afin d'en évaluer les principaux enjeux.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2017 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2017.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17 :

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance remplacera IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021 sous réserve de son adoption par l'Union Européenne. Elle définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur rentabilité, ainsi qu'en matière de présentation. Courant 2017, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme a été lancée pour les filiales assurance du Groupe. Ces travaux se poursuivront d'ici l'entrée en vigueur de la norme.

Par ailleurs, plusieurs amendements et deux interprétations à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe qui s'appliquent sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit d'une part de l'amendement à IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, applicable au 1er janvier 2017 et des amendements à IFRS 2 *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*, à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées* et à IAS 40 *Immeubles de placement* applicables au 1er janvier 2018, et d'un deuxième amendement à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées* applicable au 1er janvier 2019. D'autre part, il s'agit de l'interprétation IFRIC 22 *Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée* applicable au 1er janvier 2018 et de l'interprétation IFRIC 23 *Positions fiscales incertaines* applicable au 1er janvier 2019.

1.2 FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013.

1.3 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

> Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- Les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- Les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- La conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- Les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

Les instruments financiers évalués à la juste valeur :

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté. Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

Les participations non consolidées :

Elles peuvent être évaluées au coût historique et non à la juste valeur si celle-ci ne peut pas être déterminée directement par référence à un marché actif, ni évaluée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire selon d'autres méthodes de valorisation. Ces titres, listés dans la note 13 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

Les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs :

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si les chiffres

réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Les dépréciations durables de titres disponibles à la vente :

Les titres de capitaux propres en portefeuilles (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, la direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50% ou observée pendant plus de 2 ans.

Les dépréciations des créances :

La valeur des postes Prêts et créances est ajustée par une dépréciation relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de cette provision sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Une dépréciation collective sur encours sains est également dotée. L'évaluation de cette provision fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Les provisions :

L'évaluation des provisions peut également faire l'objet d'estimations :

- La provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction,
- Les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte

tenu des éléments en sa possession au 31 décembre 2017,

- Les provisions épargne-logement qui utilisent des hypothèses d'évolution des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements.

Les actifs d'impôts différés :

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

> INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

> Titres à l'actif

Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- Actifs financiers détenus jusqu'à

- l'échéance ;
- Prêts et créances ;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire .

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat).

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance [applicable aux titres à maturité définie] est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- Ceux que la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- Ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des Actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenu fixe ou déterminable.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation. Les titres classés en Actifs financiers dis-

ponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et donne lieu à une large fourchette d'évaluations possibles en fonction des éléments suivants :

La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. ;

- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales ;
- Les relations économiques et financières internes au groupe Crédit Agricole ;
- La mise en commun de moyens ; et
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. La caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

À titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A. ;
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. ;
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A. ;
- Constatation d'un résultat net déficitaire ;
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat conformément au paragraphe 66 d'IAS 39, dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritères fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire. Cette

approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- Pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- Pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres

Les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

> Reclassements d'actifs financiers

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- Des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la

capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

- Dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas opéré, en 2017, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

> Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de la norme IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

> Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à

l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, telle que :

- Des difficultés financières importantes du débiteur ;
- Une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- L'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- Une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait

nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par un ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois :

Dans le cadre de la réglementation bâloise, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant des pertes

attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Les secteurs couverts sont la filière LBO, céréales, professionnels de l'immobilier, secteur industriel – automobile, BTP, boulangerie, hôtel – bar – restaurant, agriculture, machinisme agricole et Forbearance.

Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont

dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

Renégociations commerciales

Les créances renégociées pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisées en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette même date à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti à partir du taux d'intérêt effectif déterminé selon les conditions du nouveau contrat.

Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

> Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- Les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie

du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

Titres au passif

Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- De remettre des liquidités ou un autre actif financier ; ou
- D'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

> Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle. L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti. Les produits d'épargne réglementée sont

par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.15 «Provisions».

> Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise uniquement la couverture de juste valeur.

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Dans le cadre d'une couverture de juste valeur, la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

Pour la couverture de juste valeur, seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

> Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un

groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*credit valuation adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*debit valuation adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif

si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de juste valeur reconnue pour un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente ». Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse régionale de Centre Loire cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur est complexe.

> Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs

et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

> Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

> Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 Produits des activités ordinaires.

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

> Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitatives ou qualitatives concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

> Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact

financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;

- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.15 « Provisions ».

> Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

> Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite

peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 «Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies»).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Le montant des engagements de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire vis-à-vis des membres de son personnel ainsi que de ses mandataires sociaux, en ce qui concerne les indemnités et allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires et la retraite chapeau sont pris en charge par PREDICA et ADI-CAM dans des contrats d'assurance.

Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obliga-

tion, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

> Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

> Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale

sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général

des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel.

> Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Gros œuvre	25 à 40 ans
Agencement Second œuvre	8 à 12 ans
Installations techniques	5 à 8 ans
Autres agencements	8 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	8 à 12 ans

Les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

> Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes est respecté :
 - I. le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - II. il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - III. le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable,
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.4 PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION (IFRS 10, IFRS 11 ET IAS 28)

> Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et ceux de toutes

les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire lors de la création de l'entité, des accords

conclus à la création et des risques encourus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28.18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

> Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature

du contrôle exercé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

> Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2017 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 «Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017».

Opération de titrisation

Au 31/03/2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 23 février 2017. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une ces-

sion de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 30,193 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2017. Elle a souscrit pour 3,6 millions d'euros des titres subordonnés.

3. GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est assurée par la Direction

Finances et Risques. Cette direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 RISQUE DE CRÉDIT

(cf. Rapport de gestion *chapitre 3.3*)

> Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	4 435	5 607
Instruments dérivés de couverture	17 890	11 754
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1 225 960	1 306 634
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	5 942	15 899
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	12 452 463	12 034 663
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	472 317	371 313
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	14 179 007	13 745 870
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	1 477 070	1 464 369
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	343 837	266 142
Provisions - Engagements par signature	-12 088	-7 902
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 808 819	1 722 609
Exposition maximale au risque de crédit	15 987 826	15 468 479

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)		
Prêts et créances sur la clientèle	6 795 310	6 351 613
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	242 676	257 042
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)		

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

> Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

31/12/2017					
(en milliers d'euros)	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	855 366				855 366
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	5 942				5 942
Grandes entreprises	1 914 917	64 066	54 525	51 132	1 809 260
Clientèle de détail	9 942 228	233 549	168 545	55 194	9 718 489
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle ⁽¹⁾	12 718 453	297 615	223 070	106 326	12 389 057

(1) Dont encours restructurés pour 86 563 milliers d'euros.

31/12/2016					
(en milliers d'euros)	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	933 074			86	932 988
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	15 899				15 899
Grandes entreprises	1 833 213	79 712	68 318	51 500	1 713 395
Clientèle de détail	9 556 392	236 339	169 260	62 794	9 324 338
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle ⁽¹⁾	12 338 578	316 051	237 578	114 380	11 986 620

(1) Dont encours restructurés pour 72 637 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale	149 186	142 286
Grandes entreprises	457 668	420 621
Clientèle de détail	870 216	901 462
Total Engagements de financement	1 477 070	1 464 369
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale	37 722	56 908
Grandes entreprises	295 176	203 144
Clientèle de détail	24 865	21 244
Total Engagements de garantie	357 763	281 296

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Administration générale	4 759	5 486
Grandes entreprises	1 480 101	1 430 999
Clientèle de détail	2 840 444	2 747 603
Total Dettes envers la clientèle	4 325 304	4 184 088

> Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2017				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	12 661 401	296 547	222 088	106 301	12 333 012
Autres pays de l'Union européenne	24 657	879	852	22	23 783
Autres pays d'Europe	9 879	18	18	3	9 858
Amérique du Nord	3 799	2	2		3 797
Amériques centrale et du Sud	3 760				3 760
Afrique et Moyen-Orient	6 951	169	110		6 841
Asie et Océanie (hors Japon)	8 006				8 006
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle⁽¹⁾	12 718 453	297 615	223 070	106 326	12 389 057

(1) Dont encours restructurés pour 86 563 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	12 282 183	314 265	235 979	114 380	11 931 824
Autres pays de l'Union européenne	29 240	1 487	1 444		27 796
Autres pays d'Europe	9 729	20	18		9 711
Amérique du Nord	3 377	2	2		3 375
Amériques centrale et du Sud	1 433				1 433
Afrique et Moyen-Orient	6 541	277	135		6 406
Asie et Océanie (hors Japon)	6 075				6 075
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle⁽¹⁾	12 338 578	316 051	237 578	114 380	11 986 620

(1) Dont encours restructurés pour 72 637 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	1 471 980	1 454 879
Autres pays de l'Union européenne	3 838	8 497
Autres pays d'Europe	379	169
Amérique du Nord	441	184
Amériques centrale et du Sud	15	16
Afrique et Moyen-Orient	190	265
Asie et Océanie (hors Japon)	223	355
Japon	4	4
Total Engagements de financement	1 477 070	1 464 369
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	354 986	277 997
Autres pays de l'Union européenne	2 458	2 842
Autres pays d'Europe	319	319
Asie et Océanie (hors Japon)		138
Total Engagements de garantie	357 763	281 296

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
France (y compris DOM-TOM)	4 291 970	4 152 794
Autres pays de l'Union européenne	14 977	13 917
Autres pays d'Europe	4 112	4 122
Amérique du Nord	5 398	3 826
Amériques centrale et du Sud	421	382
Afrique et Moyen-Orient	5 342	5 064
Asie et Océanie (hors Japon)	2 958	3 807
Japon	126	176
Total Dettes envers la clientèle	4 325 304	4 184 088

> Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2017					Valeur nette comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance							
	≤ 90 jours	> 90 jours à ≤ 180 jours	> 180 jours à ≤ 1an	> 1an				
Instruments de capitaux propres						560 239	26 929	
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0	
Administration générale					0			
Banques centrales					0			
Établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	231 130	2 144	535	10	233 819	74 545	329 396	
Administration générale	82 450	1 890			84 340			
Banques centrales					0			
Établissements de crédit					0			
Grandes entreprises	30 865				30 865	9 541	105 657	
Clientèle de détail	117 815	254	535	10	118 614	65 004	223 739	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	231 130	2 144	535	10	233 819	634 784	356 325	

(en milliers d'euros)	31/12/2016					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
	≤ 90 jours	> 90 jours à ≤ 180 jours	> 180 jours à ≤ 1an	> 1an			
Instruments de capitaux propres						560 377	27 503
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0
Administration générale					0		
Banques centrales					0		
Établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	140 891	1 748	222	8	142 869	78 473	351 958
Administration générale	2 424				2 424		86
Banques centrales					0		
Établissements de crédit					0		
Grandes entreprises	26 126	589			26 715	11 394	119 818
Clientèle de détail	112 341	1 159	222	8	113 730	67 079	232 054
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	140 891	1 748	222	8	142 869	638 850	379 461

3.2 Risque de marché (cf. Rapport de gestion chapitre 3.3)

> Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31/12/2017						31/12/2016	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	353	595	16 942	17 890	11 754
Swaps de taux d'intérêts				353	595	16 942	17 890	11 754
Sous-total	0	0	0	353	595	16 942	17 890	11 754
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	353	595	16 942	17 890	11 754

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31/12/2017						31/12/2016	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	2 617	18 580	64 606	85 803	128 350
Swaps de taux d'intérêts				2 617	18 580	64 606	85 803	128 350
Sous-total	0	0	0	2 617	18 580	64 606	85 803	128 350
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	2 617	18 580	64 606	85 803	128 350

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31/12/2017						31/12/2016	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	14	980	3 160	4 154	5 052
Swaps de taux d'intérêts				14	877	3 158	4 049	4 873
Caps - floors - collars					103	2	105	179
Autres instruments	0	0	0	30	0	0	30	86
Autres				30			30	86
Sous total	0	0	0	44	980	3 160	4 184	5 138
Opérations de change à terme				251			251	469
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	0	0	0	295	980	3 160	4 435	5 607

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31/12/2017						31/12/2016	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	14	980	3 185	4 179	5 052
Swaps de taux d'intérêts				14	877	3 183	4 074	4 873
Caps - floors - collars					103	2	105	179
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	2
Options de change							0	2
Autres instruments	0	0	0	579	0	0	579	604
Autres				579	0		579	604
Sous total	0	0	0	593	980	3 185	4 758	5 658
Opérations de change à terme				220			220	436
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	0	0	0	813	980	3 185	4 978	6 094

> Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	3 675 213	3 089 918
Swaps de taux d'intérêts	3 629 663	2 968 844
Caps - floors - collars	45 550	121 074
Instruments de devises et or	24 356	12 264
Options de change	24 356	12 264
Sous-total	3 699 569	3 102 182
Opérations de change à terme	36 594	49 253
Total Notionnels	3 736 163	3 151 435

> Risque de change

(cf. Rapport de gestion chapitre 3.3)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'est pas exposée de façon significative à ce risque du fait du caractère peu significatif des opérations en devises.

3.3 RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

(cf. Rapport de gestion chapitre 3.3)

> Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2017					Total
	≤ 3 mois	≤ 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	114 810	77 055	197 927	255 433		645 225
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	741 965	1 233 580	4 375 481	6 361 485		12 712 511
Total	856 775	1 310 635	4 573 408	6 616 918	0	13 357 736
Dépréciations						-329 396
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						13 028 340

(en milliers d'euros)	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	≤ 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	82 001	4 881	41 509	258 397		386 788
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	773 775	1 197 702	4 229 595	6 117 876	3 731	12 322 679
Total	855 776	1 202 583	4 271 104	6 376 273	3 731	12 709 467
Dépréciations						-351 958
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						12 357 509

> Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2017				Total
	≤ 3 mois	≤ 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 365 635	2 890 149	2 580 738	1 975 071	8 811 593
Dettes envers la clientèle	3 735 069	156 308	331 402	102 525	4 325 304
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	5 100 704	3 046 457	2 912 140	2 077 596	13 136 897

(en milliers d'euros)	31/12/2016				Total
	≤ 3 mois	≤ 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 386 576	2 578 707	2 247 208	2 220 135	8 432 626
Dettes envers la clientèle	3 359 108	267 504	509 561	47 915	4 184 088
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	4 745 689	2 846 211	2 756 769	2 268 050	12 616 714

> Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2017				Total
	≤ 3 mois	≤ 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse					0
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables	15 939	54 700	2 250		72 889
Emprunts obligataires				23 715	23 715
Autres dettes représentées par un titre					0
Total Dettes représentées par un titre	15 939	54 700	2 250	23 715	96 604
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		23 222			23 222
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total Dettes subordonnées	0	23 222	0	0	23 222

(en milliers d'euros)	31/12/2016				Total
	≤ 3 mois	≤ 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse					0
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables	505	12 803	72 415		85 723
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total Dettes représentées par un titre	505	12 803	72 415	0	85 723
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	722		22 500		23 222
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total Dettes subordonnées	722	0	22 500	0	23 222

> Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

31/12/2017					
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	≤ 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Garanties financières données	12 088				12 088

31/12/2016					
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	≤ 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Garanties financières données	7 902				7 902

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.4 COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRÉSORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

(cf. Rapport de gestion *chapitre 3.3*)

> Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs

à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

> Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

> Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

> Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur	17 890	85 803	3 336 495	11 754	128 350	2 709 956
Taux d'intérêt	17 890	85 803	3 336 495	11 754	128 350	2 709 956
Total Instruments dérivés de couverture	17 890	85 803	3 336 495	11 754	128 350	2 709 956

3.5 RISQUES OPÉRATIONNELS

(cf. Rapport de gestion *chapitre 3.3*)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6 GESTION DU CAPITAL ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes «adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit» et «conglomérats financiers», la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1er janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital qui atteindra la cible en 2019.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé. Cependant, l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévue jusqu'à la fin de la période transitoire prévue fin 2017.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de

catégorie 1 ou *Additional Tier 1* ;

- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnu en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la «directive conglomérat financier», sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

En 2017 comme en 2016 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a répondu aux exigences réglementaires.

4. NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

4.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 571	2 868
Sur opérations internes au Crédit Agricole	23 523	25 792
Sur opérations avec la clientèle	316 685	336 468
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	794	842
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 560	7 901
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	4 814	4 711
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts⁽¹⁾⁽²⁾	355 947	378 582
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 557	3 532
Sur opérations internes au Crédit Agricole	107 845	110 839
Sur opérations avec la clientèle	14 660	28 264
Sur dettes représentées par un titre	804	1 007
Sur dettes subordonnées	1 395	1 842
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	38 141	40 952
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	27	3
Charges d'intérêts	165 429	186 439

(1) Dont 6 186 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2017 contre 5 505 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

(2) Dont 7 688 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2017 contre 7 778 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

4.2 COMMISSIONS NETTES

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	497	34	463	510	39	471
Sur opérations internes au Crédit Agricole	20 483	21 016	-533	28 862	20 537	8 325
Sur opérations avec la clientèle	51 597	819	50 778	48 098	1 253	46 845
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	90	1	0	92		0
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	270	20	89	210	17	92
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	115 932	10 938	104 994	111 118	9 031	102 087
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	4 130	59	4 071	3 884	49	3 835
Produits nets des commissions	192 999	32 887	160 112	192 774	30 926	161 848

4.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes reçus		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-64	-70
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	464	396
Résultat de la comptabilité de couverture		-1
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	400	325

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	115 408	115 408	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	50 451	64 957	-14 506
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	64 957	50 451	14 506
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	113 191	113 191	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	40 306	72 885	-32 579
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	72 885	40 306	32 579
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	228 599	228 599	0

(en milliers d'euros)	31/12/2016		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	129 091	129 092	-1
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	63 686	64 385	-699
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	65 405	64 707	698
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	119 229	119 229	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	60 559	58 670	1 889
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	58 670	60 559	-1 889
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	248 320	248 321	-1

4.4 GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes reçus	35 685	28 619
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	4 348	983
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-1 244	-49
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		4
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	38 789	29 557

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 « Coût du risque ».

En 2017, un complément de dépréciation durable a été constaté pour les titres suivants :

- GIE CA INNOVE pour 7 milliers d'euros
- SACAM FIA NET EUROPE pour 105 milliers d'euros
- SODICAR pour 412 milliers d'euros
- SOFIMAC pour 720 milliers d'euros

4.5 PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-69	-69
Autres produits (charges) nets	-1 893	669
Produits (charges) des autres activités	-1 962	600

4.6 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Charges de personnel	130 217	124 882
Impôts, taxes et contributions réglementaires ⁽¹⁾	9 770	12 853
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	73 639	76 328
Charges générales d'exploitation	213 626	214 063

(1) Dont 580 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

➤ Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2017 est donnée ci-contre :

(en milliers d'euros hors taxes)	MAZARS	%	ORCOM	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	100	91%	89	100%
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	10	9%		
TOTAL	110		89	

(1) A la différence de ce qui a été publié en 2016, les missions relatives aux diligences directement liées et aux autres prestations d'avant le 17 juin 2016 ont été agrégées avec celles relatives aux services autres que la certification des comptes faisant suite à la réforme européenne de l'audit de juin 2016.

4.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux amortissements	12 681	13 507
Immobilisations corporelles	12 681	13 507
Immobilisations incorporelles		
Dotations (reprises) aux dépréciations	0	122
Immobilisations corporelles		
Immobilisations incorporelles		122
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	12 681	13 629

4.8 COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-450 489	-99 373
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-439 825	-93 071
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-66	-290
Engagements par signature	-6 570	-1 521
Risques et charges	-4 028	-4 491
Reprises de provisions et de dépréciations	436 370	63 670
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	430 983	57 133
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	38	50
Engagements par signature	2 385	3 210
Risques et charges	2 964	3 277
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-14 119	-35 703
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-890	-1 056
Récupérations sur prêts et créances amortis	2 311	2 206
Décotes sur crédits restructurés	-246	-298
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		-126
Autres produits		
Coût du risque	-12 944	-34 977

4.9 GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-2	-69
Plus-values de cession	50	13
Moins-values de cession	-52	-82
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-2	-69

4.10 IMPÔTS

> Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Charge d'impôt courant	28 392	37 035
Charge d'impôt différé ⁽¹⁾	16 139	273
Charge d'impôt de la période	44 531	37 308

(1) Dont 4 922 milliers d'euros de charge d'impôt différés au titre de l'exercice 2017 lié à la publication de la loi de finance 2018 portant progressivement le taux d'imposition courant de 34,43% en 2018 à 25,83% à partir de 2022.

> Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	112 139	34,43%	38 610
Effet des différences permanentes			13 371
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-7 114
Effet de l'imposition à taux réduit			-1 431
Changement de taux			
Effet des autres éléments			1 095
Taux et charge effectifs d'impôt		39,71%	44 531

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	94 555	34,43%	32 555
Effet des différences permanentes			-8 150
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			6 555
Effet de l'imposition à taux réduit			-1 215
Changement de taux			
Effet des autres éléments			7 561
Taux et charge effectifs d'impôt		39,46%	37 308

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2016.

4.11 VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

> Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	34 400	8 467
Ecart de réévaluation de la période	36 930	9 449
Transfert en résultat	-2 530	-982
Autres variations		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	196	16
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	34 596	8 483
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-443	-2 497
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	-233	240
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-676	-2 257
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	33 920	6 226
Dont part du Groupe	33 920	6 226
Dont participations ne donnant pas le contrôle		

> Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2016				Variation				31/12/2017			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0				0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	33 655	-9 148	24 507	24 507	34 400	196	34 596	34 596	68 055	-8 952	59 103	59 103
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	33 655	-9 148	24 507	24 507	34 400	196	34 596	34 596	68 055	-8 952	59 103	59 103
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	33 655	-9 148	24 507	24 507	34 400	196	34 596	34 596	68 055	-8 952	59 103	59 103
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-11 214	3 255	-7 959	-7 959	-443	-233	-676	-676	-11 657	3 022	-8 635	-8 635
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-11 214	3 255	-7 959	-7 959	-443	-233	-676	-676	-11 657	3 022	-8 635	-8 635
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-11 214	3 255	-7 959	-7 959	-443	-233	-676	-676	-11 657	3 022	-8 635	-8 635
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	22 441	-5 893	16 548	16 548	33 957	-37	33 920	33 920	56 398	-5 930	50 468	50 468

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

> Définition des secteurs opérationnels

En application de la norme IFRS8, le secteur d'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est celui de la banque de proximité en France.

La clientèle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support épargne (monétaire, obligataire, titres),

placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements.

Elle distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance-vie.

6. NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 CAISSE, BANQUES CENTRALES

(en milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	50 221		45 884	
Banques centrales	9 189		7 294	
Valeur au bilan	59 410	0	53 178	0

6.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

> Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 435	5 607
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	4 435	5 607
<i>Dont Titres prêtés</i>		

> Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Instrumentés dérivés	4 435	5 607
Valeur au bilan	4 435	5 607

> Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 978	6 094
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	4 978	6 094

> Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Instrumentés dérivés	4 978	6 094
Valeur au bilan	4 978	6 094

6.3 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	21 743	362		22 368	473	
Obligations et autres titres à revenu fixe	554 214	24 158	136	675 818	26 879	104
Actions et autres titres à revenu variable ⁽²⁾	91 521	6 779	1 220	68 313	4 983	1 216
Titres de participation non consolidés	1 190 099	49 288	11 174	1 148 544	15 736	13 099
Total des titres disponibles à la vente	1 857 577	80 587	12 530	1 915 043	48 071	14 419
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	1 857 577	80 587	12 530	1 915 043	48 071	14 419
Impôts		9 288	336		9 419	270
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)		71 299	12 194		38 652	14 149

(1) Dont 26 929 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2017 et 28 021 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 540 096 milliers d'euros au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016.

6.4 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

> Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Etablissements de crédit		
Titres de dettes	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	5 942	15 899
Comptes et prêts	3 994	13 951
dont comptes ordinaires débiteurs sains	3 344	13 301
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	1 948	1 948
Autres prêts et créances		
Valeur brute	5 942	15 899
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	5 942	15 899
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	639 283	370 889
Comptes ordinaires	333 748	60 415
Comptes et avances à terme	305 535	310 474
Prêts subordonnés		
Prêts et créances internes au Crédit Agricole	639 283	370 889
Valeur au bilan	645 225	386 788

> Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	3 747	3 758
Titres non cotés sur un marché actif	3 747	3 758
Prêts et avances	12 708 764	12 318 921
Créances commerciales	19 980	38 276
Autres concours à la clientèle	12 607 135	12 175 559
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	1 584	1 247
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	29 140	30 520
Comptes ordinaires débiteurs	50 925	73 319
Valeur brute	12 712 511	12 322 679
Dépréciations	-329 396	-351 958
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	12 383 115	11 970 721
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	0	0
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location-financement	0	0
Valeur au bilan	12 383 115	11 970 721

6.5 ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Effets publics et valeurs assimilées	173 614	126 836
Obligations et autres titres à revenu fixe	298 703	244 477
Total	472 317	371 313
Dépréciations		
Valeur au bilan	472 317	371 313

6.6 ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS OU DÉCOMPTABILISÉS AVEC IMPLICATION CONTINUE

> Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2017

Nature des actifs transférés	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	
	(En milliers d'euros)	VALEUR COMPTABLE	DONT TITRISATION (NON DÉCONSO-LIDANTE)	DONT PENSIONS LIVRÉES	DONT AUTRES (1)	JUSTE VALEUR (2)	VALEUR COMPTABLE	DONT TITRISATION (NON DÉCONSO-LIDANTE)	DONT PENSIONS LIVRÉES	DONT AUTRES (1)	JUSTE VALEUR (2)	JUSTE VALEUR NETTE (2)
Détenus à des fins de transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres												
Titres de dettes												
Prêts et avances												
Désignés à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres												
Titres de dettes												
Prêts et avances												
Disponibles à la vente	258 700	27 069	231 631	0	258 660	23 715	23 715	0	0	23 810	234 850	
Instruments de capitaux propres												
Titres de dettes												
Prêts et avances	258 700	27 069	231 631		258 660	23 715	23 715			23 810	234 850	
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes												
Prêts et avances												
Détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes												
Prêts et avances												
Total Actifs financiers	258 700	27 069	231 631	0	258 660	23 715	23 715	0	0	23 810	234 850	
Opérations de location-financement												
Total Actifs transférés	258 700	27 069	231 631	0	258 660	23 715	23 715	0	0	23 810	234 850	

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la «garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés» (IFRS 7.42D.(d)).

Nature des actifs transférés (En milliers d'euros)	Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passif associés
Détenus à des fins de transaction	0	0	0
Instruments de capitaux propres			
Titres de dettes			
Prêts et avances			
Désignés à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0
Instruments de capitaux propres			
Titres de dettes			
Prêts et avances			
Disponibles à la vente	0	0	0
Instruments de capitaux propres			
Titres de dettes			
Prêts et avances			
Prêts et créances	0	0	0
Titres de dettes			
Prêts et avances			
Détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0
Titres de dettes			
Prêts et avances			
Total Actifs financiers	0	0	0
Opérations de location-financement			
Total Actifs transférés	0	0	0

> Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7.

En effet, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des

actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement autosouscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2017

Au titre de l'exercice, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

6.7 DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DES ACTIFS FINANCIERS

(En milliers d'euros)	31/12/2016	Dotations	Reprises et utilisations	31/12/2017
Créances sur les établissements de crédit				0
Créances sur la clientèle	351 958	442 389	464 952	329 396
<i>dont dépréciations collectives</i>	43 372	112 057	121 516	33 913
Opérations de location-financement				0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				0
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	27 503	1 245	1 819	26 929
Autres actifs financiers	363	65	36	392
Total Dépréciations des actifs financiers	379 824	443 699	466 807	356 717

(En milliers d'euros)	31/12/2015	Dotations	Reprises et utilisations	31/12/2016
Créances sur les établissements de crédit				0
Créances sur la clientèle	346 981	96 437	91 460	351 958
<i>dont dépréciations collectives</i>	43 949	121	698	43 372
Opérations de location-financement				0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				0
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	27 454	49		27 503
Autres actifs financiers	123	290	50	363
Total Dépréciations des actifs financiers	374 558	96 776	91 510	379 824

(1) les reprises et utilisations correspondent essentiellement aux cessions de titres suivants :

SACAM FIA NET EUROPE pour 1425 milliers d'euros

SANTEFFI pour 197 milliers d'euros

PLEINCHAMPS pour 185 milliers d'euros

6.8 EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

31/12/2017 (En milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	PRÊTS ET CRÉANCES				
Allemagne								
Arabie Saoudite								
Belgique								
Brésil								
Chine								
Espagne								
Etats-Unis								
France	173 614	21 743				195 357		195 357
Grèce								
Hong Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Portugal								
Royaume-Uni								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
Venezuela								
Yémen								
Total	173 614	21 743	0	0	0	195 357	0	195 357

Expositions nettes de dépréciations								
31/12/2016 (En milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	PRÊTS ET CRÉANCES				
Allemagne								
Arabie Saoudite								
Belgique								
Brésil								
Chine								
Espagne								
Etats-Unis								
France	126 836	22 368				149 204		149 204
Grèce								
Hong Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Portugal								
Royaume-Uni								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
Venezuela								
Yémen								
Total	126 836	22 368	0	0	0	149 204	0	149 204

6.9 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

> Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	6 967	2 508
dont comptes ordinaires créditeurs	3 724	
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	6 967	2 508
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	311 220	52 460
Comptes et avances à terme	8 493 406	8 377 658
Total	8 804 626	8 430 118
Valeur au bilan	8 811 593	8 432 626

> Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires créditeurs	3 383 070	2 984 791
Comptes d'épargne à régime spécial	68 130	66 808
Autres dettes envers la clientèle	874 104	1 132 489
Valeur au bilan	4 325 304	4 184 088

6.10 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dettes représentées par un titre		
Titres de créances négociables	72 889	85 723
Emprunts obligataires	23 715	
Valeur au bilan	96 604	85 723
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	23 222	23 222
Valeur au bilan	23 222	23 222

6.11 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Impôts courants	9 143	2 925
Impôts différés ⁽¹⁾	36 031	40 241
Total Actifs d'impôts courants et différés	45 174	43 166
Impôts courants	727	657
Impôts différés ⁽¹⁾	8	25
Total Passifs d'impôts courants et différés	735	682

(1) Dont diminution du stock d'impôts différés actifs de 5 191 milliers d'euros au titre de l'exercice 2017 liée à la publication de la loi de finance 2018 portant progressivement le taux d'imposition courant de 34,43% en 2018 à 25,83% à partir de 2022.

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF
Décalages temporaires comptables-fiscaux	57 065	10 036	50 631	7 309
Charges à payer non déductibles	7 208		3 836	
Provisions pour risques et charges non déductibles	33 321		41 048	
Autres différences temporaires	16 537	10 036	5 747	7 309
Impôts différés sur réserves latentes	1 485	2 790	2 476	2 616
Actifs disponibles à la vente	301	2 790	242	1 711
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes sur écarts actuariels	1 184		2 234	905
Impôts différés sur résultat	23 886	33 958	40 128	43 094
Total Impôts différés	82 436	46 783	93 235	53 019

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.12 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS

> Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres actifs	169 240	217 436
Comptes de stocks et emplois divers		
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Débiteurs divers ⁽¹⁾	169 204	217 402
Comptes de règlements	36	34
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	64 852	85 718
Comptes d'encaissement et de transfert	206	31 715
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	51 394	51 668
Charges constatées d'avance	206	42
Autres comptes de régularisation	13 046	2 293
Valeur au bilan	234 092	303 154

(1) Dont 77 320 milliers d'euros au titre du dépôt de garantie MATIF dans le cadre du programme EMIR et 580 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

> Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres passifs ⁽¹⁾	91 882	86 456
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	84 810	81 999
Versements restant à effectuer sur titres	7 072	4 457
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	152 509	142 933
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	32 843	35 976
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	16	20
Produits constatés d'avance	59 590	53 859
Charges à payer	42 252	35 339
Autres comptes de régularisation	17 808	17 739
Valeur au bilan	244 391	229 389

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.13 IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Autres mouvements	31/12/2017
Valeur brute	997				997
Amortissements et dépréciations	-525	-68			-593
Valeur au bilan ⁽¹⁾	472	-68	0	0	404

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Autres mouvements	31/12/2016
Valeur brute	1 003		-6		997
Amortissements et dépréciations	-458	-69	2		-525
Valeur au bilan ⁽¹⁾	545	-69	-4	0	472

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert ».

> Juste valeur des immeubles de placement

(en milliers d'euros)		31/12/2017	31/12/2016
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1		
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	404	472
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3		
Valeur de marché des immeubles de placement		404	472

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

6.14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ÉCARTS D'ACQUISITION)

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	31/12/2017
Immobilisations corporelles d'exploitation				
Valeur brute	247 872	4 756	-4 949	247 679
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	-164 215	-12 681	3 359	-173 537
Valeur au bilan	83 657	-7 925	-1 590	74 142
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute	8 446	1		8 447
Amortissements et dépréciations	-6 911			-6 911
Valeur au bilan	1 535	1	0	1 536

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	31/12/2016
Immobilisations corporelles d'exploitation				
Valeur brute	244 270	15 373	-11 771	247 872
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	-153 581	-13 507	2 873	-164 215
Valeur au bilan	90 689	1 866	-8 898	83 657
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute	8 458		-12	8 446
Amortissements et dépréciations	-6 789	-122		-6 911
Valeur au bilan	1 669	-122	-12	1 535

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.15 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements ⁽⁴⁾	31/12/2017
Risques sur les produits épargne-logement ⁽¹⁾	21 324	13		5 638		15 699
Risques d'exécution des engagements par signature	7 902	6 570		2 384		12 088
Risques opérationnels ⁽²⁾	5 603	1 906	8	1 246		6 255
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽³⁾	6 071	47	141		6	5 983
Litiges divers	7 656	2 335	219	1 775		7 997
Participations	76			76		0
Restructurations						0
Autres risques	6 034	1 598	3 023	1 737		2 872
Total	54 666	12 469	3 391	12 856	6	50 894

(1) Cette provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan d'épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mises en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(3) Dont 4 677 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 306 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(4) Les autres mouvements concernent le retraitement IAS sur les engagements sociaux.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements ⁽²⁾	31/12/2016
Risques sur les produits épargne-logement	15 482	5 842				21 324
Risques d'exécution des engagements par signature	9 591	1 521		3 210		7 902
Risques opérationnels	9 106	1 262	2 662	2 103		5 603
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	3 744	177	140		2 290	6 071
Litiges divers	8 876	3 244	3 203	1 261		7 656
Participations		76				76
Restructurations						0
Autres risques	5 596	3 422	2 955	29		6 034
Total	52 395	15 544	8 960	6 603	2 290	54 666

(1) Dont 4 699 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 373 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Les autres mouvements concernent le retraitement IAS sur les engagements sociaux.

> Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	215 615	1 081 205
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 020 428	507 628
Ancienneté de plus de 10 ans	1 162 275	657 172
Total plans d'épargne-logement	2 398 318	2 246 005
Total comptes épargne-logement	298 265	293 392
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 696 583	2 539 397

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2017 pour les données au 31 décembre 2017 et à fin novembre 2016 pour les données au 31 décembre 2016.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	3 143	4 312
Comptes épargne-logement	18 164	25 186
Total Encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	21 307	29 498

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	238	8 169
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	8 435	2 860
Ancienneté de plus de 10 ans	7 013	10 294
Total plans d'épargne-logement	15 686	21 323
Total comptes épargne-logement	13	
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	15 699	21 323

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Plans d'épargne-logement	21 323		5 637	15 686
Comptes épargne-logement		13		13
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	21 323	13	5 637	15 699

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.16 CAPITAUX PROPRES

> Composition du capital au 31 décembre 2017

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts. La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

À la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2017	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2017
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	3 889 436	0	0	3 889 436
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.				
Dont part Sacam Mutualisation	3 889 436			3 889 436
Parts sociales	188 827 440	8 007 475	10 710 084	186 124 831
Dont 91 Caisses Locales ⁽¹⁾	188 827 367	8 007 471	10 710 080	186 124 758
Dont 18 administrateurs de la CR ⁽²⁾	72	4	4	72
Dont Crédit Agricole S.A.				
Dont Sacam Mutualisation ⁽²⁾	1			1
Total	192 716 876	8 007 475	10 710 084	190 014 267

(1) La valeur nominale des titres est de 1.5.

(2) La valeur nominale des titres est de 4 euros.

Le montant total du capital est de 294 746 milliers d'euros.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'Assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

> Dividendes

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 10 847 milliers d'euros en 2017.

> Affectations du résultat et fixation du dividende 2017

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2017 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire du 22 mars 2018.

La proposition d'affectation du résultat faite à l'Assemblée générale est la suivante :

(en euros)	31/12/2017
Intérêts aux parts sociales	730 093,61
Dividendes CCA	6 962 090,44
Réserves légales	57 211 329,24
Autres réserves	19 070 443,08
Report à nouveau	0
Résultat	83 973 956,37

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2014	N/A	1,87	0,024
2015	N/A	1,74	0,023
2016	N/A	1,69	0,019
Prévu 2017	N/A	1,79	0,023

6.17 VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

La ventilation des soldes au bilan des actifs

et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminée ».

31/12/2017						
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	59 410					59 410
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	281	14	980	3 160		4 435
Instruments dérivés de couverture	327	26	595	16 942		17 890
Actifs financiers disponibles à la vente	209		30 991		1 826 377	1 857 577
Prêts et créances sur les établissements de crédit	114 810	77 055	197 927	255 433		645 225
Prêts et créances sur la clientèle	628 104	1 199 281	4 281 546	6 274 184		12 383 115
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	12 961					12 961
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	20 955	9 035	243 690	198 637		472 317
Total Actifs financiers par échéance	837 057	1 285 411	4 755 729	6 748 356	1 826 377	15 452 930
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	799	14	980	3 185		4 978
Instruments dérivés de couverture	1 401	1 216	18 580	64 606		85 803
Dettes envers les établissements de crédit	1 365 635	2 890 149	2 580 738	1 975 071		8 811 593
Dettes envers la clientèle	3 735 069	156 308	331 402	102 525		4 325 304
Dettes représentées par un titre	15 939	54 700	2 250	23 715		96 604
Dettes subordonnées		23 222				23 222
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-3 968					-3 968
Total Passifs financiers par échéance	5 114 875	3 125 609	2 933 950	2 169 102	0	13 343 536

31/12/2016						
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	53 178					53 178
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	559		842	4 206		5 607
Instruments dérivés de couverture	103		1 311	10 340		11 754
Actifs financiers disponibles à la vente	210		28 709	3 188	1 882 936	1 915 043
Prêts et créances sur les établissements de crédit	82 001	4 881	41 509	258 397		386 788
Prêts et créances sur la clientèle	653 577	1 162 535	4 146 811	6 004 067	3 731	11 970 721
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	40 682					40 682
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 001	22 654	183 450	161 208		371 313
Total Actifs financiers par échéance	834 311	1 190 070	4 402 632	6 441 406	1 886 667	14 755 086
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 046		842	4 206		6 094
Instruments dérivés de couverture	28	1 648	39 089	87 585		128 350
Dettes envers les établissements de crédit	1 386 576	2 578 707	2 247 208	2 220 135		8 432 626
Dettes envers la clientèle	3 359 112	267 504	509 561	47 915		4 184 092
Dettes représentées par un titre	505	12 803	72 415			85 723
Dettes subordonnées	722		22 500			23 222
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-3 400					-3 400
Total Passifs financiers par échéance	4 744 589	2 860 662	2 891 615	2 359 841	0	12 856 707

7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

7.1 DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et traitements ^{(1) (2)}	71 496	68 058
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	8 176	7 856
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	2 772	2 354
Autres charges sociales	24 364	23 690
Intéressement et participation	10 950	10 593
Impôts et taxes sur rémunération	14 281	14 197
Transfert de charges	-1 822	-1 866
Total Charges de personnel	130 217	124 882

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 833 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 915 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

(2) Dont médailles du travail pour 114 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 113 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

7.2 EFFECTIFS DE LA PÉRIODE

Effectifs	Effectif moyen	Effectif fin de période	
	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016
France ⁽¹⁾	1 734	1 727	1 956
Étranger			
Total	1 734	1 727	1 956

(1) Le calcul de l'effectif a été revu en 2017.

Il correspond désormais aux effectifs moyens utilisés, ce calcul ne prenant pas en compte les effectifs non affectés à l'activité de la Caisse régionale. Ce changement est réalisé dans le but d'harmoniser l'ensemble des reportings réglementaires et consolidés. L'effectif de 2016 était de 1714 avec cette nouvelle méthode.

7.3 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds

n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Le régime de retraite des salariés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire étant celui de la MSA et d'Agrica,

à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ces comptes d'engagement « retraite » mais enregistre en « frais de personnel » le montant des cotisations correspondantes.

7.4 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

> Variation dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle au 31/12/N-1	34 422	31 252
Écart de change		
Coût des services rendus sur l'exercice	2 277	1 987
Coût financier	459	608
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-15	-100
Prestations versées (obligatoire)	-2 690	-1 827
Taxes, charges administratives et primes		
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	366	6
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾	188	2 496
Dette actuarielle au 31/12/N	35 007	34 422

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

> Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	2 277	1 987
Charge/produit d'intérêt net	74	46
Impact en compte de résultat au 31/12/N	2 351	2 033

> Détail des gains et pertes comptabilisés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net		
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1	11 215	8 718
Écart de change		
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	-111	-5
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	366	6
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	188	2 496
Ajustement de la limitation d'actifs		
Total des éléments reconnus immédiatement en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31/12/N	11 658	11 215

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

> Variation de juste valeur des actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	29 723	28 828
Ecart de change		
Intérêt sur l'actif (produit)	385	562
Gains/(pertes) actuariels	111	5
Cotisations payées par l'employeur	2 816	2 254
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-15	-100
Taxes, charges administratives et primes		
Prestations payées par le fonds	-2 690	-1 826
Juste valeur des actifs au 31/12/N	30 330	29 723

> Position nette

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle fin de période	35 007	34 422
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période	-30 330	-29 723
Position nette (passif) / actif fin de période	4 677	4 699

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles :

- Prédica : pour les indemnités de fin de carrière, les engagements de retraite.
- Fomugei : pour les engagements de retraite des présidents de Caisse régionale.
- Adicam : pour le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants.

Rendement des actifs des régimes

RENDEMENT DES ACTIFS DE REGIME SUR 2017		
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants
1,37%	0,89%	1,37%

Hypothèses actuarielles utilisées

TAUX D'ACTUALISATION SUR 2017		
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants
1,38%	0,91%	1,38%

Au 31 décembre 2017, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de :
 - 5,79 % pour les indemnités de fin de carrière;
 - 0,90 % pour la retraite des présidents ;
 - 3,05 % pour la retraite des cadres dirigeants ;
- Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de :
 - 6,38 % pour les indemnités de fin de carrière;
 - 0,90 % pour la retraite des présidents ;
 - 3,24 % pour la retraite des cadres dirigeants.

7.5 AUTRES AVANTAGES SOCIAUX

Il s'agit des autres avantages à long terme tels que les médailles du travail. Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, la provision s'élève à 1 306 milliers d'euros.

7.6 RÉMUNÉRATIONS DE DIRIGEANTS

Le montant des indemnités administrateurs et salaires bruts versés aux administrateurs de la Caisse régionale Centre Loire et aux mandataires sociaux en 2017 est de 776 165€.

Le montant des avances et crédits accordés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux s'élève au 31/12/2017 à 5 611 858 €.

8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

> Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 477 070	1 467 345
Engagements en faveur des établissements de crédit		2 976
Engagements en faveur de la clientèle	1 477 070	1 464 369
- Ouverture de crédits confirmés	853 809	850 482
Ouverture de crédits documentaires	7 614	5 649
Autres ouvertures de crédits confirmés	846 195	844 833
- Autres engagements en faveur de la clientèle	623 261	613 887
Engagements de garantie	629 866	553 457
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	272 103	272 161
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	10	68
- Autres garanties ⁽¹⁾	272 093	272 093
Engagements d'ordre de la clientèle	357 763	281 296
- Cautions immobilières	32 947	31 899
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	324 816	249 397
Engagements reçus		
Engagements de financement	48 257	66 278
Engagements reçus des établissements de crédit	48 257	66 278
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	4 057 218	3 928 709
Engagements reçus des établissements de crédit	1 026 205	1 057 188
Engagements reçus de la clientèle	3 031 013	2 871 521
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	473 670	436 585
- Autres garanties reçues	2 557 343	2 434 936

(1) Dont 272 093 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 272 093 milliers d'euros.

> Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	3 335 168	3 573 996
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	77 320	123 190
Autres dépôts de garantie		80 000
Titres et valeurs donnés en pension	232 155	125
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	3 644 643	3 777 311
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie		
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension	231 631	72 627
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	231 631	72 627

Au 31 décembre 2017 la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement pour prendre en pension des titres éligibles au ratio LCR.

> Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2017, la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire a apporté 3 335 168 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 573 996 milliers d'euros en 2016. La Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire a apporté :

- 2 086 563 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 067 828 milliers d'euros en 2016.
- 327 118 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 353 779 milliers d'euros en 2016.
- 921 486 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 152 386 milliers d'euros en 2016.

> Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la

qualité des actifs garantis.

À l'exception des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 122 662 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 107 321 milliers d'euros au 31 décembre 2016, les garanties détenues par la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématique étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire.

9. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

> Principes retenus par le groupe Crédit Agricole S.A.

Les reclassements hors de la catégorie «Actifs financiers détenus à des fins de transaction» ou hors de la catégorie «Actifs financiers disponibles à la vente» ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

> Reclassements effectués par la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire

Comme les exercices précédents, la Caisse

régionale du Crédit Agricole Centre Loire n'a pas opéré en 2017 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue

pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la

valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;

- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.1 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

> Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Juste valeur au 31 décembre 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan				
Prêts et créances	13 282 384	0	1 012 320	12 270 064
Créances sur les établissements de crédit	640 630	0	640 630	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	105 458		105 458	
Comptes et prêts à terme	301 593		301 593	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée	231 631		231 631	
Prêts subordonnés	1 948		1 948	
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances				
Créances sur la clientèle	12 641 754	0	371 690	12 270 064
Créances commerciales	19 853			19 853
Autres concours à la clientèle	12 537 289		339 296	12 197 993
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	1 538			1 538
Titres non cotés sur un marché actif	3 731		3 731	
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	28 663		28 663	
Comptes ordinaires débiteurs	50 680			50 680
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	495 585	495 585	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	183 551	183 551		
Obligations et autres titres à revenu fixe	312 034	312 034		
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	13 777 969	495 585	1 012 320	12 270 064

(en milliers d'euros)	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan				
Prêts et créances	12 622 288	0	12 622 288	0
Créances sur les établissements de crédit	383 506	0	383 506	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	73 692		73 692	
Comptes et prêts à terme	307 866		307 866	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	1 948		1 948	
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances				
Créances sur la clientèle	12 238 782	0	12 238 782	0
Créances commerciales	38 090		38 090	
Autres concours à la clientèle	12 092 483		12 092 483	
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	1 247		1 247	
Titres non cotés sur un marché actif	3 731		3 731	
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	30 170		30 170	
Comptes ordinaires débiteurs	73 061		73 061	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	399 872	399 872	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	136 490	136 490		
Obligations et autres titres à revenu fixe	263 382	263 382		
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	13 022 160	399 872	12 622 288	0

> Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Juste valeur au 31 décembre 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	8 946 981	0	8 946 981	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	82 789		82 789	
Comptes et emprunts à terme	8 607 144		8 607 144	
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée	257 048		257 048	
Dettes envers la clientèle	4 314 082	0	4 245 952	68 130
Comptes ordinaires créditeurs	3 383 059		3 383 059	
Comptes d'épargne à régime spécial	68 130			68 130
Autres dettes envers la clientèle	862 893		862 893	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques				
Dettes représentées par un titre	96 577	23 810	72 767	
Dettes subordonnées	23 157	23 157		
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	13 380 797	46 967	13 265 700	68 130

(en milliers d'euros)	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	8 526 920	0	8 526 920	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	52 335		52 335	
Comptes et emprunts à terme	8 474 585		8 474 585	
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes envers la clientèle	4 184 085	0	4 184 085	0
Comptes ordinaires créditeurs	2 984 788		2 984 788	
Comptes d'épargne à régime spécial	66 808		66 808	
Autres dettes envers la clientèle	1 132 489		1 132 489	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques				
Dettes représentées par un titre	85 723		85 723	
Dettes subordonnées	23 222	23 222		
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	12 819 950	23 222	12 796 728	0

10.2 INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (credit valuation adjustment ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (debit valuation adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du

profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

> Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 435	0	4 435	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées	0			
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
- Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	4 435		4 435	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées	0			
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
- Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 857 577	582 283	1 275 294	0
Effets publics et valeurs assimilées	21 743	21 650	93	
Obligations et autres titres à revenu fixe	554 214	514 081	40 133	
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	1 281 620	46 552	1 235 068	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	17 890		17 890	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 879 902	582 283	1 297 619	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Y compris 540 096 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 « Principes et méthodes comptables »).

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 607	0	5 607	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées	0			
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
- Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	5 607		5 607	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées	0			
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
- Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 915 043	735 855	1 179 188	0
Effets publics et valeurs assimilées	22 368	22 275	93	
Obligations et autres titres à revenu fixe	675 818	672 845	2 973	
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	1 216 857	40 735	1 176 122	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	11 754		11 754	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 932 404	735 855	1 196 549	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Y compris 540 096 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif note 1.3 « Principes et méthodes comptables »).

> Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 978	0	4 978	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	4 978		4 978	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	85 803		85 803	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	90 781	0	90 781	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6 094	0	6 094	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	6 094		6 094	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	128 350		128 350	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	134 444	0	134 444	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

11. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2017

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, des 91 Caisses Locales qui lui sont affiliées, du Fonds Commun de Placement Centre Loire ainsi que du Fonds Commun de Titrisation Crédit Agricole habitat 2015.

Au 31/12/2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été conso-

lidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 23 février 2017. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Au 31 décembre 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire ayant participé à l'opération de titrisation a consolidé sa quote-part (analyse par silo), le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

> Les Caisses locales

ARGENT S/ SAULDRE

27, avenue Nationale
18410 ARGENT S/ SAULDRE
Mme Barbara DURAND

ARTENAY

22, rue d'Orléans
45410 ARTENAY
M. Vianney BRAIAS

AUBIGNY S/ NERE

13, rue Cambournac
18700 AUBIGNY S/ NERE
Mme Isabelle FIGUEIREDO

BAUGY

14, rue Saint Martin
18800 BAUGY
M. Jean-François DESRATS

BEAUGENCY

26, place du Martroi
45190 BEAUGENCY
M. Cyril COLAS

BEAUNE LA ROLANDE

12 bis, Mail Est
45340 BEAUNE LA ROLANDE
M. Jérôme TINSEAU

BELLEGARDE

5, rue Demersay
45270 BELLEGARDE
M. Sylvain LANOUE

BOURGES LITTRÉ

18, rue Litré - BP 187
18000 BOURGES
Mme. Odile BONNET

BOURGES MARRONNIERS

1, rue des Hémerettes
18000 BOURGES
M. Luc COMBAUD

BOURGES NORD

38-40, rue de Turly
18000 BOURGES
M. Patrice BELIER

BRIARE - BONNY

8, place de la République
45250 BRIARE
M. Olivier LECHAUVE

BRINON S/ BEUVRON

Place du Bourg
58420 BRINON S/ BEUVRON
M. Benoît COINTE

CHÂTEAU CHINON

10 bis, route de Nevers
58120 CHÂTEAU CHINON
Mme Sandra GERMAIN

CHATEAUMEILLANT

11, place Saint Blaise
18370 CHATEAUMEILLANT
M. Jean-Christophe DEBOURGES

CHATEAUNEUF - ST BENOIT

10, rue de la Vrillière
45110 CHATEAUNEUF S/ LOIRE
M. Claude BURGEVIN

CHATEAUNEUF S/ CHER

Grande Rue
18190 CHATEAUNEUF S/ CHER
M. Jean Luc GROSBOT

CHATEAU-RENARD

Place du Château
45220 CHÂTEAU-RENARD
M. Jean PIRON

CHATILLON COLIGNY

7, place Montmorency-Luxembourg
45230 CHATILLON COLIGNY
M. François BILLIAU

CHATILLON EN BAZOIS

Rue du Docteur Duret
58110 CHATILLON EN BAZOIS
M. Sébastien PERRET

CHATILLON S/ LOIRE

1, place des Victoires
45360 CHATILLON S/ LOIRE
M. Valéry MIERMONT

CLAMECY

Avenue de la République
58500 CLAMECY
Mme Marie-Claude MASSON

CLERY ST ANDRÉ

144, rue du Maréchal Foch
45370 CLERY ST ANDRÉ
M. Éric MAINARDI

CORBIGNY

13, avenue Saint Jean
58800 CORBIGNY
M. Jean-Michel MORLE

COSNE S/ LOIRE

15, square Gambon
58200 COSNE S/ LOIRE
M. François THIBAUT

COURTENAY

Place du Mail
45320 COURTENAY
Mr Jean-Marc PLASSARD

CULAN

Place du Champ de Foire
18270 CULAN
M. Marc LECONTE

DECIZE

17, quai de Loire
58300 DECIZE
M. Stéphane AUROUSSEAU

DONZY

Boulevard d'Osmond
58220 DONZY
M. Joëlle ROBERT

DUN S/ AURON

1, place Gustave Vinadelle
18130 DUN S/ AURON
M. Jean-Michel BERTAUX

ENTRAINS S/ NOHAIN

Place du Puits de Fer
58410 ENTRAINS S/ NOHAIN
M. Marc MALEZIEUX DEHON

ENTRE LOIRE ET NIEVRE

72, avenue de Paris
58320 POUUGUES LES EAUX
M. Jean-Marie BENAS

FAY AUX LOGES

41, rue Abbé Thomas
45450 FAY AUX LOGES
M. Jean Pierre COCU

FERRIERES EN GATINAIS

16, Grande Rue
45210 FERRIERES EN GATINAIS
Mme Isabelle RONDEAU

FLEURY SARAN

128, rue du Faubourg Bannier
45000 ORLEANS
M. Bruno VILLEDIEU

FOURS

7, route de Luzy
58250 FOURS
Mme Françoise PACQUET

GIEN

28, avenue Maréchal Leclerc
45500 GIEN
M. David CHESNOY

GRACAY

Rue Félix Pyat
18310 GRACAY
M. Patrick BEDU

HENRICHEMONT

Place Henri IV
18250 HENRICHEMONT
Mme Virginie GUILLON

JARGEAU - TIGY

2, boulevard du Saumon
45150 JARGEAU
M. Rémi BARON

LA CHARITE S/ LOIRE

Place du Général de Gaulle
58400 LA CHARITE S/ LOIRE
M. Dominique THIBAUT

LA FERTE ST AUBIN

53, avenue Maréchal Leclerc
45240 LA FERTE ST AUBIN
Mme Martine PINGUAT

LA GUERCHE S/ L'AUBOIS

18-20, rue Henri Barbusse
18150 LA GUERCHE S/ L'AUBOIS
M. Didier RENAUD

LA SOURCE - ST CYR

Centre Commercial 2002
45100 ORLEANS
Mme Delphine BOUSSARD

LE CHATELET EN BERRY

Grande Rue
18170 LE CHATELET EN BERRY
Mme Marie-Christine DESBOIS

LÉRÉ

Grande Rue
18240 LERE
Mme Isabelle BEDU

LES AIX D'ANGILLON

Rue de la Liberté
18220 LES AIX D'ANGILLON
Mme Christine PARAGEAU

LEVET

Avenue Nationale
18340 LEVET
M. Marc MABIRE

LIGNIERES

Avenue Jean Jaurès
18160 LIGNIERES
M. Alain LOSSIGNOL

LORMES

4, rue du Pont National
58140 LORMES
Mme Eliane VOILLLOT

LORRIS

3, rue Guillaume de Lorris
45260 LORRIS
M. Fabien CHAUDRE

LUZY

Place du Champ de Foire
58170 LUZY
M. Didier DAUTELOUP

MEHUN - LURY

6-8, rue Agnès Sorel
18500 MEHUN S/ YEVRE
M. Patrick FOURNIER

MEUNG S/ LOIRE

46-48, rue du Général de Gaulle
45130 MEUNG S/ LOIRE
M. Pierre ALLARD

MONTARGIS

1, place Jules Ferry
45200 MONTARGIS
M. Alain THOMAS

MONTSAUCHE

Place de l'Ancienne Gare
58230 MONTSAUCHE
M. Bernard LOISON

MOULINS ENGILBERT

4, rue des Fossés
58290 MOULINS ENGILBERT
M. Marie-Claude GUINOT

NERONDES

Grande Rue
18350 NERONDES
M. Daniel GRIMOIN

NEUVILLE AUX BOIS

Allée René Cassin
45170 NEUVILLE AUX BOIS
M. Claude GIRAULT

NEVERS

24, rue des Merciers
58000 NEVERS
M. Aymeric BEHAGHEL

OLIVET

516, rue Marcel Belot
45160 OLIVET
M. Patrice LANSON

ORLEANS CENTRE

23, rue Théophile Chollet
45000 ORLEANS
M. Laurent FESNEAU

ORLEANS ST MARCEAU

98, avenue Dauphine
45100 ORLEANS
Mme Françoise JEROME

OUROUX EN MORVAN

Grande Rue
58230 OUROUX EN MORVAN
Mme Virginie DESBROSSES

OUTARVILLE

3, rue Robine
45480 BAZOCHES LES GALLERANDES
Mme Martine VOGRIN

PATAY-CHARSONVILLE-EPIEDS

13, place Jeanne d'Arc
45310 PATAY
Mme Evelynne CHASSINE

PITHIVIERS

35, Mail Ouest
45300 PITHIVIERS
M. Jean-Jacques HAUTEFEUILLE

POUILLY S/ LOIRE

Place de la République
58150 POUILLY S/ LOIRE
M. Christophe BONNARD

PREMERY

Place du Champ de Foire
58700 PREMERY
M. Christian GOBET

PREVERANGES

Place du Marché
18370 PREVERANGES
M. Éric BRANDON

PUISEAUX- MALESHERBES

2, place de la République
45390 PUISEAUX
M. Sébastien LEPRETRE

SANCERGUES

27 Grande Rue
18140 SANCERGUES
Mme Angeline GUILLON

SANCERRE

3, Place du Puit Saint Jean
18300 SANCERRE
M. Jean-Luc MILLET

SANCOINS

38-40, rue F. Duruisseau
18600 SANCOINS
M. Arnaud BODOLEC

SCEAUX DU GATINAIS

Place de la Mairie
45490 SCEAUX EN GATINAIS
M. Francis BOUGREAU

SOLOGNE NIVERNAISE

Rue Théodore de Banville
58380 LUCENAY LES AIX
M. Jean-Claude METTRO

ST AMAND EN PUISAYE

Route de Cosne
58310 ST AMAND EN PUISAYE
M. Rodolphe PASCAULT

ST AMAND MONTROND

25, rue Nationale - BP 63
18200 ST AMAND MONTROND
M. Christophe GENTY

ST BENIN D'AZY

Place du Champ de Foire
58270 ST BENIN D'AZY
M. Christophe CHEVALIER

ST DOULCHARD

3, rue du Commerce
18230 ST DOULCHARD
Mme Françoise PINSON

ST FLORENT - CHAROST

Square Henri Barbusse
18400 ST FLORENT S/ CHER
M. Damien FERRIER

ST JEAN DE BRAYE - CHECY

30, rue de la Planche de Pierre
45800 ST JEAN DE BRAYE
Mme Françoise FOULATIER

ST JEAN DE LA RUELLE - LA CHAPELLE

86, rue Charles Beauhaire
45140 ST JEAN DE LA RUELLE
M. Patrick AUBRY

ST JEAN LE BLANC

Clos de l'Arche
45650 ST JEAN LE BLANC
Mme Valérie FILLION COULON

ST MARTIN D'AUXIGNY

Avenue de la République
18110 ST MARTIN D'AUXIGNY
M. Jean-Jacques TEILLIER

ST PIERRE LE MOUTIER

11, rue du 11 novembre
58240 ST PIERRE LE MOUTIER
Mme Solange MEUNIER

ST SAULGE

Rue du Champ de Foire
58330 ST SAULGE
M. Philippe LAVOLLEE

SULLY S/ LOIRE

23, rue du Grand Sully
45600 SULLY S/ LOIRE
M. Patrice CHEDANNE

TANNAY

2, rue Emile Régnauld
58190 TANNAY
M. Philippe LAGUIGNER

VAILLY S/ SAULDRE

Grande Rue
18260 VAILLY S/ SAULDRE
M. Daniel BELLEVILLE

VARZY

Place du Marché
58210 VARZY
M. Guy ROBAIL

VIERZON

17, rue de la République
18100 VIERZON
M. Luc DE MONTENAY

> Le Fonds Commun de Placement Centre Loire

Il est géré par Amundi - 90, Boulevard Pasteur - 75015 Paris.

12. PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES**12.1 PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES**

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

(en milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
Participations dans des établissements de crédit	552 911		552 911	
La Boétie	552 911	2,87	552 911	2,87
Participations dans les entreprises liées	55 711		52 015	
CACL Immobilier	7 210	100,00	6 471	100,00
Centre Loire Expansion	15 061	100,00	13 398	100,00
CACL Investissement	26 127	100,00	25 704	100,00
CACL Promotion	7 163	100,00	6 442	100,00
CA My Loire Valley	150	100,00		
Autres titres de participation	607 686		571 121	
Sacam Développement	24 203	3,16	23 962	3,16
Sacam International	29 896	3,12	30 346	3,12
Sacam Mutualisation	513 908	2,60	482 411	2,60
Sacam Immobilier	5 153	2,65	3 820	2,65
Autres titres de participation	34 526		30 582	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés ⁽¹⁾	1 216 308		1 176 047	

(1) Dont 26 209 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable au 31 décembre 2017 contre 27 503 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

12.1.1 ENTITÉS EXCLUES DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable qui ont été exclues du périmètre de conso-

lidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Motif d'exclusion du périmètre de consolidation
		31/12/2017	31/12/2016	
CA MY LOIRE VALLEY	FRANCE	100		Entité non significative, entité contrôlée ne dépassant pas les seuils de matérialité définis
CENTRE LOIRE EXPANSION	FRANCE	100		Entité non significative, entité contrôlée dépassant les seuils de matérialité mais dont la simulation de sa consolidation démontre un caractère de non significativité
CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE IMMOBILIER	FRANCE	100		Entité non significative, entité contrôlée dépassant les seuils de matérialité mais dont la simulation de sa consolidation démontre un caractère de non significativité
CREDIT AGRICOLE DES REGIONS DU CENTRE INGENIERIE	FRANCE	36		Entité non significative, entité contrôlée ne dépassant pas les seuils de matérialité définis
SAS CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE INVESTISSEMENT	FRANCE	100		Entité non significative, entité contrôlée dépassant les seuils de matérialité mais dont la simulation de sa consolidation démontre un caractère de non significativité
SAS CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE PROMOTION	FRANCE	100		Entité non significative, entité contrôlée dépassant les seuils de matérialité mais dont la simulation de sa consolidation démontre un caractère de non significativité
SOCIETE D'EDITION DE PUBLICATIONS AGRICOLES DU LOIRET	FRANCE	23		Entité non significative, entité contrôlée ne dépassant pas les seuils de matérialité définis
Société pour le développement international du crédit agricole et rural (SODICAR)	FRANCE	27		Entité en gestion extinctive
STÉ COOPÉRATIVE AUXILIAIRE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE	FRANCE	21		Entité non significative, entité contrôlée ne dépassant pas les seuils de matérialité définis
SQUARE HABITAT	FRANCE	100		Entité non significative, entité contrôlée dépassant les seuils de matérialité mais dont la simulation de sa consolidation démontre un caractère de non significativité
SAS CENTRE LOIRE AMENAGEMENT FONCIER	FRANCE	100		Entité non significative, entité contrôlée dépassant les seuils de matérialité mais dont la simulation de sa consolidation démontre un caractère de non significativité

12.1.2 TITRES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIFS NON CONSOLIDÉS

Les titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10% n'entrant pas dans le périmètre de

consolidation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice
		31/12/2017	31/12/2016		
SOCIETE D'EDITION DE PUBLICATIONS AGRICOLES DU CHER	FRANCE	13		317 715	17 344
SAFER DU CENTRE	FRANCE	11		7 645 458	698 593

12.2 INFORMATIONS SUR LES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

> Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Fonds de placement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de

sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

> Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, l'implication de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dans des entités structurées non consolidées, est présentée pour l'ensemble des familles

d'entités structurées sponsorisées significatives pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dans les tableaux ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2017 - Fonds de placement ⁽¹⁾			
	Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers détenus à des fins de transaction Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option Actifs financiers disponibles à la vente Prêts et créances Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	456 921	456 921		456 921
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	456 921	456 921	0	456 921
Instruments de capitaux propres Passifs financiers détenus à des fins de transaction Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option Dettes				
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0
Engagements donnés Engagements de financement Engagements de garantie Autres Provisions sur risque d'exécution - Engagements par signature				
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées		0	0	0
Total bilan des entités structurées non consolidées	43 628 867			

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2016 - Fonds de placement ⁽¹⁾			
	Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers détenus à des fins de transaction Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option Actifs financiers disponibles à la vente Prêts et créances Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	436 698	436 698		436 698
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	436 698	436 698	0	436 698
Instruments de capitaux propres Passifs financiers détenus à des fins de transaction Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option Dettes				
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0
Engagements donnés Engagements de financement Engagements de garantie Autres Provisions sur risque d'exécution - Engagements par signature				
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées		0	0	0
Total bilan des entités structurées non consolidées	49 490 948			

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 «Exposition au risque de crédit» et dans la note 3.2 «Risque de marché». Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

13. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

14. MISE À DISPOSITION DU RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est à la disposition du public, à l'adresse ci-dessous :
26, rue de la Godde
45800 Saint-Jean-de-Braye

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE

Comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017

ORCOM AUDIT

Siège social : 2, avenue de Paris
45056 Orléans cedex 1
Tél : +33 (0) 2 38 77 76 75
Fax : +33 (0) 2 38 77 76 83
Société de commissariat aux comptes
SARL au capital de 800 000 euros
RCS Orléans B 323 479 741

MAZARS

Siège social : 61, Rue Henri Regnault
92400 COURBEVOIE
Tél : +33 (0) 1 49 97 60 00
Fax : +33 (0) 1 49 97 60 01
Société anonyme d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
Capital de 8 320 000 euros
RCS Nanterre B 784 824 153

MESDAMES, MESSIEURS LES SOCIÉTAIRES,

> Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

> Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

> Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1er janvier 2017.

> Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Dépréciation des créances sur base individuelle

Observations :

Au 31 décembre 2017, le montant des provisions pour dépréciation des créances vis-à-vis de la clientèle, estimées sur une base individuelle, s'établissent à 223,1 millions d'euros dans les états financiers consolidés

Se référer aux notes 1.3, 3.1, 6.4 et 6.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

RISQUE IDENTIFIÉ

De par son activité, la Caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit portant plus particulièrement sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture.

Comme indiqué dans les annexes aux comptes consolidés, les pertes prévisibles au titre du risque de crédit, dès lors qu'un encours est douteux, font l'objet d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces dépréciations, qui au 31 décembre 2017 s'élèvent à 223,1 millions d'euros, constitue un point clé de l'audit des comptes consolidés compte tenu de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour la détermination des flux futurs estimés.

NOTRE RÉPONSE

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer les dépréciations sur les dossiers de crédit présentant un risque de non recouvrement.

Nous avons :

- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par la Caisse régionale pour évaluer ces dépréciations notamment par des échanges réguliers avec la direction et plus particulièrement avec la direction des risques ;
- Testé l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- Procédé à un examen des données et des hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit.

Dépréciation des créances sur base collective et sectorielle

Observations :

Au 31 décembre 2017, le montant des dépréciations des créances vis-à-vis de la clientèle, estimées sur base collective et sectorielle, s'établissent à 106,3 millions d'euros.

Se référer aux notes 1.3, 3.1, 6.5 et 6.8 de l'annexe aux comptes consolidés.

RISQUE IDENTIFIÉ

La Caisse régionale constitue des dépréciations collectives et sectorielles destinées à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement, tel que décrit dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes consolidés compte tenu :

- de l'évolution au cours de l'exercice 2017 du modèle de calcul des dépréciations collectives de la banque de détail dont les paramètres ont été enrichis ;
- des jugements de la direction dans la définition des scénarios de dégradation de la notation des contreparties issues des modèles Bâle II servant de base au calcul des dépréciations sectorielles.

NOTRE RÉPONSE

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont consisté à :

- Effectuer une analyse des évolutions du modèle de notation et identifier les contrôles réalisés que l'on considère pertinents sur la qualité des données utilisées et produites par le modèle et la traçabilité des anomalies. Compte tenu de l'organisation qui prévaut au sein du groupe Crédit Agricole, nous avons pris en compte, pour la mise en œuvre de ces travaux, les diligences effectuées par les commissaires aux comptes de l'organe central.
- Tester le correct déversement des données servant de base au calcul des dépréciations collectives et de la correcte imputation des notations dans les outils alimentant la comptabilité.
- Prendre connaissance de la documentation fournie par la Caisse régionale sur la justification du choix des secteurs ayant donné lieu à dépréciations et des procédures appliquées par la Caisse régionale pour la détermination de ces dépréciations ;
- Examiner le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction et analysé les encours de crédit pris en compte pour déterminer le montant des dépréciations collectives et sectorielles.

> Vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

> Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire dans les statuts constitutifs pour le cabinet ORCOM AUDIT et par l'Assemblée Générale du 27 mars 2007 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet ORCOM AUDIT et le cabinet Mazars étaient respectivement dans leur 23ème et 11ème année de mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant

d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la

direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que

nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Orléans et Courbevoie, le 2 mars 2018
Les Commissaires aux Comptes



Olivier Dupuy
Orcom Audit



Matthew Brown
MAZARS SAS

COMPTES INDIVIDUELS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

SOMMAIRE

P. 111	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017
P. 112	HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017
P. 112	COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2017
P. 113	NOTE 1. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE
P. 115	NOTE 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES
P. 121	NOTE 3. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE
P. 121	NOTE 4. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE
P. 123	NOTE 5. TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE
P. 125	NOTE 6. TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES
P. 127	NOTE 7. VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ
P. 128	NOTE 8. COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS
P. 128	NOTE 9. DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF
P. 129	NOTE 10. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE
P. 129	NOTE 11. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE
P. 130	NOTE 12. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE
P. 130	NOTE 13. COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS
P. 131	NOTE 14. PROVISIONS
P. 131	NOTE 15. ÉPARGNE LOGEMENT
P. 132	NOTE 16. ENGAGEMENTS SOCIAUX
P. 134	NOTE 17. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX
P. 134	NOTE 18. DETTES SUBORDONNÉES - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE
P. 135	NOTE 19. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)
P. 135	NOTE 20. COMPOSITION DES FONDS PROPRES
P. 135	NOTE 21. TRANSACTIONS EFFECTUÉES AVEC LES PARTIES LIÉES
P. 136	NOTE 22. OPÉRATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVICES
P. 136	NOTE 23. OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME
P. 138	NOTE 24. INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS
P. 139	NOTE 25. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES
P. 139	NOTE 26. ACTIFS DONNÉS ET REÇUS EN GARANTIE
P. 139	NOTE 27. ENGAGEMENTS DONNÉS AUX ENTREPRISES LIÉES
P. 139	NOTE 28. OPÉRATIONS DE DÉSENETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION
P. 140	NOTE 29. PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS
P. 140	NOTE 30. REVENUS DES TITRES
P. 140	NOTE 31. PRODUIT NET DES COMMISSIONS
P. 141	NOTE 32. GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION
P. 141	NOTE 33. GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS
P. 141	NOTE 34. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE
P. 142	NOTE 35. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION
P. 142	NOTE 36. COÛT DU RISQUE
P. 143	NOTE 37. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS
P. 143	NOTE 38. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES
P. 143	NOTE 39. INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS DES ACTIVITÉS BANCAIRES
P. 143	NOTE 40. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION
P. 143	NOTE 41. AFFECTATION DES RÉSULTATS
P. 143	NOTE 42. PUBLICITÉ DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
P. 143	NOTE 43. MISE À DISPOSITION DU RAPPORT DE GESTION

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

> Actif

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		278 437	213 714
Caisse, banques centrales		59 397	53 167
Effets publics et valeurs assimilées	5	194 243	147 649
Créances sur les établissements de crédit	3	24 797	12 898
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	3	642 160	376 374
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	4	12 085 874	11 691 001
OPÉRATIONS SUR TITRES		1 213 442	1 253 668
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	609 432	551 567
Actions et autres titres à revenu variable	5	604 010	702 101
VALEURS IMMOBILISÉES		1 266 853	1 271 133
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	1 129 160	1 125 314
Parts dans les entreprises liées	6-7	61 610	60 154
Immobilisations incorporelles	7	1 536	1 535
Immobilisations corporelles	7	74 547	84 130
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ			
ACTIONS PROPRES	8		
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		262 721	311 973
Autres actifs	9	194 812	223 800
Comptes de régularisation	9	67 909	88 173
TOTAL ACTIF		15 749 487	15 117 863

> Passif

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		29 129	2 508
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	29 129	2 508
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	11	8 833 049	8 455 763
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	12	4 325 428	4 184 224
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	13	72 889	85 723
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		258 733	244 411
Autres passifs	14	96 685	91 188
Comptes de régularisation	14	162 048	153 223
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNÉES		452 075	462 342
Provisions	15-16-17	156 984	169 367
Dettes subordonnées	19	295 091	292 975
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)	18	83 203	64 703
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	20	1 694 981	1 618 189
Capital souscrit		56 119	56 119
Primes d'émission		201 754	201 754
Réserves		1 353 134	1 280 950
Ecarts de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		83 974	79 366
TOTAL PASSIF		15 749 487	15 117 863

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNÉS		2 108 757	2 022 102
Engagements de financement	28	1 477 070	1 467 345
Engagements de garantie	28	629 867	553 458
Engagements sur titres	28	1 820	1 299
ENGAGEMENTS RECUS		3 829 436	3 702 533
Engagements de financement	28	48 257	66 278
Engagements de garantie	28	3 779 359	3 634 956
Engagements sur titres	28	1 820	1 299

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 22
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 23

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	33	344 916	370 204
Intérêts et charges assimilées	33	-180 772	-190 693
Revenus des titres à revenu variable	34	36 432	29 136
Commissions Produits	35	193 321	193 067
Commissions Charges	35	-32 860	-30 906
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	36	548	377
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	37	2 703	4 681
Autres produits d'exploitation bancaire	38	7 259	8 113
Autres charges d'exploitation bancaire	38	-2 733	-2 648
PRODUIT NET BANCAIRE		368 814	381 331
Charges générales d'exploitation	39	-213 358	-212 416
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-12 750	-13 698
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		142 706	155 217
Coût du risque	40	-13 504	-34 775
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		129 202	120 442
Résultat net sur actifs immobilisés	41	246	-342
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		129 448	120 100
Résultat exceptionnel	42		
Impôts sur les bénéfices	43	-26 974	-36 734
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		-18 500	-4 000
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		83 974	79 366

Note 1.

CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NOTE 1.1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, 91 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est agréé, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit. Son siège social est situé au 8, Allée des Colèges, 18920 Bourges Cedex 9. Son n° d'immatriculation est 398 824 714 RCS Bourges. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est également une société en courtage d'assurances.

Au 31 décembre 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,64 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,28 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 2 146 133 actions propres au 31 décembre 2017, soit 0,08 % de son capital, contre 2 765 736 actions propres au 31 décembre 2016. Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veil-

ler à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

NOTE 1.2. MÉCANISMES FINANCIERS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances

dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché. Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agri-

cole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Par ailleurs le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposés en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, le Conseil de résolution unique, autorité de résolution européenne, a été doté de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement

de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en oeuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en oeuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du *No Creditor Worse Off than on Liquidation* – *NCWOL* – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans toutefois préjuger des modalités de cette prise en compte.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus actionnaire des Caisses régionales à l'issue de l'opération ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le

21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

NOTE 1.3. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2017

Opération de titrisation

Le 23 février 2017, une nouvelle opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été réalisée au sein du Groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses Régionales. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 30,193 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2017. Elle a souscrit pour 3,600 millions d'euros des titres subordonnés.

Note 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

NOTE 2.1. CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opé-

rations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire s'élève à 86 182 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 72 523 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Sur ces prêts, des décotes sont comptabilisées pour un montant de 934 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites résultant de convention de droit ou de fait entre le commerçant et la banque pour ses autres clientèles.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :
Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.
- Créances douteuses compromises :
Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois (provision base collective : 33 946 milliers d'euros, provision sectorielle : 72 380 milliers d'euros). Ces dernières visent à couvrir des risques

identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement. Les secteurs couverts sont la filière LBO, professionnels de l'immobilier, secteur industriel-automobile, BTP, boulangerie, hôtel-bar-restaurant, forbearance, machinisme agricole, céréales et agriculture.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'il a de son activité.

NOTE 2.2. PORTEFEUILLE TITRES

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire ne détient pas de titres classés dans cette catégorie au 31 décembre 2017.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat in-

clus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Titres de l'activité de portefeuille

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire ne détient pas de titres classés dans cette catégorie au 31 décembre 2017.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles

d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces

techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan. Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas opéré, en 2017, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

NOTE 2.3. IMMOBILISATIONS

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortisse-

ment doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Gros œuvre	25 à 40 ans
Agencement Second œuvre	8 à 12 ans
Installations techniques	5 à 8 ans
Autres agencements	8 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	8 à 12 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

NOTE 2.4. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

NOTE 2.5. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

NOTE 2.6. PROVISIONS

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

NOTE 2.7. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dispose d'un FRBG de 83 203 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

NOTE 2.8. OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET CONDITIONNELS

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise les instruments financiers à terme ou conditionnels essentiellement à des fins de couverture.

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respective-

ment les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels,
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

NOTE. 2.9. OPÉRATIONS EN DEVISES

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

NOTE 2.10. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 25 et 26.

NOTE 2.11. PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTÉRESSEMENT

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 21 juin 2016.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

NOTE 2.12 AVANTAGES AU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Pro-

jetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Les engagements de retraites et avantages similaires souscrits par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sont précisés en note 17.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

NOTE 2.13 STOCK-OPTIONS ET SOUSCRIPTION D' ACTIONS PROPOSÉES AUX SALARIÉS DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Souscriptions d'actions dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

NOTE 2.14 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas comptabilisé de charge ou de produit exceptionnel sur l'exercice.

NOTE 2.15 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (CHARGE FISCALE)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des

charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre

Loire a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des

impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Note 3.

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
- à vue	35				35		35	10 300
- à terme	650			22 162	22 812	2	22 814	650
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				1 948	1 948		1 948	1 948
Total	685			24 110	24 795	2	24 797	12 898
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							24 797	12 898
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	104 991				104 991	3	104 994	65 900
Comptes et avances à terme	2 159	4 221	39 130	255 433	300 943	4 592	305 535	310 474
Titres reçus en pension livrée		72 834	158 797		231 631		231 631	
Prêts subordonnés								
Total	107 150	77 055	197 927	255 433	637 565	4 595	642 160	376 374
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							642 160	376 374
TOTAL							666 957	389 272

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 1 948 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 16 199 milliers d'euros.

Les créances sur établissements de crédit ne sont pas éligibles au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

NOTE 4.1. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	18 751	1 101			19 852	127	19 979	38 277
Autres concours à la clientèle	622 725	1 209 940	4 248 566	6 117 367	12 198 598	41 472	12 240 070	11 821 460
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	47 803				47 803	244	48 047	67 833
Dépréciations							-222 222	-236 569
VALEUR NETTE AU BILAN							12 085 874	11 691 001

Commentaires:

La variation de la ligne « Autres concours à la clientèle » pour 418 610 milliers d'euros s'explique principalement par une augmentation des encours en portefeuille relatifs aux crédits à l'habitat pour 338 345 milliers d'euros. Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 1 583 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 51 614 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 2 091 946 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2017 contre 2 064 797 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2017 s'élève à 86 182 milliers d'euros contre 72 523 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

NOTE 4.2. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
France (y compris DOM-TOM)	12 210 055	11 821 922
Autres pays de L'U.E.	24 020	28 677
Autres pays d'Europe	9 756	9 586
Amérique du Nord	3 795	3 373
Amérique Centrale et du Sud	3 743	1 424
Afrique et Moyen-Orient	6 887	6 625
Asie et Océanie (hors Japon)	7 997	6 069
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	12 266 253	11 877 676
Créances rattachées	41 843	49 894
Dépréciations	-222 222	-236 569
VALEUR NETTE AU BILAN	12 085 874	11 691 001

NOTE 4.3. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ENCOURS DOUTEUX ET DÉPRÉCIATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(En milliers d'euros)	31/12/2017					31/12/2016				
	ENCOURS BRUT	DONT ENCOURS DOUTEUX	DONT ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS	DÉPRÉCIATIONS DES ENCOURS DOUTEUX	DÉPRÉCIATIONS DES ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS	ENCOURS BRUT	DONT ENCOURS DOUTEUX	DONT ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS	DÉPRÉCIATIONS DES ENCOURS DOUTEUX	DÉPRÉCIATIONS DES ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS
France (y compris DOM-TOM)	12 251 647	294 432	178 271	-221 240	-143 590	11 871 510	312 598	195 227	-234 970	
Autres pays de L'U.E.	24 194	879	866	-852	-847	28 926	1 490	1 420	-1 444	
Autres pays d'Europe	9 776	18	18	-18	-18	9 606	20	20	-18	
Amérique du Nord	3 800	2	2	-2	-2	3 377	2	2	-2	
Amérique Centrale et du Sud	3 762					1 433				
Afrique et Moyen-Orient	6 910	168	155	-110	-105	6 640	277	3	-135	
Asie et Océanie (hors Japon)	8 007					6 078				
Japon										
Non ventilés et organismes internationaux										
TOTAL	12 308 096	295 499	179 312	-222 222	-144 562	11 927 570	314 387	196 672	-236 569	

NOTE 4.4. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

(En milliers d'euros)	31/12/2017					31/12/2016				
	ENCOURS BRUT	DONT ENCOURS DOUTEUX	DONT ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS	DÉPRÉCIATIONS DES ENCOURS DOUTEUX	DÉPRÉCIATIONS DES ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS	ENCOURS BRUT	DONT ENCOURS DOUTEUX	DONT ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS	DÉPRÉCIATIONS DES ENCOURS DOUTEUX	DÉPRÉCIATIONS DES ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS
Particuliers	6 808 734	134 565	74 738	-89 619	-54 190	6 478 701	140 407	76 033	-93 322	-54 031
Agriculteurs	1 419 637	33 863	21 552	-29 112	-19 376	1 400 995	29 267	20 630	-24 885	-18 242
Autres professionnels	1 296 692	64 569	46 023	-50 310	-37 407	1 263 928	65 205	46 653	-51 797	-38 442
Clientèle financière	262 408	3 684	2 520	-2 967	-1 961	276 250	4 978	3 681	-4 011	-3 098
Entreprises	1 664 152	58 304	34 183	-49 737	-31 332	1 581 220	74 188	49 349	-62 222	-42 772
Collectivités publiques	806 096					871 762				
Autres agents économiques	50 377	514	296	-477	-296	54 714	342	326	-332	-317
TOTAL	12 308 096	295 499	179 312	-222 222	-144 562	11 927 570	314 387	196 672	-236 569	-156 902

Note 5.

TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

(En milliers d'euros)	31/12/2017					31/12/2016
	TRANSACTION	PLACEMENT	TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	INVESTISSEMENT	TOTAL	TOTAL
Effets publics et valeurs assimilées :				193 554	193 554	146 973
dont surcote restant à amortir				2 829	2 829	3 591
dont décote restant à amortir				-5 976	-5 976	-3 318
Créances rattachées				689	689	676
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN				194 243	194 243	147 649
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾ :						
Emis par organismes publics				132 314	132 314	133 050
Autres émetteurs		11 686		460 996	472 682	414 406
dont surcote restant à amortir		20		3 965	3 985	2 778
dont décote restant à amortir		-825		-650	-1 475	-1 604
Créances rattachées		132		4 309	4 441	4 161
Dépréciations		-5			-5	-50
VALEUR NETTE AU BILAN		11 813		597 619	609 432	551 567
Actions et autres titres à revenu variable		606 086			606 086	703 639
Créances rattachées						
Dépréciations		-2 076			-2 076	-1 538
VALEUR NETTE AU BILAN		604 010			604 010	702 101
TOTAL		615 823		791 862	1 407 685	1 401 317
Valeurs estimatives		646 579		819 252	1 465 831	1 467 819

(1) : dont 67 813 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre et 64 739 milliers d'euros au 31 décembre 2016

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07, s'est élevé à 450

milliers d'euros. Les plus ou moins-values dégagées à cette occasion s'élèvent à 30 milliers d'euros.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 30 888 milliers d'euros au 31 décembre 2017, contre 31 224 milliers

d'euros au 31 décembre 2016.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus ou moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 32 387 milliers d'euros au 31 décembre 2017, contre 40 115 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

NOTE 5.1 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (HORS EFFETS PUBLICS) : VENTILATION PAR GRANDES CATÉGORIES DE CONTREPARTIE

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Administration et banques centrales (y compris Etats)	132 314	133 051
Etablissements de crédit	84 888	73 826
Clientèle financière	928 909	1 027 882
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	64 971	16 336
Divers et non ventilés		
Total en principal	1 211 082	1 251 095
Créances rattachées	4 441	4 161
Dépréciations	-2 081	-1 588
VALEUR NETTE AU BILAN	1 213 442	1 253 668

NOTE 5.2. VENTILATION DES TITRES COTÉS ET NON COTÉS À REVENU FIXE OU VARIABLE

(En milliers d'euros)	31/12/2017				31/12/2016			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	604 996	193 554	606 086	1 404 636	547 456	146 973	703 639	1 398 068
dont titres cotés	302 365	193 554	11	495 930	248 425	146 973	11	395 409
dont titres non cotés ⁽¹⁾	302 631		606 075	908 706	299 031		703 628	1 002 659
Créances rattachées	4 441	689		5 130	4 161	676		4 837
Dépréciations	-5		-2 076	-2 081	-50		-1 538	-1 588
VALEUR NETTE AU BILAN	609 432	194 243	604 010	1 407 685	551 567	147 649	702 101	1 401 317

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 604 000 milliers d'euros.

dont OPCVM français de capitalisation 575 383 milliers d'euros.

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 59 968 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2017 s'élève à 61 402 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2017 :

(En milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	252 392	252 392
OPCVM obligataires	61 661	73 582
OPCVM actions		
OPCVM autres	289 947	307 414
TOTAL	604 000	633 388

NOTE 5.3. EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	16 067	9 036	197 350	382 543	604 996	4 441	609 437	551 617
Dépréciations							-5	-50
VALEUR NETTE AU BILAN	16 067	9 036	197 350	382 543	604 996	4 441	609 432	551 567
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute			74 829	118 725	193 554	689	194 243	147 649
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN			74 829	118 725	193 554	689	194 243	147 649

Note 6.

TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2017.

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus - Brutes	Valeurs comptables des titres détenus - Nettes	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication								
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :								
Participations dans des établissements de crédit :								
SAS RUE LA BOETIE	18 985 277	2,87%	558 852	558 852			893 492	27 555
Autres parts dans les entreprises liées :								
CENTRE_LOIRE_IMMOBILIER	5 000	100%	9 149	5 000		1 143	615	
CENTRE LOIRE EXPANSION	10 500	100%	10 500	10 500			1 399	
CENTRE LOIRE INVESTISSEMENT	30 000	100%	30 000	26 127		1 087	-305	
CENTRE LOIRE PROMOTION	6 822	100%	25 502	19 548	13 002	93	104	
MY LOIRE VALLEY	150	100%	150	150	150			
Autres titres de participations :								
CARCIE	3 000	36%	1 080	802		1 327	226	
CARVEST	300	6,18%	25	25		2 319	308	19
ORLEANS GESTION	720	2,50%	23	23		12 472	736	
SEM VIERZON	500	3,70%	19	19		657	-259	
SEMDO	4 595	2,19%	84	84		12 311	159	
SEM PATRIMONIALE ORLEANS	4 000	3,15%	126	113		465	-148	
SAFER BOURGOGNE	3 358	3,38%	42	42		22 464	180	
SAFER CENTRE	947	10,63%	96	96		9 942	699	
TERRE DE BOURGOGNE	177	3,51%	5	5		1 603	123	1
CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT	11 467	2,01%	228	228			3 001	
SAEM_LOIRE	336	3%	10	10		172	44	
SEPAL	46	23,33%	42	42		529	30	
SEPAC	11	12,77%	1	1		460	17	
SIRCA	7	2,04%	0	0		105457	45	1
CERTIFICAT ASSOCIATION	138 440	2,12%	2 843	2843				
SACAM PARTICIPATION	62 558	2,77%	2 005	2 005		251	1 945	
SACAM FIRECA	22 510	2,73%	1 220	586			-396	
SACAM ASSURANCE CAUTION	9 073	2,54%	981	981			1930	42
SAS MIROMESNIL	38	2,85%	1	1			5	
SAS SEGUR	38	2,85%	1	1			5	
SCI CAM	14 563	2,92%	424	424		3 463	1 668	
SACAM AVENIR	145 931	3,09%	4 503	4 503			-26	
GIE CA INNOVE	950	2,97%	120	21			-231	
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	725 471	3,16%	33 843	33 843	10 784		-18 242	
SACAM INTERNATIONAL	522 023	3,12%	28 115	18 181			-16 520	319
CREDIT AGRICOLE TITRE	31 234	2,12%	624	624		141 925	1 331	
CA Payments & services	14 008	1,42%	198	198		267 132	90	
RADIAN	750	1,34%	34	30			30	
C2MS	53 053	1,40%	744	744			8 600	57
SACAM_CENTRE	3 162	20,88%	671	671			-6	
SODICAR	48	27,08%	412				-9	
SACAM IMMOBILIER	139 588	2,65%	3 702	3 702			4 141	104
CARIOU HOLDING	70 000	1,43%	1 001	1 001			-4 305	
SAS DELTA	79 550	2,80%	2 229	2 229			-26	
SQUARE ACHAT	782	7,65%	30	30		613	-41	
CREDIT AGRICOLE CAPITAL PME	30 000	7,65%	4 030	4 030			-9	
SACAM MUTUALISATION	18 556 677	2,60%	482 411	482 411			-1 036	7 125
CA CHEQUES	2 160	2,86%	80	80		5 781	73	
Grands Crus Investissements	62 291	2,35%	2 000	2 000			676	
Orléans Spectacles	40	2,40%	14	14		1 620	47	
Crédit Agricole Innovations et Territoires		2,19%	211	211				
SOFIPAR ARIANE 5			1 300	1 300	1 300			

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus - Brutes	Valeurs comptables des titres détenus - Nettes	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication								
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :								
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication								
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :								
Participations dans des établissements de crédit :								
	143 106		2 387	2 384	3 428	40 163	17 888	40
TOTAL			1 186 982	1 161 630	28 663	663 448	898 046	35 262

NOTE 6.1. VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

(En milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	VALEUR AU BILAN	VALEUR ESTIMATIVE	VALEUR AU BILAN	VALEUR ESTIMATIVE
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	62 299	52 885	60 649	50 544
Titres cotés				
Avances consolidables	13 152	13 152	14 001	14 001
Créances rattachées	135	135	7	7
Dépréciations	-13 976		-14 503	
VALEUR NETTE AU BILAN	61 610	66 172	60 154	64 552
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	1 121 837	1 401 399	1 118 700	1 361 962
Titres cotés				
Avances consolidables	12 083	12 083	12 628	12 110
Créances rattachées	337	337	338	338
Dépréciations	-11 376		-12 639	
Sous-total titres de participation	1 122 881	1 413 819	1 119 027	1 374 410
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	2 847	2 860	2 742	2 755
Titres cotés				
Avances consolidables	3 428	3 428	3 541	3 541
Créances rattachées	4	4	4	4
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	6 279	6 292	6 287	6 300
VALEUR NETTE AU BILAN	1 129 160	1 420 111	1 125 314	1 380 710
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	1 190 770	1 486 283	1 185 468	1 445 262

(En milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	VALEUR AU BILAN	VALEUR ESTIMATIVE	VALEUR AU BILAN	VALEUR ESTIMATIVE
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	1 186 983		1 182 091	
Titres cotés				
TOTAL	1 186 983		1 182 091	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7. VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

> Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	01/01/2017	AUGMENTATIONS (ACQUISITIONS)	DIMINUTIONS (CESSIONS, ÉCHÉANCE)	AUTRES MOUVEMENTS ⁽¹⁾	31/12/2017
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	60 649	1 650			62 299
Avances consolidables	14 001	2 051	-2 900		13 152
Créances rattachées	7	961	-833		135
Dépréciations	-14 503		527		-13 976
VALEUR NETTE AU BILAN	60 154	4 662	-3 206		61 610
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	1 118 700	5 812	-2 675		1 121 837
Avances consolidables	12 628		-545		12 083
Créances rattachées	338	3 288	-3 289		337
Dépréciations	-12 639	-1 071	2 334		-11 376
Sous-total titres de participation	1 119 027	8 029	-4 175		1 122 881
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	2 742	297	-192		2 847
Avances consolidables	3 541		-113		3 428
Créances rattachées	4	87	-87		4
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	6 287	384	-392		6 279
VALEUR NETTE AU BILAN	1 125 314	8 413	-4 567		1 129 160
TOTAL	1 185 468	13 075	-7 773		1 190 770

> Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)	01/01/2017	AUGMENTATIONS (ACQUISITIONS)	DIMINUTIONS (CESSIONS, ÉCHÉANCE)	AUTRES MOUVEMENTS ⁽¹⁾	31/12/2017
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	248 870	4 756	-4 949		248 677
Amortissements et dépréciations	-164 740	-12 749	3 359		-174 130
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	84 130	-7 993	-1 590		74 547
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	8 447	1			8 448
Amortissements et dépréciations	-6 912				-6 912
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	1 535	1			1 536
TOTAL	85 665	-7 992	-1 590		76 083

Note 8. COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres actifs ⁽¹⁾		
Instruments conditionnels achetés	198	245
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers ⁽²⁾	194 578	223 521
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	36	34
VALEUR NETTE AU BILAN	194 812	223 800
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	206	31 715
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	32	34
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	200	42
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	1 768	1 049
Autres produits à recevoir	52 428	53 043
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	13 275	2 290
VALEUR NETTE AU BILAN	67 909	88 173
TOTAL	262 721	311 973

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 77 320 milliers d'euros au titre du dépôt de garantie MATIF dans le cadre du programme EMIR et 580 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 9. DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

(En milliers d'euros)	SOLDE AU 01/01/2017	DOTATIONS	REPRISES ET UTILISATIONS	DÉSACTUALISATION	AUTRES MOUVEMENTS	SOLDE AU 31/12/2017
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	236 569	84 160	-96 477	-2 030		222 222
Sur opérations sur titres	1 588	1 562	-1 069			2 081
Sur valeurs immobilisées	28 047	1 071	-2 861			26 257
Sur autres actifs	464	377	-38			803
TOTAL	266 668	87 170	-100 445	-2 030		251 363

Note 10. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 MOIS	> 3 MOIS ≤ 1 AN	> 1 AN ≤ 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL EN PRINCIPAL	DETTES RATTACHÉES	TOTAL	TOTAL
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	5 019				5 019		5 019	560
à terme				24 110	24 110		24 110	1 948
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	5 019			24 110	29 129		29 129	2 508
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	89 911				89 911	426	90 337	68 481
Comptes et avances à terme	1 296 096	2 817 150	2 421 561	1 973 123	8 507 930	2 627	8 510 557	8 387 157
Titres donnés en pension livrée		72 834	158 797		231 631	524	232 155	125
VALEUR AU BILAN	1 386 007	2 889 984	2 580 358	1 973 123	8 829 472	3 577	8 833 049	8 455 763
TOTAL	1 391 026	2 889 984	2 580 358	1 997 233	8 858 601	3 577	8 862 178	8 458 271

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

Note 11. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

NOTE 11.1. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 MOIS	> 3 MOIS ≤ 1 AN	> 1 AN ≤ 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL EN PRINCIPAL	DETTES RATTACHÉES	TOTAL	TOTAL
Comptes ordinaires créditeurs	3 383 063				3 383 063	11	3 383 074	2 984 795
Comptes d'épargne à régime spécial :	68 130				68 130		68 130	66 808
à vue	68 130				68 130		68 130	66 808
à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	272 658	156 742	331 088	102 525	863 013	11 211	874 224	1 132 621
à vue	6 856				6 856		6 856	48 226
à terme	265 802	156 742	331 088	102 525	856 157	11 211	867 368	1 084 395
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	3 723 851	156 742	331 088	102 525	4 314 206	3 577	4 325 428	4 184 224

NOTE 11.2. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Particuliers	2 035 248	1 968 462
Agriculteurs	328 843	330 958
Autres professionnels	257 267	250 141
Clientèle financière	97 307	69 211
Entreprises	1 411 178	1 376 062
Collectivités publiques	4 742	5 474
Autres agents économiques	179 621	160 606
Total en principal	4 314 206	4 160 914
Dettes rattachées	11 222	23 310
VALEUR AU BILAN	4 325 428	4 184 224

Note 12. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

NOTE 12.1. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2017						31/12/2016	
	≤ 3 MOIS	> 3 MOIS ≤ 1 AN	> 1 AN ≤ 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL EN PRINCIPAL	DETTES RATTACHÉES	TOTAL	TOTAL
Bons de caisse								
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables ⁽¹⁾	15 465	54 700	2 250		72 415	474	72 889	85 723
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR AU BILAN	15 465	54 700	2 250		72 415	414	72 889	85 723

Note 13. COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres passifs ⁽¹⁾		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	198	248
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	89 415	86 482
Versements restant à effectuer sur titres	7 072	4 458
VALEUR AU BILAN	96 685	91 188
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	32 843	35 975
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	16	20
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	1	3
Produits constatés d'avance	60 553	55 049
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	7 654	8 349
Autres charges à payer	42 943	36 089
Autres comptes de régularisation	18 038	17 738
VALEUR AU BILAN	162 048	153 223
TOTAL	258 733	244 411

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 14. PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2017
Provisions pour engagements de retraite et assimilés ⁽¹⁰⁾	104		-28			76
Provisions pour autres engagements sociaux	1 373	47	-113			1 307
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	7 902	6 570		-2 385		12 087
Provisions pour litiges fiscaux ⁽¹¹⁾	28	15	-29			14
Provisions pour autres litiges	7 626	2 321	-190	-1 775		7 982
Provision pour risques pays ⁽¹²⁾						
Provisions pour risques de crédit ⁽³⁾	114 381	357 490		-365 544		106 327
Provisions pour restructurations ⁽⁴⁾						
Provisions pour impôts ⁽⁵⁾	3 946			-535		3 411
Provisions sur participations ⁽⁶⁾	76			-76		
Provisions pour risques opérationnels ⁽⁷⁾	5 603	1 907	-8	-1 246		6 256
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement ⁽⁸⁾	21 323	13		-5 637		15 699
Autres provisions ⁽⁹⁾	7 005	1 606	-3 024	-1 762		3 825
VALEUR AU BILAN	169 367	369 969	-3 392	-378 960		156 984

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles CRR/CRD4.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Voir note 15 ci-après

(5) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement

Note 15. ÉPARGNE LOGEMENT

> Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	215 615	1 081 205
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 020 428	507 628
Ancienneté de plus de 10 ans	1 162 275	657 172
Total plans d'épargne-logement	2 398 318	2 246 005
Total comptes épargne-logement	298 265	293 392
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	2 696 583	2 539 397

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

> Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	3 143	4 312
Comptes épargne-logement	18 164	25 186
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	21 307	29 498

> Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	238	8 169
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	8 435	2 860
Ancienneté de plus de 10 ans	7 013	10 294
Total plans d'épargne-logement	15 686	21 323
Total comptes épargne-logement	13	
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	15 699	21 323

(En milliers d'euros)	01/01/2017	Dotations	Reprises	31/12/2017
Plans d'épargne-logement	21 323		5 637	15 686
Comptes épargne-logement		13		13
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	21 323	13	5 637	15 699

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2017 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collective.

Note 16. ENGAGEMENTS SOCIAUX

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant

aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

D'autre part, la recommandation 2013-02 du 07 novembre 2013, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014, reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

> Variations de la dette actuarielle

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dette actuarielle au 31/12/N-1	34 422	31 252
Coût des services rendus sur l'exercice	2 277	1 987
Coût financier	459	608
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	-14	-100
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées (obligatoire)	-2 690	-1 827
(Gains) / pertes actuariels	553	2 502
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	35 007	34 422

> Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Coût des services rendus	2 277	1 987
Coût financier	459	608
Rendement attendu des actifs	-385	-562
Coût des services passés	0	0
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	437	193
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes	0	0
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	0	0
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	2 787	2 227

> Variations de juste valeur des actifs des régimes

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	29 723	28 829
Rendement attendu des actifs	385	562
Gains / (pertes) actuariels	111	5
Cotisations payées par l'employeur	2 816	2 254
Cotisations payées par les employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	-14	-100
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations payées par le fonds	-2 690	-1 827
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	30 331	29 723

> Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles :

- Prédica : pour les indemnités de fin de carrière, les engagements de retraite.
- Fomugei : pour les engagements de retraite des présidents de Caisse régionale.
- Adicam : pour le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants.

> Variations de la provision

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dette actuarielle au 31/12/N	-35 007	-34 422
Impact de la limitation d'actifs	0	0
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	4 601	4 595
Juste valeur des actifs fin de période	30 331	29 723
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	-76	-104

Rendement des actifs des régimes

RENDEMENT DES ACTIFS DE RÉGIME SUR 2017		
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants
1,37%	0,89%	1,37%

Hypothèses actuarielles utilisées

TAUX D'ACTUALISATION SUR 2017		
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants
1,38%	0,91%	1,38%

Au 31 décembre 2017, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de :
 - 5,79 % pour les indemnités de fin de carrière ;
 - 0,90 % pour la retraite des présidents ;
 - 3,05 % pour la retraite des cadres dirigeants ;

- Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de :
 - 6,38 % pour les indemnités de fin de carrière ;
 - 0,90 % pour la retraite des présidents ;
 - 3,24 % pour la retraite des cadres dirigeants.

Note 17. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Fonds pour risques bancaires généraux	83 203	64 703
VALEUR AU BILAN	83 203	64 703

Note 18. DETTES SUBORDONNÉES : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 AN ≤ 5 ans	> 5 ANS	TOTAL EN PRINCIPAL	DETTES RATTACHÉES	TOTAL	TOTAL
Dettes subordonnées à terme		22 500			22 500	722	23 222	23 222
Euro		22 500			22 500	722	23 222	23 222
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée ⁽¹⁾								
Euro								
Autres devises de l'Union Européenne								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Placement des fonds propres des Caisses Locales				266 238	266 238	5 631	271 869	269 753
Dépôts de Garantie à caractère mutuel								
VALEUR AU BILAN		22 500		266 238	288 738	6 353	295 091	292 975

(1) durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans.

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 7 239 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 6 883 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Les placements financiers des Caisses Locales auprès de la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire s'inscrivent dans le respect du dispositif de placement des Caisses Locales.

Les Titres Négociales à Moyen Terme (ex Bons à Moyen Terme Négociables subordonnés) ont été souscrits pour une durée de 5 ans.

Les comptes courants bloqués sont souscrits par les Caisses Locales en euros pour une durée indéterminée.

Note 19. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT RÉPARTITION)

> Variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Capitaux propres							RÉSULTAT	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL	RÉSERVE LÉGALE	RÉSERVE STATUTAIRE	PRIMES, AUTRES RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU	ECARTS CONVERSION / RÉÉVALUATION	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES & SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Solde au 31/12/2015	56 119	920 612	32 031	456 005			81 554	1 546 321	
Dividendes versés au titre de N-2							-7 498	-7 498	
Variation de capital									
Variation des primes et réserves									
Affectation du résultat social N-2		55 542		18 514			-74 056		
Report à nouveau									
Résultat de l'exercice N-1							79 366	79 366	
Autres variations									
Solde au 31/12/2016	56 119	976 154	32 031	474 519			79 366	1 618 189	
Dividendes versés au titre de N-1							-7 182	-7 182	
Variation de capital									
Variation des primes et réserves									
Affectation du résultat social N-1		54 138		18 046			-72 184		
Report à nouveau									
Résultat de l'exercice N							83 974	83 974	
Autres variations									
Solde au 31/12/2017	56 119	1 030 292	32 031	492 565			83 974	1 694 981	

Résultat par action

Une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Les capitaux propres de la Caisse régionale de Centre Loire sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions relatives au plafond de rémunération des parts sociales émises par les coopératives, promulguée le 9 décembre 2016 dans le cadre de la loi 2016-1691 sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique (dite loi «Sapin II»), la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne du TMO, sur les 3 dernières années civiles précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle, majorée de 200 points de base.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, la communication du résultat par action est inappropriée.

Note 20. COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres	1 694 981	1 618 189
Fonds pour risques bancaires généraux	83 203	64 703
Dettes subordonnées et titres participatifs	295 091	292 975
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	2 073 275	1 975 867

Note 21. TRANSACTIONS EFFECTUÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. Les conditions

peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société,

compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

Conformément aux règlements ANC n°2010-4 du 7 octobre 2010, il n'y a pas d'opérations au titre des parties liées qui soient conclues à des conditions anormales de marché.

Note 22. OPÉRATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES

(En milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	À RECEVOIR	À LIVRER	À RECEVOIR	À LIVRER
Opérations de change au comptant				
- Devises				
- Euros				
Opérations de change à terme	18 313	18 281	24 643	24 610
- Devises	8 629	8 629	12 138	12 138
- Euros	9 684	9 652	12 505	12 472
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	18 313	18 281	24 643	24 610

Note 23. OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les annexes ci-dessous ne présentent que les éléments en portefeuilles au 31 décembre 2017.

INFORMATIONS FINANCIERES	31/12/2017			31/12/2016
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	3 336 495	248 844	3 585 339	2 968 845
Opérations sur marchés organisés ⁽¹⁾				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré ⁽¹⁾	3 336 495	248 844	3 585 339	2 968 845
Swaps de taux d'intérêt	3 336 495	248 844	3 585 339	2 968 845
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles		69 908	69 908	133 338
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré		69 908	69 908	133 338
Options de swaps de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés		22 775	22 775	60 537
Vendus		22 775	22 775	60 537
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		12 179	12 179	6 132
Vendus		12 179	12 179	6 132
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				

Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL		3 336 495	318 752	3 655 247

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

NOTE 23.1. OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2017			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 AN	> 1 AN ≤ 5 ANS	> 5 ANS	≤ 1 AN	> 1 AN ≤ 5 ANS	> 5 ANS	≤ 1 AN	> 1 AN ≤ 5 ANS	> 5 ANS
Futures									
Options de change	8 022	16 336		8 022	16 336				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	795 644	1 283 752	1 505 943	795 644	1 283 752	1 505 943			
Caps, Floors, Collars		42 400	3 150		42 400	3 150			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	803 666	1 342 488	1 509 093	803 666	1 342 488	1 509 093			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	35 703	892		35 703	892				
Sous total	35 703	892		35 703	892				
TOTAL	839 369	1 343 380	1 509 093	839 369	1 343 380	1 509 093			

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2016			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 AN	> 1 AN ≤ 5 ANS	> 5 ANS	≤ 1 AN	> 1 AN ≤ 5 ANS	> 5 ANS	≤ 1 AN	> 1 AN ≤ 5 ANS	> 5 ANS
Futures									
Options de change	8 670	3 594		8 670	3 594				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	280 605	1 179 859	1 508 381	280 605	1 179 859	1 508 381			
Caps, Floors, Collars	66 667	30 000	24 407	66 667	30 000	24 407			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	355 942	1 213 453	1 532 788	355 942	1 213 453	1 532 788			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	47 340	1 913		47 340	1 913				
Sous total	47 340	1 913		47 340	1 913				
TOTAL	403 282	1 215 366	1 532 788	403 282	1 215 366	1 532 788			

NOTE 23.2. INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : JUSTE VALEUR

(En milliers d'euros)	Juste Valeur Positive au 31/12/2017	Juste Valeur Négative au 31/12/2017	Encours Notionnel au 31/12/2017	Juste Valeur Positive au 31/12/2016	Juste Valeur Négative au 31/12/2016	Encours Notionnel au 31/12/2016
Futures						
Options de change			24 358			12 264
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	21 646	89 878	3 585 339	16 628	133 223	2 968 845
Caps, Floors, Collars	105	105	45 550	179	179	121 074
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Dérivés de crédit						
Sous total	21 751	89 983	3 655 247	16 807	133 402	3 102 183
Swaps de devises						
Opérations de change à terme	251	220	36 595			49 253
Sous total	251	220	36 595			49 253
TOTAL	22 002	90 203	3 691 842	16 807	133 402	3 151 436

NOTE 23.3. INFORMATION SUR LES SWAPS

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(En milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	248 844	340 052	2 996 443	
Contrats assimilés ⁽¹⁾				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

Note 24. INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(En milliers d'euros)	Etablissements financiers de l'OCDE	Groupe Crédit Agricole	Autres contreparties
Opérations sur instruments de taux d'intérêt		3 483 692	147 197
Opérations sur instruments de taux de change		12 179	12 179
Opérations sur autres instruments			

Note 25. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 477 070	1 467 345
Engagements en faveur d'établissements de crédit		2 976
Engagements en faveur de la clientèle	1 477 070	1 464 369
Ouverture de crédits confirmés	853 809	850 482
Ouverture de crédits documentaires	7 614	5 649
Autres ouvertures de crédits confirmés	846 195	844 833
Autres engagements en faveur de la clientèle	623 261	613 887
Engagements de garantie	629 867	553 458
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	272 103	272 161
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	10	68
Autres garanties	272 093	272 093
Engagements d'ordre de la clientèle	357 764	281 297
Cautions immobilières	32 947	31 899
Autres garanties d'ordre de la clientèle	324 817	249 398
Engagements sur titres	1 820	1 299
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	1 820	1 299
Engagements reçus		
Engagements de financement	48 257	66 278
Engagements reçus d'établissements de crédit	48 257	66 278
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 779 359	3 634 956
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 015 429	1 051 021
Engagements reçus de la clientèle	2 763 930	2 583 935
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	473 670	436 585
Autres garanties reçues	2 290 260	2 147 350
Engagements sur titres	1 820	1 299
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	1 820	1 299

Engagements donnés de garantie d'ordre d'établissements de crédit – Autres garanties : dont 272 093 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014 pour 272 093 milliers d'euros.

Note 26. ACTIFS DONNÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a apporté 3 335 168 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 573 996 milliers d'euros en 2016. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a apporté :

- 2 086 563 milliers d'euros de créances

à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 067 828 milliers d'euros en 2016;

- 327 118 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 353 779 milliers d'euros en 2016;
- 921 486 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 152 389 milliers d'euros en 2016.

Note 27. ENGAGEMENTS DONNÉS AUX ENTREPRISES LIÉES

La lettre de garantie donnée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à Crédit Agricole SA s'élève à 1 611 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Note 28. OPÉRATIONS DE DESENETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

NOTE 28.1. TITRISATION

En 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2017, titrisation décrite au niveau de la note 1.3 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.

Note 29. PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 739	2 868
Sur opérations internes au Crédit Agricole	23 523	25 791
Sur opérations avec la clientèle	307 988	327 558
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	11 666	11 349
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et produits assimilés		2 638
Intérêts et produits assimilés	344 916	370 204
Sur opérations avec les établissements de crédit	-2 523	-3 509
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-121 767	-118 234
Sur opérations avec la clientèle	-29 064	-45 284
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-26 114	-21 875
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-500	-784
Sur dettes représentées par un titre	-804	-1 007
Autres intérêts et charges assimilées		
Intérêts et charges assimilées	-180 772	-190 693
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS ⁽¹⁾	164 144	179 511

Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2017 est de 7 239 milliers d'euros, il était de 6 883 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 30. REVENUS DES TITRES

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	36 014	29 062
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	418	74
Opérations diverses sur titres		
TOTAL DES REVENUS DES TITRES À REVENUS VARIABLES	36 432	29 136

Note 31. PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(En milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	497	-34	463	510	-39	471
Sur opérations internes au crédit agricole	20 483	-21 016	-533	28 862	-20 537	8 325
Sur opérations avec la clientèle	50 863	-318	50 545	47 215	-331	46 884
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	90	-1	89	92		92
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	270	-20	250	210	-17	193
Sur prestations de services financiers ⁽¹⁾	120 385	-10 970	109 415	115 295	-9 060	106 235
Provision pour risques sur commissions	733	-501	232	883	-922	-39
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	193 321	-32 860	160 461	193 067	-30 906	162 161

(1) dont prestations assurance-vie : 22 146 milliers d'euros.

Note 32. GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	479	406
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	69	-29
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	548	377

Note 33. GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-1 563	-592
Reprises de dépréciations	1 069	1 135
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	-494	543
Plus-values de cession réalisées	3 699	4 238
Moins-values de cession réalisées	-502	-100
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	3 197	4 138
Solde des opérations sur titres de placement	2 703	4 681
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	2 703	4 681

Note 34. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Produits divers	7 259	8 113
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	7 259	8 113
Charges diverses	-1 195	-1 100
Quote part des opérations faites en commun	-1 538	-1 548
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	-2 733	-2 648
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 526	5 465

Note 35. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-78 316	-74 469
Charges sociales	-35 748	-34 108
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	-8 176	-7 856
Intéressement et participation	-10 950	-10 593
Impôts et taxes sur rémunérations	-14 281	-14 197
Total des charges de personnel	-139 295	-133 367
Refacturation et transferts de charges de personnel	8 642	8 464
Frais de personnel nets	-130 653	-124 903
Frais administratifs		
Impôts et taxes	-6 308	-12 803
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires ^{(1) (2)}	-77 452	-76 056
Total des charges administratives	-83 760	-88 859
Refacturation et transferts de charges administratives	1 055	1 346
Frais administratifs nets	-82 705	-87 513
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-213 358	-212 416

> Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice écoulé, un montant de 3 436 milliers d'euros a été accordé à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Il a été utilisé pour un montant de 3 436 milliers d'euros au 31 décembre 2017 pour les dépenses suivantes :

- Ressources humaines (formations, recrutement, outils de gestions)
- Innovation (Lab'O, cabinet de consultants)
- Investissement (projets immobiliers, transition énergétique)

> Effectif moyen

Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2017 ⁽¹⁾	31/12/2016
Cadres	492	559
Non cadres	1 242	1 397
Total de l'effectif moyen	1 734	1 956
Dont : - France	1 734	1 956
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition		

(1) Le calcul de l'effectif a été revu en 2017. Il correspond désormais aux effectifs moyens utilisés, ce calcul ne prenant pas en compte les effectifs non affectés à l'activité de la Caisse régionale. Ce changement est réalisé dans le but d'harmoniser l'ensemble des reportings réglementaires et consolidés. L'effectif de 2016 était de 1714 avec cette nouvelle méthode.

Le montant des indemnités administrateurs et salaires bruts versés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux au 31 décembre 2017 est de 776 165 €.

Le montant des avances et crédits accordés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux s'élève au 31 décembre 2017 à 5 611 858 €.

Note 36. COÛT DU RISQUE

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux provisions et dépréciations	-450 115	-99 163
Dépréciations de créances douteuses	-81 643	-78 990
Autres provisions et dépréciations	-368 472	-20 173
Reprises de provisions et dépréciations	460 965	86 266
Reprises de dépréciations de créances douteuses ⁽¹⁾	89 939	77 606
Autres reprises de provisions et dépréciations ⁽²⁾	371 026	8 660
Variation des provisions et dépréciations	10 850	-12 897
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées ⁽³⁾	-890	-1 060
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées ⁽⁴⁾	-25 521	-22 579
Décote sur prêts restructurés	-246	-298
Récupérations sur créances amorties	2 311	2 206
Autres pertes	-8	-147
Autres produits		
COÛT DU RISQUE	-13 504	-34 775

(1) dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 23 364 milliers d'euros dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 1 993 milliers d'euros

(2) dont 172 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 523 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) dont 23 364 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

Note 37. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas comptabilisé de résultat exceptionnel en 2017.

Note 38. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2017	31/12/2016
Impôt courant	26 974	36 734
Impôt exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices	26 974	36 734

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire fait partie, depuis l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole SA. Une convention régit les modalités de réaffectation des économies

Note 41. AFFECTATION DES RÉSULTATS

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts aux parts sociales	730	608
Dividendes de CCA	6 962	6 573
Réserves légales	57 211	54 139
Autres réserves	19 070	18 046
Report à nouveau	0	0
Report à nouveau suite changement de méthode	0	0
Résultat	83 974	79 366

Note 42. PUBLICITÉ DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

(En milliers d'euros hors taxes)	MAZARS	%	ORCOM	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels (*)	100	91%	89	100%
Services autres que la certification des comptes	10	9%		
TOTAL	110		89	

(*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

Note 43. MISE A DISPOSITION DU RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est à la disposition du public, à l'adresse ci-dessous :
26, rue de la Godde - 45800 Saint-Jean-de-Braye

d'impôts réalisés.

La charge fiscale est de 26 974 milliers d'euros, après prise en compte de l'intégration fiscale (gain de 3 008 milliers d'euros).

Note 39. INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

Le secteur d'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est celui de la banque de proximité en France.

> Banque de proximité en France - Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les 39 Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres) ; placements d'assurance-vie ; distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, aux entreprises, aux professionnels et à l'agriculture ; offre de moyens de paiement ; services à la personne ; services parabancaires ; gestion de patrimoine. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance dommages et de prévoyance.

Note 40. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE

Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017

ORCOM AUDIT

Siège social : 2, avenue de Paris
45056 Orléans cedex 1
Tél : +33 (0) 2 38 77 76 75
Fax : +33 (0) 2 38 77 76 83
Société de commissariat aux comptes
SARL au capital de 800 000 euros
RCS Orléans B 323 479 741

MAZARS

Siège social : 61, Rue Henri Regnault
92400 COURBEVOIE
Tél : +33 (0) 1 49 97 60 00
Fax : +33 (0) 1 49 97 60 01
Société anonyme d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
Capital de 8 320 000 euros
RCS Nanterre B 784 824 153

MESDAMES, MESSIEURS LES SOCIÉTAIRES,

> Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

> Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

> Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciation des créances sur base individuelle

Observations :

Au 31 décembre 2017, le montant des provisions pour dépréciation des créances vis-à-vis de la clientèle, estimées sur une base individuelle, s'établissent à 222,2 millions d'euros dans les états financiers annuels.

Se référer aux notes 2.1, 4 et 36 de l'annexe aux comptes annuels.

RISQUE IDENTIFIÉ

De par son activité, la Caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit portant plus particulièrement sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture.

Comme indiqué dans les annexes aux comptes annuels, les pertes prévisibles au titre du risque de crédit, dès lors qu'un encours est douteux, font l'objet d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces dépréciations, qui au 31 décembre 2017 s'élèvent à 222,2 millions d'euros, constitue un point clé de l'audit des comptes annuels compte tenu de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour la détermination des flux futurs estimés.

NOTRE RÉPONSE

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer les dépréciations sur les dossiers de crédit présentant un risque de non recouvrement.

Nous avons :

- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par la Caisse régionale pour évaluer ces dépréciations notamment par des échanges réguliers avec la direction et plus particulièrement avec la direction des risques ;
- Testé l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- Procédé à un examen des données et des hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit.

Dépréciation des créances sur base collective et sectorielle

Observations :

Au 31 décembre 2017, le montant des dépréciations des créances vis-à-vis de la clientèle, estimées sur base collective et sectorielle, s'établissent à 106,3 millions d'euros.

Se référer aux notes 2.1 et 14 de l'annexe aux comptes annuels.

RISQUE IDENTIFIÉ

La Caisse régionale constitue des dépréciations collectives et sectorielles destinées à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement, tel que décrit dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes consolidés compte tenu :

- de l'évolution au cours de l'exercice 2017 du modèle de calcul des dépréciations collectives de la banque de détail dont les paramètres ont été enrichis ;
- des jugements de la direction dans la définition des scénarios de dégradation de la notation des contreparties issues des modèles Bâle II servant de base au calcul des dépréciations sectorielles.

NOTRE RÉPONSE

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont consisté à :

- Effectuer une analyse des évolutions du modèle de notation et identifier les contrôles réalisés que l'on considère pertinents sur la qualité des données utilisées et produites par le modèle et la traçabilité des anomalies. Compte tenu de l'organisation qui prévaut au sein du groupe Crédit Agricole, nous avons pris en compte, pour la mise en œuvre de ces travaux, les diligences effectuées par les commissaires aux comptes de l'organe central.
- Tester le correct déversement des données servant de base au calcul des dépréciations collectives et de la correcte imputation des notations dans les outils alimentant la comptabilité.
- Prendre connaissance de la documentation fournie par la Caisse régionale sur la justification du choix des secteurs ayant donné lieu à dépréciations et des procédures appliquées par la Caisse régionale pour la détermination de ces dépréciations ;

Examiner le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction et analysé les encours de crédit pris en compte pour déterminer le montant des dépréciations collectives et sectorielles.

> Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux sociétaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

> Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire dans les statuts constitutifs pour le cabinet ORCOM AUDIT et par l'Assemblée Générale du 27 mars 2007 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet ORCOM AUDIT et le cabinet Mazars étaient respectivement dans leur 23ème et 11ème année de mission sans interruption.

> Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

> Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels

au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme

de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Orléans et Courbevoie, le 2 mars 2018
Les Commissaires aux Comptes



Olivier Dupuy
Orcom Audit



Matthew Brown
MAZARS SAS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE

Assemblée Générale d'approbation
des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2017

ORCOM AUDIT

Siège social : 2, avenue de Paris
45056 Orléans cedex 1
Tél : +33 (0) 2 38 77 76 75
Fax : +33 (0) 2 38 77 76 83
Société de commissariat aux comptes
SARL au capital de 800 000 euros
RCS Orléans B 323 479 741

MAZARS

Siège social : 61, Rue Henri Regnault
92400 COURBEVOIE
Tél : +33 (0) 1 49 97 60 01
Fax : +33 (0) 1 49 97 60 01
Société anonyme d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
Capital de 8 320 000 euros
RCS Nanterre B 784 824 153

MESDAMES, MESSIEURS LES SOCIÉTAIRES,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

> Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui font l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. CONVENTION DE SOLIDARITÉ INTERNE ET AVENANT À LA CONVENTION DE RÉMUNÉRATION DE LA GARANTIE DE 1988 AVEC CRÉDIT AGRICOLE SA :

Personne concernée :

François THIBault

> Nature et objet

a) Projet de Convention de Solidarité

La demande de la BCE relative à la formalisation des modalités d'application de la solidarité légale s'adresse à l'ensemble des groupes bancaires coopératifs soumis au mécanisme légal de solidarité prévu à l'article L. 511-31 du code monétaire et financier.

La Convention de Solidarité envisagée vise à décliner les principes énoncés dans le code monétaire et financier et à confirmer la solidité du mécanisme de solidarité interne et la fluidité de circulation du capital.

Le projet de Convention de Solidarité répond aux trois objectifs suivants :

- préciser au plan contractuel les dispositions du code monétaire et financier sur la solidarité interne en

phase de continuité d'exploitation, sans introduire de novation ;

- rester cohérent avec la communication financière historique portant sur la protection des créanciers et l'interprétation des dispositions du code monétaire et financier présentée aux investisseurs ;
- décliner les modalités opérationnelles d'une intervention anticipée, cadrée et rapide au titre de la solidarité interne au groupe entre les affiliés et les membres du réseau Crédit Agricole qui resterait en vigueur jusqu'à la date d'entrée en vigueur d'une procédure de résolution.

Le projet de Convention de Solidarité vise les entités affiliées du groupe sur décision de l'organe central (CACIB et BforBank) et les membres du réseau Crédit Agricole (Caisses Régionales et locales et Crédit Agricole SA) conformément au périmètre de solidarité visé dans le code monétaire et financier.

b) Avenant à la Convention de Rémunération de la Garantie de 1988

La convention relative à la Garantie de 1988 a été mise en place lors de la mutualisation de la CNCA.

La Garantie de 1988 prend la forme d'une convention signée entre Crédit Agricole SA et les Caisses Régionales, qui comprend notamment une annexe dédiée à sa rémunération.

Pour l'aménagement du prix de la Convention de Rémunération de la Garantie de 1988, il est proposé de s'appuyer sur une approche par les « risques », étant précisé que la Garantie de 1988 n'est pas assimilable à une garantie à première demande ou à un cautionnement consenti par une société mère mais à un crédit conversion factor.

L'assiette de facturation de la Garantie de 1988 devrait refléter le capital réellement disponible que les Caisses Régionales pourraient mettre à disposition de Crédit Agricole SA en cas de résolution.

La mise en œuvre de la Garantie de 1988 interviendrait en cas de liquidation de Crédit Agricole SA après la mise en jeu de la Convention de Solidarité lorsque le CET1 des Caisses Régionales aura été ramené à 7% tout au plus.

Il est donc proposé de retenir comme assiette de tarification de la Garantie de 1988 les fonds propres prudentiels CET1 phasés susceptibles d'être apportés par les Caisses Régionales.

> Modalités

Le Conseil d'administration du 22 septembre 2017 a :

- autorisé la signature et la mise en œuvre de la Convention de Solidarité et de l'Avenant à la Convention de Rémunération de la Garantie de 1988 ;
- conféré à cette fin, sans limitation de durée, tous pouvoirs au Président et au Directeur Général de la Caisse et, en leur absence au lieu et date de signature indiqués par la FNCA, à Monsieur Alban AUCCOIN, Directeur Général de la FNCA, et à Madame Maya Atig, Directeur Général Adjoint de la FNCA, avec faculté d'agir séparément et de subdéléguer, aux fins de signer, au nom et pour le compte de la Caisse, la Convention de Solidarité et l'Avenant à la Convention de Rémunération de la Garantie de 1988 ;

2. PARTICIPATION DE LA CAISSE RÉGIONALE À LA RESTRUCTURATION DU FINANCEMENT DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION « EUREKA » :

Personne concernée :
François THIBAULT

> Nature et objet

Il est rappelé que dans le cadre de l'opération Eurêka, les Caisses Régionales ont bénéficié d'un financement par un contrat de prêt Senior signé le 21 juillet 2016 dans les conditions suivantes :

- prêt de 11 milliards € à un taux fixe de 2,15 % sur 10 ans ;
- option de remboursement anticipé semestriel à compter de la 4ème année, avec préavis de 12 mois.

La nature de l'option de remboursement anticipé induit une sensibilité significative aux paramètres de marché (taux, liquidité, volatilité) et du gap de taux de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales ont engagé des discussions visant à procéder à une modification de la structure du financement accordé par Crédit Agricole S.A. afin de supprimer le risque optionnel et son coût de gestion. Crédit Agricole S.A. a proposé de racheter l'option, ce rachat prenant la forme d'une réduction de taux en contrepartie de la fixation par chaque Caisse régionale d'un échéancier ferme de remboursement.

> Modalités

Le Conseil d'administration du 22 septembre 2017 a :

- approuvé le principe de la Restructuration et ses modalités telle

que prévues par le projet d'Avenant n°1 ;

- autorisé la négociation, la signature et la mise en œuvre de l'Avenant n°1 en fonction de l'option de refinancement choisie par le Président et/ou le Directeur Général.

Dans le cadre de sa gestion financière, après prise en compte des différents éléments influençant la gestion de la liquidité notamment le ratio Bâle III LCR, et du risque de taux d'intérêts global, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a choisi d'opter pour une restructuration avec des échéances d'un tiers chacune sur l'horizon 2020, 2021 et 2022 :

- 33,3 % (95,4 M€) à échéance du 3 août 2020 à un taux de 1,99 %
- 33,3 % (95,4 M€) à échéance du 3 août 2021 à un taux de 1,69 %
- 33,3 % (95,4 M€) à échéance du 3 août 2022 à un taux de 1,55 %

3. AUGMENTATION DE CAPITAL DE CAMCA ASSURANCE :

Personne concernée :
François THIBAULT

> Nature et objet

CAMCA Assurance est une société luxembourgeoise en charge de l'activité de cautionnement habitat pour le compte des Caisses Régionales.

L'augmentation de capital de 75 M€ de CAMCA Assurance est rendu nécessaire du fait de l'impact des règles de Solvabilité 2 dans un contexte de forte croissance de l'activité caution.

Il a été proposé à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire de souscrire à l'augmentation de capital à hauteur de sa quote-part, telle que calculé à l'issue de l'évolution de la clé de répartition du capital de la SACAM Assurance Caution entre les Caisses Régionales. La clé de répartition du capital reflètera en effet la contribution de chaque Caisse régionale à l'encours garanti.

> Modalités

Le Conseil d'administration du 24 novembre 2017 a approuvé :

- la participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire au projet d'augmentation de capital de SACAM Assurance Caution et, par conséquent, a autorisé la souscription, par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, d'actions ordinaires susceptibles d'être émises par SACAM Assurance Caution pour un montant de 779 227 euros ;
- le principe de la participation de la

Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à la souscription de dette subordonnée qui pourraient être émise par CAMCA Mutuelle sur la période comprise entre 2018 et 2020 pour un montant maximal de 125 M€. Cette participation serait fonction de la quote-part de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dans les encours cautionnés par CAMCA Assurance au moment de l'émission.

4. PARTICIPATION DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE AU PROJET DE CESSION À SACAM PARTICIPATIONS DES PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR LES CAISSES RÉGIONALES DANS LE CAPITAL DE SACAM PROGICA, SACAM PLEINCHAMP, SACAM SANTEFFI, SACAM MACHINISME ET DE SACAM FIA-NET EUROPE (LES SACAM ») :

Personne concernée :

Xavier MALHERBET

> Nature et objet

Dans un souci notamment de clarifier l'organisation des SACAM, il a été décidé de simplifier et de regrouper certaines SACAM au sein de SACAM Participations, une société par actions simplifiée entièrement détenue par les Caisses Régionales et qui détient 33 lignes de participations. Cette simplification s'opérerait par voie de reclassement de la participation détenue par chaque Caisse régionale sous forme d'actions dans le capital de chacune des SACAM concernées au sein de SACAM Participations.

Les modalités de mise en œuvre de l'opération de cession sont les suivantes :

- Cession de SACAM Progica, SACAM Pleinchamp et SACAM Santeffi à SACAM Participations ;
- Placement de la participation globale des Caisses Régionales dans SACAM Machinisme sous le contrôle direct de SACAM Participations après cession à cette dernière de 95% du capital de SACAM Machinisme ;
- Cession à SACAM Participations de la participation détenue par les Caisses régionales dans le capital de SACAM FIA-NET Europe.

> Modalités

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale Centre Loire réuni le 22 septembre 2017, a autorisé le Président et le Directeur Général, avec faculté de subdéléguer, à signer et conclure :

- l'ensemble des actes et opérations

nécessaires à la mise en œuvre et à la bonne fin de l'opération de Cession à SACAM Participations des actions détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dans les diverses SACAM concernées dans lesquelles elle détient une participation ;

- tous actes et ordre de paiement de quelque nature que ce soit pour participer à l'augmentation de capital de SACAM FIA-NET Europe par émission d'actions ordinaires par SACAM FIA-NET Europe susceptibles d'être souscrites par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, étant précisé que la capitalisation de l'avance en compte courant d'associés consentie par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à SACAM FIA-NET Europe précèdera la cession à SACAM Participations des actions détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dans le capital de SACAM FIA-NET Europe.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

> Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE INVESTMENT BANK (CACIB) :

Personne concernée :

François THIBAUT

> Nature et objet

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire comme l'ensemble des Caisses Régionales a conclu une convention de garantie financière avec CACIB dans le cadre de la création du fonds commun de titrisation AAA.

Cette convention permet à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire de bénéficier d'une augmentation de limite de refinancement court terme au prorata de ses apports.

> Modalités

Au 31 décembre 2017, cette convention de garantie n'a pas été activée.

2. FÉDÉRATION RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE BOURGOGNE :

Personne concernée :

Dominique THIBAUT

> Nature et objet

La refacturation de frais de fonctionnement par la Fédération Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Bourgogne à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dans le cadre de ses missions s'élève à 19 788 € TTC, comptabilisés en charges dans le compte de résultat.

3. SIGNATURE DE L'AVENANT À LA CONVENTION D'INTÉGRATION FISCALE CONCLUE LE 17 DÉCEMBRE 2015 ENTRE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ET LES CAISSES RÉGIONALES :

Personne concernée :

François THIBAUT

> Nature et objet

Le Conseil d'Administration a autorisé et reconduit la convention d'intégration fiscale conclue entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales. Cette convention, conclue pour une durée de cinq ans, prévoyait que les économies d'impôt réalisées tant au titre des dividendes reçus par la Caisse régionale, qu'au titre des dividendes reçus par Crédit Agricole S.A. de la Caisse régionale lui étaient réallouées pour moitié.

Un avenant à cette convention a été signé le 21 juillet 2016 qui prévoit que les économies d'impôt réalisées par le groupe du fait des dividendes intra-groupe reçus par les Caisses Régionales leur sont désormais réallouées intégralement.

> Modalités

Le Conseil d'administration du 20 mai 2016, a autorisé le Président et le Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, avec faculté de subdéléguer, à conclure et signer l'avenant à la convention d'intégration fiscale du 17 décembre 2015 entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales.

La signature de l'avenant à la convention d'intégration fiscale a eu lieu le 21 juillet 2016.

4/ CAISSES LOCALES :

Personnes concernées :

M. THIBAUT

(Président de la Caisse Locale de la Charité sur Loire)

M. GUILLIEN

(Administrateur de la Caisse Locale de Corbigny)

M. THIBAUT

(Président de la Caisse Locale de Cosne sur Loire)

Mme. PERDEREAU

(Vice-présidente de la Caisse Locale de Courtenay)

M. AUROUSSEAU

(Président de la Caisse Locale de Decize)

Mme. ROBERT

(Présidente de la Caisse Locale de Donzy)

M. PICOT

(Vice-président de la Caisse Locale de Dun sur Auron)

Mme RONDEAU

(Présidente de la Caisse Locale de Ferrières en Gâtinais)

M. RENAUD

(Président de la Caisse Locale de La Guerche sur l'Aubois)

Mme. PARAGEAU

(Présidente de la Caisse Locale des Aix d'Angillon)

M. QUATREHOMME

(Vice-président de la Caisse Locale de Meung sur Loire)

M. BEHAGHEL

(Président de la Caisse Locale de Nevers)

M. BODOLEC

(Président de la Caisse Locale de Sancoins)

M. BELLEVILLE

(Président de la Caisse Locale de Vailly sur Sauldre)

M. FESNEAU

(Président de la Caisse Locale d'Orléans Centre)

M. COLAS

(Président de la Caisse Locale de Beaugency)

Mme SONVEAU

(Administratrice de la Caisse Locale Chatillon Coligny)

> Nature, objet et modalités :

Les dépôts des Caisses Locales au 31 décembre 2017 s'élevaient à :

- Bons moyens termes négociables : 57 930 000 €
- Comptes courants ordinaires créditeurs : 2 018 733 €
- Comptes courants bloqués : 1 398 000 €

Les intérêts versés par votre Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire aux Caisses Locales au cours de l'exercice s'élevaient à :

- Pour les bons moyens termes négociables : 1 231 723 €
- Pour les comptes courants ordinaires : 79 737 €
- Pour les comptes courants bloqués : 72 943 €

La facturation par la Caisse régionale de frais de gestion s'élève à 8 783 € TTC.

Fait à Orléans et Courbevoie, le 2 mars 2018
Les Commissaires aux Comptes



Olivier Dupuy
Orcom Audit



Matthew Brown
MAZARS SAS

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

DU 22 MARS 2018

Résolutions prises aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires

> Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes :

- approuve dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil d'administration et les comptes sociaux annuels arrêtés au 31 décembre 2017 faisant ressortir un bénéfice de 83 973 956,37 euros,
- approuve le montant global s'élevant à 18 164,34 € des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts, ainsi que le montant s'élevant à 6 253,98 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

> Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve sans réserve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans le rapport du Conseil, faisant ressortir un bénéfice de 104 073 milliers d'euros.

> Troisième résolution

L'Assemblée Générale constate que le capital social de la Caisse régionale arrêté au 31 décembre 2017 s'élève à :

Parts sociales : 10 140 189 parts de nominal 4 euros soit : 40 560 756 €
Certificats coopératifs d'associés : 3 889 436 CCA de nominal 4 euros soit 15 557 744 €
Total capital social : 56 118 500 €

L'Assemblée Générale donne quitus entier aux administrateurs pour leur gestion de l'année écoulée.

> Quatrième résolution

Sur proposition du Conseil d'administration de la Caisse régionale, l'Assemblée Générale fixe à 1,80 % l'intérêt à verser aux parts sociales de la Caisse régionale détenues par les Caisses locales. L'intérêt sera mis en paiement à compter du 12 avril 2018.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les distributions aux parts sociales au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

PARTS SOCIALES	NOMBRE DE PARTS	DISTRIBUTION	INTERET GLOBAL
2014	10 140 192	766 598,52 €	1,89 % (1) (2)
2015	10 140 192	730 088,35 €	1,80 % (1) (2)
2016	10 140 189	608 411,45 €	1,50 % (1) (2)

(1) La distribution aux personnes physiques aurait droit à l'abattement de 40 %.

(2) Depuis le 01/01/2013, prélèvement sur acompte de 21 % ou dispense d'acompte selon la fiscalité de la personne. Le taux net a été calculé dans l'hypothèse d'une dispense d'acompte.

> Cinquième résolution

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale fixe à 1,79 euros le dividende à servir aux porteurs de certificats coopératifs d'associés.

Ce dividende sera mis en paiement en numéraire à compter à la date fixée par le Conseil.

Rappel des distributions effectuées au cours des trois derniers exercices :

ANNÉE	NOMBRE DE TITRES	DISTRIBUTION	DIVIDENDE GLOBAL
2014	3 889 436	7 273 245,32 €	1,87 €
2015	3 889 436	6 767 618,64 €	1,74 €
2016	3 889 436	6 573 146,84 €	1,69 €

> Sixième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter les excédents comme suit en fonction du taux de rémunération des parts sociales.

EN EUROS	Taux de 1,80 %
Résultat après impôt sur les Sociétés	83 973 956,37 €
Report à nouveau	0 €
Intérêts aux parts sociales	730 093,61 €
Dividende CCA	6 962 090,44 €
Réserve légale	57 211 329,24 €
Autres Réserves	19 070 443,08 €

> Septième résolution

En application de l'article L 511-39 du Code Monétaire et Financier, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées, les personnes concernées n'ayant pas part au vote.

> Huitième résolution

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats de Madame Isabelle RONDEAU ainsi que Messieurs Stéphane AUROUSSEAU, Aymeric BEHAGHEL, Daniel BELLEVILLE, Pierre PICOT et Arnaud QUATREHOMME arrivent à échéance conformément à l'article 15 des statuts.

L'Assemblée Générale procède à leur renouvellement pour une durée de trois ans, mandats qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 pour Madame Isabelle RONDEAU ainsi que Messieurs Stéphane AUROUSSEAU, Aymeric BEHAGHEL, Daniel BELLEVILLE, Pierre PICOT et Arnaud QUATREHOMME.

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, prend acte de la démission du mandat d'administrateur de Madame Corinne DAUBERCIES et décide de nommer en qualité de nouvel administrateur Monsieur Luc De MONTENAY pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'as-

semblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Madame Isabelle RONDEAU et Messieurs Stéphane AUROUSSEAU, Aymeric BEHAGHEL, Daniel BELLEVILLE, Luc De MONTENAY, Pierre PICOT et Arnaud QUATREHOMME ont fait acte de candidature.

Neuvième résolution

(fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2017).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la proposition faite par le Conseil d'administration à ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 440 000 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2018 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Caisse régionale pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la FNCA.

Dixième résolution

(vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées en 2017 au Directeur général, aux membres du Comité de direction et aux fonctions de contrôle de la Caisse).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des indications du Conseil d'administration à ce sujet, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de

rémunérations de toutes natures versées au Directeur Général, aux membres du Comité de direction et aux fonctions de contrôle à hauteur d'un montant égal à 2 073 742,32 € au titre de l'exercice 2017.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale ordinaire décide de désigner le réviseur titulaire et le réviseur suppléant afin de conduire une mission de révision coopérative conformément aux dispositions des articles 25-1 à 25-5 de la loi du 10 septembre 1947 et aux textes d'application.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes à effet d'effectuer tous dépôts ou publicités légales ou d'accomplir toutes formalités légales ou administratives.

SIÈGE SOCIAL

8, allée des Collèges
18920 Bourges - Cedex 9
Tél. : 02 48 30 18 00
Fax : 02 48 30 18 18

SITE DÉPARTEMENTAL DU LOIRET

26, rue de la Godde
BP 45806 - 45806 Saint Jean de Braye
Tél. : 02 38 60 20 00
Fax : 02 38 60 20 20

SITE DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE

2, route de Paris
58641 Varennes-Vauzelles - Cedex
Tél. : 03 86 71 15 00
Fax : 03 86 71 15 15

SERVICE QUALITÉ CLIENTS

N° vert : 0 800 210 859 (appel gratuit)

RELATIONS INVESTISSEURS

Direction financière

Hervé Bodin - Directeur finances et recouvrement
Tél. : 02 38 60 25 45
E-mail : herve.bodin@ca-centreloire.fr



ca-centreloire.fr



exprimez-vous.ca-centreloire.fr



facebook.com/CreditAgricoleCentreLoire

